

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS
ET CONDITIONS DES SERVICES DE
TRANSPORT POUR L'ANNÉE 2020

DOSSIER : R-4096-2019

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me NICOLAS ROY et
M. JOCELIN DUMAS

AUDIENCE DU 12 FÉVRIER 2020

VOLUME 8

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
avocat de la Régie

REQUÉRANTE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat des Stratégies énergétiques et d
le'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	4
PREUVE DE HQT	
WAHIBA SALHI	
DANY GAUTHIER	
SOPHIE PAQUETTE	
PATRICE RAYMOND	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	15
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	141
HQT - COMPLÉMENT DE PREUVE	184
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	187
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY	189

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce douzième (12e)
2 jour du mois de février :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du douze (12)
8 février deux mille vingt (2020), dossier
9 R-4096-2019. Demande de modification des tarifs et
10 conditions des services de transport pour l'année
11 2020.

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
13 Lise Duquette, présidente de la formation, de même
14 que maître Nicolas Roy et monsieur Jocelin Dumas.

15 L'avocat de la Régie est maître Alexandre de
16 Repentigny.

17 La requérante est Hydro-Québec Transport
18 représentée par maître Yves Fréchette.

19 Les intervenants qui participent à la présente
20 audience sont :

21 Association hôtellerie Québec et Association
22 restauration Québec représentées par maître Steve
23 Cadrin;

24 Stratégies énergétiques et Association québécoise
25 de lutte contre la pollution atmosphérique

1 représentées par maître Dominique Neuman;

2 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
3 qui désirent présenter une demande ou faire des
4 représentations au sujet de ce dossier?

5 Nous demandons aux participants de bien
6 vouloir s'identifier à chacune de leurs
7 interventions pour les fins de l'enregistrement et
8 de s'assurer que leur cellulaire est fermé durant
9 la tenue de l'audience.

10 Prenez note qu'aucun breuvage autre que de
11 l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans la
12 salle d'audience. Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Madame la Greffière. Alors, il me fait
15 plaisir, au nom de mes collègues et du mien, de
16 vous souhaiter une bonne journée d'audience dans ce
17 volet sur les contributions maximales pour les
18 réseaux collecteurs de centrales voltaïques. Alors,
19 permettez-moi de procéder aux consignes d'usage qui
20 ont généralement cours à la Régie.

21 L'horaire de l'audience débute à neuf
22 heures (9 h 00) jusqu'à plus ou moins quinze heures
23 (15 h 00), avec une pause en matinée et pour le
24 dîner. Nous vous rappelons qu'il est interdit de
25 manger dans la salle d'audience et que les cafés

1 doivent être laissés à l'entrée. Des pichets d'eau
2 sont à votre disposition.

3 La Régie a tenté, comme à son habitude, de
4 tenir compte de l'ensemble des disponibilités des
5 participants. Alors, aujourd'hui ce sera la preuve
6 et demain les plaidoiries, si tout va bien.

7 Alors, comme nous l'avons indiqué dans
8 notre correspondance transmise avec le calendrier,
9 nous avons pris connaissance de la preuve et nous
10 vous invitons tous à en faire une présentation
11 ciblée.

12 Alors, Maître Fréchette, en parlant de
13 lettre et de calendrier, concernant le report du
14 sujet en lien avec les écarts de réception et de
15 livraison, où en sommes-nous et à quoi pouvons-nous
16 nous attendre à ce sujet?

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Alors, bonjour, Madame Duquette, Messieurs les
19 Régisseurs. Alors, tout d'abord, bonjour à tous. Ce
20 qui est agréable, c'est qu'on débute l'année en
21 parlant soleil. Alors, je me disais ce matin, il
22 fait froid, mais on arrive avec un sujet
23 ensoleillé, alors ce qui est une bonne chose.

24 Et j'en profite aussi pour vous saluer pour
25 cette année deux mille vingt (2020) qui débute.

1 Même si on est à l'extérieur du mois de janvier, le
2 Transporteur, on débute notre année avec vous. On
3 l'a terminée avec vous, on la redébute avec vous.
4 Alors, c'est tous nos voeux là pour qu'on ait une
5 belle année avec mes collègues également,
6 d'échanges fructueux pour qu'ils nous amènent à une
7 année fructueuse.

8 Sur les sujets, il y avait trois sujets que
9 je voulais vous discuter ce matin, trois suivis
10 particuliers. Alors, sur la... si je les prends
11 dans mon ordre, si vous me permettez, la lettre
12 procédurale que vous nous avez transmise le dix
13 (10) février avec diverses questions, ces
14 questions-là seront abordées directement par le
15 panel, à la suite de leurs représentations, à la
16 suite de leur présentation. Alors, ils pourront
17 directement répondre aux interrogations que vous
18 aviez dans cette lettre-là.

19 En ce qui concerne maintenant la lettre du
20 six... du cinq (5) février concernant la
21 participation de monsieur Goulet concernant le
22 témoignage de SÉ-AQLPA, alors on s'en remet à vous
23 là à cet égard-là. On voit qu'il y a eu un
24 amendement qui a suivi l'envoi de la lettre, alors
25 on s'en remet à vous.

1 Vous comprendrez que, pour nous, la
2 crédibilité des processus est toujours importante.
3 On veut savoir qui témoigne et sur quoi. C'est sûr
4 que je ne vous ferai pas la... je ne vous ferai pas
5 l'odieuse de poser des questions sur qui a rédigé
6 quoi dans ce mémoire-là, là.

7 C'est pas le but ici, mais c'est de
8 s'assurer que, quand on se présente devant vous, on
9 sache bien que les témoins sont arrimés à la preuve
10 qui doit vous être faite et nos commentaires
11 étaient dans ce sens-là. Ça n'avait rien à avoir
12 avec monsieur Goulet personnellement ou quoi que ce
13 soit, qu'on se comprenne. Mais, sur ce sujet-là, on
14 s'en remet à vous.

15 Maintenant, sur le sujet que vous avez
16 abordé en premier et que, moi, je souhaitais
17 aborder en dernier. Alors, un suivi a été fait
18 auprès des équipes qui s'échangent en ce moment
19 l'information et tout progresse sous de bons
20 augures. Donc, je n'ai pas lu le ciel moi-même là,
21 mais ce qu'on me dit c'est que les échanges sont
22 positifs et qu'ils progressent.

23 (9 h 05)

24 Si vous me permettez, et c'est l'engagement
25 que j'ai pris auprès d'eux, c'est de vous demander

1 encore un peu de temps. On a encore du temps devant
2 nous pour, avant que la décision finale arrive dans
3 le présent dossier. On sait très bien, là, que
4 l'échéance ultime à chaque année, c'est le premier
5 (1er) août. On ne se rendra pas à maintenir des
6 dossiers vivants. Mais, bon, et ce qu'il me dit,
7 c'est que les travaux sont... fonctionnent bien.
8 Les échanges sont probants, ils sont sous de bons
9 augures. Si vous me permettez de maintenir encore
10 pour encore au moins une trentaine de jours cette
11 suspension-là, je vous ferai un suivi d'ici trente
12 (30) jours. Ce qui nous place à peu près à la mi-
13 mars. Et puis d'ici là, bien, j'imagine qu'il y
14 aura une vision.

15 C'est qu'il reste quand même avant d'aller
16 vers des choses un petit peu plus robuste pour la
17 suite, c'est qu'il y a beaucoup de travail qui a
18 été fait. On a déposé de part et d'autre des
19 preuves, des réponses aux demandes de
20 renseignements, et caetera, et caetera. Alors,
21 avant de, si vous me permettez, de tirer la
22 « plug » ou de... C'est quand même un beau travail
23 que, collectivement, l'équipe Régie aussi a fait,
24 puis tout ça. Alors, avant d'aller poser un geste
25 un petit peu drastique, si jamais les gens sont

1 très avancés, je demanderais votre collaboration
2 pour encore un petit trente (30) jours, question de
3 voir venir.

4 Je vois que maître Neuman veut s'avancer.
5 Je peux suspendre. Alors, c'était le dernier sujet
6 que je voulais vous entretenir. Ensuite, bien, je
7 voulais peut-être vous présenter rapidement deux
8 nouveaux témoins qui... Les curriculum vitae ont
9 été déposés. Voulez-vous intervenir maintenant,
10 Maître Neuman? Non. Alors, rapidement, vous avez
11 madame Salhi et madame Paquette que vous connaissez
12 bien.

13 Mais aussi vous avez maintenant monsieur
14 Gauthier, dont j'ai déposé le curriculum vitae.
15 Monsieur Gauthier est un représentant d'Hydro-
16 Québec Équipement, Innovation, Équipement. C'est
17 parce que c'est une nouvelle terminologie,
18 Équipement, Innovation et Services partagés. Alors,
19 c'est monsieur Gauthier qui a ni plus ni moins
20 travaillé sur la modélisation, les huit projets, et
21 caetera, qui sont dans la preuve. Alors, il est
22 ingénieur, comme vous avez vu dans son c.v. Il fait
23 donc partie de l'équipe TransÉnergie pour cette
24 fois-ci.

25 Et vous avez monsieur Patrice Raymond, qui

1 travaille au sein de l'équipe de madame Paquette,
2 qui est délégué commercial dans l'équipe de
3 TransÉnergie depuis de très nombreuses années. Et
4 c'est une des personnes clés dans l'équipe qui gère
5 les demandes de remboursement des clients pour des
6 promoteurs, des fournisseurs qui font des
7 constructions diverses sur le réseau de transport
8 dont les postes de départ, les réseaux collecteurs.
9 Alors, c'est une personne qui a, comme on dit, les
10 mains dans la pâte.

11 Alors, j'étais rendu à demander à madame la
12 greffière de faire les travaux d'usage, à moins que
13 vous ayez des questions. Je vois que maître
14 Neuman...

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Excusez-moi! Je désirais simplement ajouter quelque
17 chose sur la question des témoins de SÉ-AQLPA tout
18 à l'heure. Donc, je comprends qu'Hydro-Québec ne
19 s'oppose plus à ce que monsieur Royer et monsieur
20 Goulet soient dans le panel de témoins tout à
21 l'heure. Maître Fréchette a laissé planer un doute
22 sur la crédibilité de savoir qui a fait quoi et
23 qu'il ne posera pas de questions. Au contraire, je
24 ne veux pas qu'il laisse planer un doute sur la
25 crédibilité. S'il veut poser des questions aux deux

1 témoins, à savoir qui a fait quoi, est-ce qu'ils se
2 sont réellement parlé sur tel et tel sujet avant la
3 rédaction du rapport, qu'il pose ses questions
4 plutôt que de laisser planer un vague doute là-
5 dessus, à savoir est-ce qu'ils ont réellement
6 collaboré avant la rédaction du rapport. Oui, ils
7 l'ont fait. Et si mon confrère veut poser des
8 questions là-dessus, il demandera s'ils ont
9 réellement collaboré avant la rédaction du rapport.
10 Et les témoins répondront là-dessus.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je vous remercie, Maître Neuman.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Merci. Mais pour que ce soit très clair. Encore une
15 fois, on n'avait aucune animosité ou quoi que ce
16 soit à l'égard de monsieur Goulet. C'est
17 simplement, lorsque les gens se présentent ici,
18 question de crédibilité du processus, il faut que
19 les gens soient arrimés à la preuve qu'ils ont
20 travaillé. Et on ne voyait pas nulle part, comme
21 c'est exprimé dans la lettre, la participation de
22 monsieur Goulet. Alors, on s'en remet à vous. Moi,
23 je n'ai pas de difficulté à ce que... S'il est un
24 auteur de... Comme maître Neuman le mentionne, si
25 c'est un auteur du rapport, que voulez-vous, il n'y

1 a pas de souci avec ça. Alors ça clôt pour nous, à
2 moins que vous ayez des questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non. La seule question qui me restait, c'était de
5 savoir s'il y avait des questions préliminaires.

6 Bien, finalement, on vient de la régler.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, c'est bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ça va être rendu à vous.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 C'est bien. Dans un autre dossier, celui du taux de
13 pertes, là, je vous ferai un suivi comme on en a
14 parlé. Je vous avais annoncé un suivi. Puisque vous
15 êtes là institutionnellement parlant.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Le suivi sera fait. On vous a annoncé un suivi dans
20 le mois de février, là, qu'il y avait un seul
21 client qui demeurait. Et nous en sommes au dernier
22 mille. Alors, on devrait avoir des nouvelles à cet
23 égard-là dans le courant du mois, comme je vous
24 l'avais annoncé.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Je vous remercie beaucoup.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Merci. Alors, nous en sommes aux formalités
5 maintenant. Alors, on a un greffier en chef et un
6 greffier apprenti. Est-ce que je peux dire ça ce
7 matin? Alors la parole est à vous.

8 (9 h 10)

9

10 PREUVE DE HQT

11

12

13 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce douzième (12e)
14 jour du mois de février, ONT COMPARU :

15

16 WAHIBA SALHI, chef - Affaires réglementaires et
17 tarifaires, ayant une place d'affaires au Complexe
18 Desjardins, Tour Est, 19e étage, Montréal (Québec);

19

20 DANY GAUTHIER, ingénieur - Planification et
21 estimation paramétriques, ayant une place
22 d'affaires au 855, rue Sainte-Catherine Est,
23 Montréal (Québec);

24

25

1 SOPHIE PAQUETTE, chef - Commercialisation des
2 services de transport, ayant une place d'affaires
3 au Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage,
4 Montréal (Québec);

5
6 PATRICE RAYMOND, délégué commercial -
7 Commercialisation des services de transport, ayant
8 une place d'affaires au Complexe Desjardins, Tour
9 Est, 19e étage, Montréal (Québec);

10

11 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
12 solennelle, déposent et disent :

13

14 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

15 Merci. Alors, je vous ai... Nous avons déposé hier
16 et je vous ai fait distribuer ce matin une version
17 papier de la présentation. Il m'en reste quelques-
18 unes si... je pense que vous en aviez, je vous en
19 avais donné un certain nombre, il m'en reste
20 quelques-unes si des collègues souhaiteraient en
21 avoir.

22 Alors, peut-être rapidement aller avec la
23 formalité de l'adoption de la preuve, si vous me
24 permettez. Ça va?

25 Q. [1] Alors, Madame Salhi, pour débiter avec vous, la

1 preuve concernant le sujet de la contribution pour
2 la contribution maximale pour le réseau collecteur
3 des centrales photovoltaïques, HQT-9, Documents 2,
4 2.1, ainsi que les réponses aux demandes de
5 renseignements ont été préparés sous votre contrôle
6 et vous les adoptez comme étant votre témoignage?

7 Mme WAHIBA SALHI :

8 R. Oui.

9 Q. **[2]** C'est bien. Monsieur... voyons, j'oubliais
10 votre nom, Monsieur Gauthier, je n'avais que votre
11 prénom en tête. Monsieur Gauthier, je vous pose la
12 même question. Alors, la preuve dans ce dossier-ci,
13 HQT-9, Documents 2, 2.1, ainsi que les réponses aux
14 demandes de renseignements ont été préparées sous
15 votre contrôle et vous les adoptez comme étant
16 votre témoignage?

17 M. DANY GAUTHIER :

18 R. Oui.

19 Q. **[3]** C'est bien. Madame Paquette, même question.
20 Alors, la preuve dans ce dossier-ci concernant la
21 contribution maximale pour le réseau collecteur des
22 centrales photovoltaïques du Transporteur a été
23 préparée sous votre contrôle et vous l'adoptez
24 comme étant votre témoignage?

25 R. Oui.

1 Q. **[4]** C'est bien. Monsieur Raymond maintenant, alors
2 même questions. Alors la preuve dans ce dossier-ci
3 concernant les contributions maximales pour le
4 réseau collecteur des centrales photovoltaïques a
5 été préparé et vous l'adoptez comme étant votre
6 témoignage dans ce dossier?

7 M. PATRICE RAYMOND :

8 R. Oui.

9 Q. **[5]** Merci. Alors, les formalités étant accomplies,
10 si vous me permettez encore une fois, les témoins
11 débiteront par une présentation. À la toute fin,
12 ils prendront quelques minutes pour répondre aux
13 questions et interrogations de la Régie qui étaient
14 dans la lettre procédurale que vous avez transmise
15 le dix (10) février dernier. Alors, c'est bien.
16 Merci. La parole est à vous.

17 Mme WAHIBA SALHI :

18 R. Donc, au nom de tous les membres du panel,
19 Madame... Alors, Madame, Messieurs les Régisseurs,
20 toutes les personnes présentes dans la salle,
21 bonjour. Aujourd'hui, le Transporteur est devant
22 vous pour vous demander l'autorisation de modifier
23 les Tarifs et conditions afin d'y inclure une
24 contribution maximale pour les réseaux collecteurs
25 des centrales photovoltaïques.

1 La filière étant en émergence au Québec
2 pour estimer justement la valeur de cette
3 contribution, le Transporteur s'est tourné vers la
4 division d'Hydro-Québec Innovation, équipement et
5 services partagés, une division qui a développé une
6 expertise avérée depuis plusieurs années dans
7 l'estimation et les devis des projets, entre autres
8 ceux du Transporteur. Donc, nous les avons
9 mandatés, monsieur Gauthier est le représentant
10 justement de l'équipe qui nous a soutenus dans cet
11 exercice-là.

12 Le panel commencera par la présentation,
13 comme maître Fréchette vous l'a mentionné puis
14 madame Paquette procédera aux réponses aux
15 questions que vous nous aviez posées avant hier.
16 Dans les délais impartis, nous avons fait le mieux
17 que l'on a pu pour répondre à vos questions.

18 Alors, la présentation revient sur les
19 éléments principaux de la preuve. On revient sur le
20 contexte, le cadre réglementaire, ainsi qu'une
21 description succincte du réseau collecteur, en
22 fait, la délimitation du réseau collecteur
23 photovoltaïque. Ces trois premières sections vous
24 seront présentées par mon collègue monsieur
25 Raymond.

1 La quatrième section qui porte sur la
2 méthode qui a été utilisée en six étapes, la
3 méthode en six étapes qui a été utilisée par notre
4 collègue monsieur Gauthier pour en arriver à
5 fournir certains résultats qui ont été à la base de
6 la proposition du Transporteur.

7 (9 h 15)

8 La 5e, 6e et 7e section portant sur la
9 proposition en tant que telle du Transporteur,
10 ainsi que les fondements sur lesquels elle est
11 basée, les quelques commentaires sur les mémoires
12 des intervenants et la conclusion seront assurés
13 par madame Paquette.

14 Donc, sans plus tarder, je passe la parole
15 à monsieur Raymond.

16 M. PATRICE RAYMOND :

17 Merci, Madame Salhi. Bonjour à tous. Alors, juste
18 d'entrée de jeu, comme le mentionnait maître
19 Fréchette, mon rôle de délégué commercial, notre
20 équipe s'est de suivre de la demande jusqu'au
21 remboursement à l'acceptation finale du
22 raccordement. Donc, on accompagne les producteurs
23 privés, les producteurs, toutes les demandes, les
24 études d'intégration, les avant-projets, les
25 projets, la mise sous tension initiale,

1 l'acceptation finale et le remboursement.

2 Donc, on suit évidemment pour le
3 remboursement un processus qui est quand même très
4 encadré. On a à date concernant simplement et
5 strictement les réseaux collecteurs trente-quatre
6 (34) remboursements d'effectués. Donc on est avec
7 un système qui est quand même très rodé et c'est en
8 complément évidemment de la contribution maximale.

9 Donc, au-delà de la contribution maximale,
10 il faut quand même voir qu'il y a un processus qui
11 est très encadré pour les remboursements.

12 Évidemment, l'élément déclencheur de la demande
13 c'est qu'on a eu deux demandes. La demande 217R,
14 demande 218R pour le raccordement de deux centrales
15 photovoltaïque de capacité de 8 et 4 initialement
16 qui est maintenant 8 et 1.5.

17 Ces demandes-là font en sorte qu'on ne
18 voulait pas répéter la situation qui s'est produite
19 dans les parc éoliens, donc on voulait être
20 proactifs. Il fallait présenter quelque chose de...
21 Présenter une contribution qui était... Qui pouvait
22 refléter la situation de ces installations de
23 production là qui ont des similarités quand même
24 avec les parc éoliens du fait qu'ils ont des
25 réseaux collecteurs.

1 Le deuxième élément, on est évidemment dans
2 un contexte de transition énergétique avec
3 l'émergence d'une filière photovoltaïque qui s'est
4 développée peut-être plus à l'extérieur du Québec,
5 mais il n'y a pas de centrale où l'énergie solaire
6 est commercialisée encore au Québec. Donc, c'est
7 les deux premières initiatives qui nous sont
8 présentées.

9 Il n'y a pas de contribution maximale
10 prévue au Tarifs et conditions comme je l'ai
11 mentionné et contrairement au parc éolien, donc il
12 y a des similitudes par rapport aux conclusions que
13 la Régie avait données dans la décision 2009-015 à
14 l'effet qu'il n'y a pas de relation entre la
15 tension de raccordement et le réseau collecteur.

16 La tension de raccordement au réseau et le
17 réseau collecteur et le fait de simplement doubler
18 la contribution pour le poste était suffisante pour
19 couvrir les coûts de ces réseaux collecteurs là
20 suivant l'analyse qui a été faite.

21 Donc, le processus... Voilà. Donc, on peut
22 passer à la diapositive suivante. Donc, évidemment,
23 à l'intérieur des tarifs et conditions, il est
24 indiqué que le coût réel du réseau collecteur au
25 moyen de tension est assumé par le Transporteur

1 jusqu'à concurrence du montant de la contribution
2 maximale.

3 Donc, je reviens sur le fait que montant
4 réel jusqu'au montant de la contribution maximale
5 donc il y a donc un suivi qui est fait au niveau du
6 remboursement. Donc, un encadrement très précis qui
7 est fait au niveau du remboursement pour s'assurer
8 que ce qui est payé au Producteur reflète la
9 réalité des installations qui ont été construites.

10 Contribution maximale versus allocation
11 maximale. Je pense qu'il est important de revenir
12 ici. Une question qui a été posée par la Régie dans
13 la DDR-5. Il est très important de faire la nuance
14 entre contribution maximale et allocation maximale.

15 L'allocation maximale, on parle évidemment
16 du six cent trente-quatre dollars du kilowatt
17 (624 \$/kW) actuellement en vigueur et qui couvre à
18 la fois les ajouts au réseau et le remboursement du
19 poste de départ.

20 Évidemment, quand on parle d'ajouts au
21 réseau, ça couvre les modifications au poste
22 source, ça couvre la construction d'un réseau
23 filaire complémentaire au réseau, ça couvre
24 également les frais de télécommunication, les
25 installations de mesurage, ça couvre également la

1 coordination, les essais.

2 Donc, tout ça a des coûts très importants
3 donc qu'il faut tenir compte quand on établit une
4 contribution maximale. Donc, il y a une enveloppe
5 qui est de six cent trente-quatre (634) à
6 l'intérieur de laquelle on donne une contribution
7 en remboursement et si évidemment pour illustrer
8 peut-être par l'absurde, mais si on offrait six
9 cent trente-quatre dollars le kilowatt (634 \$/kW)
10 pour le remboursement du poste, bien évidemment, il
11 ne reste plus rien pour financer les ajouts au
12 réseau.

13 (9 h 20)

14 On a utilisé, évidemment, les paramètres
15 adoptés dans la décision de la Régie D-2009-015,
16 pour proposer une contribution maximale.

17 Donc, une contribution maximale fixe,
18 distincte, simple d'application, qui est basée sur
19 un prix de marché, donc à partir des soumissions
20 retenues, avec un plafonnement de la contribution
21 maximale pour éviter le surdimensionnement. Donc,
22 ces éléments-là, on les juge toujours très
23 pertinents pour l'application d'une contribution
24 pour les réseaux collecteurs photovoltaïques.

25 On peut passer à la diapositive suivante.

1 Ici, simplement pour revenir avec... préciser quand
2 même le cadre ou le périmètre de remboursement qui
3 est demandé. Vous avez, ici, la représentation qui
4 a été fournie en preuve complémentaire. Donc, c'est
5 le réseau collecteur photovoltaïque.

6 Vous avez, ici, la représentation d'une
7 centrale photovoltaïque. Pardon... donc, vous avez
8 l'ensemble de la centrale photovoltaïque. Il y a
9 trois composantes. Vous avez, ici, le point de
10 raccordement, le poste de départ, donc, le poste de
11 transformation ou de sectionnement. Quand il n'y a
12 pas de transformation, c'est un poste de
13 sectionnement.

14 Vous avez, ici, la centrale, elle-même, où
15 se fait la production. Et, évidemment, le sujet
16 d'aujourd'hui, c'est le réseau collecteur moyenne
17 tension.

18 Donc, c'est important de distinguer ce qui
19 est ici, en bas, au niveau de la production de la
20 centrale, tous ces éléments, ici, au niveau de la
21 centrale, c'est à basse tension. Donc, ces
22 éléments-là ne sont pas inclus, ils ne sont pas
23 admissibles au remboursement du poste de départ.

24 Donc, ici, c'est la partie centrale. Il y a
25 également un réseau basse tension, mais qui n'est

1 pas couvert par le remboursement en vertu,
2 évidemment, des Tarifs et conditions. Donc, ce
3 qu'on couvre, ici, le périmètre, c'est
4 véritablement le réseau collecteur.

5 Il y a la contribution pour le poste de
6 départ, également, qui est ici. Donc, quand on
7 parle de remboursement, on parle, à la fois, du
8 poste de transformation et du réseau collecteur.

9 Les deux éléments majeurs qui influencent
10 le coût, comme on l'a mentionné, c'est le réseau
11 filaire, comme tel, l'enfouissement, les tranchées
12 et les différents transformateurs. Tout ça
13 représente la majorité des coûts du réseau
14 collecteur.

15 Donc, c'est relativement limité comme
16 équipement. C'est très circonscrit et dans un
17 processus de remboursement, c'est quelque chose qui
18 est très facile à identifier. Donc, il n'y a pas
19 beaucoup de marges, quand on fait une analyse de
20 remboursement, pour du surdimensionnement.

21 Voilà. Donc, je passerais, maintenant, la
22 parole à monsieur Gauthier là, pour vous expliquer
23 la méthode qui a été utilisée.

24 M. DANY GAUTHIER :

25 Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les

1 Régisseurs. Je m'appelle Dany Gauthier. Je suis le
2 représentant du département d'estimation chez
3 Hydro-Québec Innovation, équipement et services
4 partagés.

5 Notre équipe a été mandatée par Hydro-
6 Québec TransÉnergie pour réaliser un balisage sur
7 les coûts du réseau collecteur moyenne de tension
8 des centrales photovoltaïques, dans le but de les
9 aider à déterminer la valeur de la contribution
10 maximale.

11 Nous avons donc commencé par contacter
12 plusieurs utilités publiques canadiennes, comme
13 OPG, Manitoba Hydro, SaskPower, dans le but
14 d'obtenir des exemples de réseaux collecteurs
15 moyenne tension pour centrales photovoltaïques,
16 avec leurs valeurs de prix.

17 Toutefois, leurs systèmes comptables
18 n'enregistrent pas la valeur du réseau collecteur
19 moyenne tension des centrales photovoltaïques. Nous
20 n'avons donc pas été en mesure d'obtenir des
21 exemples avec leurs valeurs de prix.

22 N'ayant pas obtenu les informations
23 désirées des autres utilités publiques canadiennes,
24 nous nous sommes tourné vers d'autres sources
25 d'information. En outre, nous avons réussi à

1 obtenir d'un fournisseur, quelques schémas de
2 réseaux collecteurs moyenne tension, sans la valeur
3 de prix car cette information était confidentielle.

4 Pour compléter notre mandat et aider Hydro-
5 Québec TransÉnergie à déterminer la valeur de la
6 contribution maximale, nous avons été obligés
7 d'estimer la valeur des réseaux collecteurs moyenne
8 tension, qui étaient sur les quelques schémas qu'on
9 a reçus.

10 Pour ce faire, nous avons procédé en six
11 étapes. La première étape a consisté à délimiter le
12 périmètre de ce qui composait un réseau collecteur
13 moyenne tension, ce qui a été expliqué par mon
14 collègue à l'acétate précédente.

15 (9 h 25)

16 La deuxième étape consistait à déterminer
17 la longueur des tranchées ainsi que la longueur, le
18 type et le calibre des câbles qui allaient dans les
19 tranchées.

20 La troisième étape a consisté à déterminer
21 les quantités de tous les équipements autres qui
22 faisaient partie du réseau collecteur. On parle des
23 transformateurs, des bases de béton sur lesquelles
24 les transformateurs reposent, les sectionneurs, les
25 fusibles, toute la quincaillerie.

1 On peut d'ailleurs voir... on peut
2 d'ailleurs voir à l'écran un tableau qui a été
3 fourni à la preuve qui représente un résumé de
4 toutes les quantités. On a la liste des projets.
5 Alors, on a étudié les huit schémas qu'on avait
6 reçus, avec les deux projets qu'on avait les
7 schémas de l'appel d'offres, de l'IREQ et de La
8 Citière. On a la puissance des centrales, comme
9 telle. On a la longueur des tranchées et on a la
10 puissance, la longueur des câbles de puissance. Le
11 nombre de transformateurs avec leur puissance
12 associée.

13 Alors, ça, c'étaient les quantités, un
14 tableau récapitulatif des quantités. On peut
15 tourner la prochaine acétate.

16 Maintenant que nous avons les quantités, il
17 faut connaître les prix unitaires associés à
18 chacune de ces quantités pour pouvoir les
19 multiplier. On multiplie la quantité par le prix
20 unitaire, ça nous donne le prix du projet.

21 Puisque nous n'avions pas les prix des
22 composantes d'un réseau collecteur moyenne tension
23 de centrale photovoltaïque, parce que c'est nos
24 premiers projets, on s'est tourné vers le plus
25 proche comparable qu'on avait. C'est finalement les

1 postes. On a donc pris pour le câble deux cent
2 cinquante MCM (250 MCM) qu'on peut retrouver dans
3 un réseau collecteur moyenne tension, et on a
4 fouillé pour trouver dans les postes des exemples
5 où qu'on avait installé des câbles de deux cent
6 cinquante MCM (250 MCM). Donc, on comparait
7 l'installation d'un câble deux cent cinquante (250)
8 avec l'installation d'un câble, mais pas à la même
9 place.

10 La même chose pour un transformateur. Si on
11 avait besoin d'un deux virgule soixante-quinze
12 mégavolt-ampère (2,75 MVA) dans le réseau
13 collecteur, bien, on allait regarder dans nos
14 postes c'était quoi le coût d'achat, le coût
15 d'installation du même transformateur, mais utilisé
16 en poste.

17 Donc, on l'a fait vraiment systématiquement
18 pour absolument toutes les composantes. On allait
19 chercher des comparables et on découvrait c'était
20 quoi, le prix unitaire et on l'utilisait dans nos
21 calculs. C'était une approche rigoureuse et
22 vraiment systématique pour toutes les composantes.
23 On n'a pas inventé les prix, là, finalement.

24 Maintenant que nous avons les quantités et
25 que nous avons les prix unitaires provenant des

1 postes, on les a combinés pour réaliser une
2 première estimation de chacun des projets.
3 D'ailleurs, nous sommes fiers, très fiers de
4 mentionner que certaines de ces premières
5 estimations ont tombé très proche des résultats des
6 appels de soumission qu'on avait reçus.

7 Donc, c'était les premiers estimés qu'on
8 avait faits avait quand même une très grande
9 rigueur et ça s'est observé lors de la... quand on
10 a reçu les soumissions.

11 De ces premières estimations, nous avons
12 déduit quelques hypothèses, quelques conclusions.
13 La première qu'on peut voir, c'est que dans un
14 réseau collecteur moyenne tension, il y a toujours
15 un coût fixe de départ. Peu importe la grosseur de
16 la centrale, ça prend un minimum, de la recherche
17 et développement, de la conception, les plans, les
18 devis, les permis.

19 Ça prend un transfo minimum de un mégawatt
20 (1 MW), là, ça prend un minimum, un fusible, un
21 sectionneur, donc, il y a des composantes minimales
22 et ça représente un frais de départ, peu importe la
23 puissance.

24 La deuxième constatation, c'est que le coût
25 est variable en fonction de la puissance et du

1 nombre de transformateurs. Si on avait un réseau
2 collecteur avec deux transformateurs et qu'on en a
3 un autre avec quatre transformateurs, bien c'est
4 normal que vu qu'il y a le double du nombre de
5 transformateurs, que le prix va suivre. Alors, ce
6 qu'on notait, c'était une augmentation du prix en
7 escalier.

8 À chaque fois qu'on a joutait un
9 transformateur, bien, il fallait ajouter une base
10 de béton pour le transformateur, il fallait ajouter
11 un sectionneur, il fallait ajouter un fusible.
12 Alors, le prix montait en escalier. Donc, c'était
13 un coût variable mais d'une valeur fixe à chaque
14 fois qu'on rajoutait un transformateur.

15 (9 h 30)

16 Le troisième, c'est un coût variable mais
17 croissant qui provenait du fait que, au fur et à
18 mesure que la puissance augmentait, il fallait
19 augmenter la longueur des câbles. Et quand on
20 connecte plusieurs transformateurs en série, vu que
21 l'ampérage augmente d'un transformateur à l'autre
22 dans le câble, le câble avait tendance à grossir, à
23 changer de calibre. Donc, c'est sûr que, au début
24 dans les petites puissances, tu as des petits
25 diamètres de câble, et quand tu es rendu au-dessus

1 de trente mégawatts (30 MW), on commençait à
2 observer des câbles qui augmentaient en diamètre de
3 façon importante. Donc, ça faisait croître la
4 valeur du coût.

5 Comme j'ai dit, ça, c'était les trois
6 hypothèses qu'on a obtenues de nos premières
7 estimations, nos premières constatations. Pour
8 confirmer ces constatations-là, on a procédé à la
9 cinquième étape à faire diverses analyses pour
10 mieux comprendre vraiment l'évolution des
11 phénomènes, le pourquoi, donc des analyses de
12 sensibilité.

13 Exemple, c'est quoi l'effet de la puissance
14 des transformateurs sur le prix du réseau
15 collecteur. On faisait varier différents
16 paramètres. On faisait des analyses en grande
17 multiples configurations, dont une série de
18 configurations à deux virgule soixante-quinze
19 mégavolts (2,75 MVA) pour les transformateurs, pour
20 vraiment mieux comprendre l'évolution des prix. On
21 a utilisé le deux virgule soixante-quinze (2,75)
22 pour une série parce que c'était les
23 transformateurs qu'on jugeait qui allaient être
24 utilisés pour l'IREQ, la Citière, et probablement
25 plusieurs autres projets futurs.

1 Ces analyses de sensibilité ont permis de
2 confirmer les trois hypothèses ici. Ce qui était le
3 but. C'était de faire des expériences. On faisait
4 une hypothèse. Et de façon rigoureuse, on a fait
5 des expériences, des analyses pour obtenir, valider
6 ces trois hypothèses. Ce qui a été validé et
7 confirmé. Et on a déposé des résultats dans la
8 preuve.

9 Un point en passant. Parmi les
10 configurations qu'on avait créée, on en avait créé
11 une à un point cinq mégawatt (1,5 MW). Et on est
12 aussi très content de le mentionner que, encore une
13 fois, on est tombé très proche quand on a reçu la
14 soumission pour cette centrale-là, pour l'IREQ à un
15 point cinq mégawatt (1,5 MW). On était tombé
16 vraiment dessus. Alors, on voyait que la rigueur
17 était là.

18 La dernière étape a été de mettre à jour
19 les paramètres de coûts quand on a reçu toutes les
20 soumissions et de refaire l'ensemble de nos
21 analyses pour s'assurer qu'aucun changement
22 fondamental n'était observé. Donc, on a refait les
23 estimations. On a ajusté les prix pour tous les
24 projets, celui de l'IREQ, la Citière et les huit
25 schémas qu'on avait reçus. Et on a créé un tableau

1 qui présentait ces résultats-là, le tableau 7 de la
2 preuve. Pour faciliter la compréhension et le
3 rendre plus visuel, on a repris les mêmes valeurs
4 du tableau 7 et on les a présentées sur le
5 graphique qu'on va voir à l'écran.

6 Ici, c'est vraiment les résultats finaux de
7 toutes nos analyses, de toutes nos estimations.
8 C'est... Toutes les valeurs qu'on voit ici
9 proviennent toutes du tableau 7, qui est le
10 résultat final qui a été fourni à la preuve. On a
11 ici le projet de l'IREQ. Ici, on a les projets des
12 schémas qu'on a modélisés. À l'axe des X, c'est la
13 puissance maximale de la centrale. L'axe des Y,
14 c'est le coût du kilowatt qu'on a. Donc, on prend
15 la valeur du réseau collecteur, on le divise par le
16 nombre de kilowatts de la centrale, et ça nous
17 donnait un prix du kilowatt.

18 On peut voir ici pour le cas de l'IREQ que
19 la valeur est quand même très élevée. Et parmi les
20 projets les plus élevés, cela s'explique parce
21 qu'on avait peu de kilowatts et un frais fixe qu'on
22 avait expliqué. C'était la première conclusion de
23 nos premières estimations. C'est qu'il y avait un
24 frais fixe. Et dans le cas de l'IREQ, bien, il est
25 divisé par peu de kilowatts. Donc, ça fait remonter

1 la valeur. Donc, c'est l'effet de notre première
2 conclusion.

3 Deuxième élément qu'on peut observer, c'est
4 au niveau des centrales à vingt-sept mégawatts
5 (27 MW). On voit qu'il y a quand même une
6 dispersion des prix. Cette dispersion-là s'explique
7 par la topologie, les choix de conception, par
8 plusieurs facteurs. Ce que ça indique, c'est que,
9 pour une même puissance, le prix n'est pas fixe,
10 n'est pas unique. C'est vraiment une variation, une
11 étendue. Et c'est tous des choix valables parce que
12 c'est toutes des centrales en opération. Ce n'est
13 pas du théorique là, c'est des vrais projets en
14 opération. Donc, le prix du réseau collecteur
15 fluctue, c'est normal.

16 (9 h 35)

17 On voit le même phénomène dans nos projets
18 à trente-deux mégawatts (32 MW), en moindre
19 importance, mais quand même. Puis on parle vraiment
20 d'une variation proche de trente pour cent (30 %)
21 là.

22 Les derniers points que je veux présenter,
23 c'est les projets 7 et 8 qui sont très importants
24 et très révélateurs car c'est grâce à ces projets-
25 là qu'on peut voir l'effet quand la puissance

1 augmente, que les câbles deviennent de plus en plus
2 longs et que les câbles grossissent, que le
3 diamètre augmente.

4 On commence vraiment à le noter avec le
5 Projet 7 et avec le Projet 8, ce qui fait remonter
6 les coûts dans ces deux projets-là. Ce qui était
7 notre troisième conclusion qu'on avait présentée à
8 notre quatrième étape de notre analyse.

9 Notre analyse rigoureuse a permis au
10 Transporteur de se positionner sur la valeur de la
11 contribution maximale. Et pour présenter celle-ci,
12 je vais passer la parole à madame Paquette.

13 Mme SOPHIE PAQUETTE :

14 Alors, bonjour à tous. Donc, je suis ici pour vous
15 présenter la proposition du Transporteur quant à la
16 contribution maximale pour le réseau collecteur
17 moyenne tension des centrales photovoltaïques.

18 Donc, la proposition du Transporteur, c'est
19 de fixer la contribution maximale à cent quarante
20 et un dollars du kilowatt (141 \$/kW), pour les
21 centrales qui appartiennent à Hydro-Québec, ce qui
22 est représenté par la ligne verte que vous voyez
23 sur le graphique.

24 En fait, c'est exactement le même graphique
25 que vous venez de voir à la diapo précédente. On a

1 seulement ajouté la ligne verte là, qui représente
2 la contribution proposée par le Transporteur. Et
3 également, donc, on propose de fixer la
4 contribution maximale à cent soixante-huit dollars
5 du kilowatt (168 \$/kW).

6 Pour les centrales qui n'appartiennent pas
7 à Hydro-Québec, la différence étant un montant de
8 dix-neuf pour cent (19 %) là, pour couvrir les
9 coûts d'exploitation et d'entretien là, comme on a
10 actuellement en vigueur dans les Tarifs et
11 conditions.

12 Donc, pour nous, la proposition du
13 Transporteur, elle est définitivement en phase avec
14 les principes retenus par la Régie dans la décision
15 D-2009-015 en ce sens que la contribution maximale,
16 elle est distincte de celle d'un poste de
17 transformation, le poste de départ, comme l'a
18 mentionné, d'entrée de jeu, mon collègue monsieur
19 Raymond.

20 Elle est basée sur un prix de marché et
21 elle, justement, n'expose pas le Transporteur aux
22 surdimensionnements. Sur ce point-là, précisément,
23 je vais revenir un petit peu plus loin là, dans la
24 présentation.

25 Et si on regarde sur le graphique,

1 justement la ligne verte, bien, on voit que la
2 proposition du Transporteur donne un signal clair
3 et simple d'application pour les producteurs de
4 centrales photovoltaïques. Et, ça, ce qui est
5 cohérent avec la contribution maximale applicable
6 actuellement dans les Tarifs et conditions pour les
7 parcs éoliens.

8 Donc, on est sur le même principe. C'est un
9 chiffre, il est fixe, donc c'est simple
10 d'application. Ça couvre, également, un large
11 éventail des projets analysés. En fait, la quasi
12 totalité des projets analysés puisqu'on couvre
13 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des projets.

14 Et puis, ici, j'aimerais prendre un petit
15 temps d'arrêt pour juste ramener un peu les
16 objectifs visés par une contribution maximale. Il
17 ne faut pas oublier que le mot le dit là, c'est un
18 contribution maximale. On n'est pas ici pour
19 essayer d'estimer, de façon précise, le coût de
20 chacun du réseau collecteur pour une centrale X.

21 Comme on peut le voir, à vingt-sept
22 mégawatts (27 MW) sur le graphique, on a une bonne
23 dispersion de trente pour cent (30 %). On passe de
24 quatre-vingt-dix (90 \$/kW) environ, à cent vingts
25 dollars du kilowatt (120 \$/kW) pour une centrale de

1 vingt-sept mégawatts (27 MW).

2 Toutes sortes de facteurs qui peuvent faire
3 en sorte que le coût va varier. Donc, notre but, ce
4 n'est pas de passer par tous les points, faire une
5 moyenne de points. On est vraiment ici pour fixer
6 une contribution maximale qui va, justement, donner
7 un signal clair aux producteurs qu'ils doivent
8 optimiser leurs réseaux collecteurs et qu'ils vont
9 connaître les règles du jeu là, quand ils vont nous
10 faire une demande de raccordement sur le réseau.

11 (9 h 40)

12 Sur le point, justement, pour... lorsqu'on
13 dit que ça n'expose pas indûment le Transporteur
14 aux risques de surdimensionnement. Bien, comme l'a
15 mentionné mon collègue, encore une fois monsieur
16 Raymond d'entrée de jeu, le Transporteur a tout un
17 processus de remboursement que ce soit le poste de
18 départ, réseau collecteur déjà en place, ce qu'il
19 faut comprendre c'est que la contribution maximale
20 qui est allouée au producteur, ce n'est pas un
21 chèque en blanc qu'on va donner au producteur.

22 Le Transporteur va assumer les coûts réels
23 du réseau collecteur jusqu'à concurrence du montant
24 maximal. Donc, le producteur, il va devoir
25 soumettre une demande de remboursement en bonne et

1 due forme. Il doit nous déposer évidemment les
2 schémas unifilaires en amont. Donc, il y a un
3 jugement technique qui est porté sur les schémas
4 unifilaires. Il y a des pièces justificatives, des
5 factures...

6 Donc, tout ça c'est vérifié chez nous pour
7 s'assurer justement qu'il n'y a pas de
8 surdimensionnement au niveau de la conception du
9 réseau collecteur et peut-être aussi un autre fait
10 qu'il faut se rappeler, c'est qu'il y a un nombre
11 limité d'équipement qui compose un réseau
12 collecteur, ce qui ne favorise pas non plus le
13 surdimensionnement d'entrée de jeu.

14 Alors, maintenant, quelques commentaires
15 sur les mémoires des intervenants que l'on a reçus.
16 Pour commencer, celui de l'AHQ-ARQ. Donc,
17 l'intervenant propose une formule équivalente à
18 cent soixante-sept mille dollars (167 000 \$) plus
19 quatre-vingt-quatorze dollars du kilowatt (94 \$/kW)
20 ce qui est représenté par la courbe en rouge que
21 vous voyez ici à l'écran.

22 Donc c'est toujours le même graphique que
23 la diapo précédente. On a seulement ajouté la
24 courbe en rouge que vous voyez ici. Donc, la
25 proposition de l'AHQ-ARQ. Et en notre sens, la

1 proposition de l'intervenant ne respecte pas
2 l'esprit des Tarifs et conditions et ce, pour deux
3 raisons.

4 La première, c'est que là on propose une
5 formule. Donc, déjà, d'entrée de jeu, c'est nouveau
6 dans les Tarifs et conditions. On a actuellement
7 des contributions maximales fixes distinctes. Donc,
8 déjà ça c'est une nouveauté qui pour nous n'est pas
9 nécessairement nécessaire et n'est pas adéquate.

10 La deuxième raison et je pense que c'est la
11 principale, c'est que l'AHQ-ARQ tente dans sa
12 méthode d'essayer de passer à travers tous les
13 points, fait un genre de moyenne et c'est pas
14 l'objectif visé par la contribution maximale.
15 L'objectif visé ce n'est pas d'essayer d'arriver
16 pile sur un coût estimé de réseau collecteur. C'est
17 bien notre contribution maximale. On met un plafond
18 pour les producteurs pour éviter le
19 surdimensionnement, on envoie un signal clair :
20 Voici c'est ça les règles du jeu, mais on n'essaie
21 pas de passer par tous les points.

22 Et d'ailleurs, la proposition de l'AHQ-ARQ
23 pour nous a vraiment un biais dans la méthodologie,
24 puisque pour arriver à la courbe en rouge,
25 l'intervenant a retiré délibérément les projets 7

1 et 8 sous prétexte que c'était des projets qui
2 n'étaient pas représentatifs par rapport aux deux
3 demandes reçues chez le Transporteur, mais comme
4 monsieur Gauthier l'a déjà mentionné, ce sont des
5 projets réels.

6 C'est pas des projets théoriques. Ça existe
7 ces projets-là. Ça fait que pour nous, de les
8 retirer, parce qu'on essaie de passer par un plus
9 grand nombre de points, ça ne fait pas vraiment de
10 sens au niveau de la méthode.

11 Pour nous, c'est un biais à la méthode. Il
12 faut les considérer, ce qui fait aussi en sorte que
13 la proposition, on le voit très bien avec la courbe
14 en rouge, pénalise à peu près cinquante pour cent
15 (50 %) des projets comparativement à la proposition
16 du Transporteur qui elle couvre la quasi-totalité
17 des projets analysés.

18 Donc, ça c'est un enjeu et juste pour
19 donner un petit exemple, pour le projet 8,
20 notamment, la proposition de l'AHQ-ARQ, donc le
21 projet 8, c'est une centrale à trente-neuf
22 mégawatts (39 MW), bien la contribution maximale
23 proposée par l'intervenant serait de l'ordre de
24 quatre-vingt-dix-huit dollars du kilowatt
25 (98 \$/kW).

1 Donc, trente pour cent (30 %) inférieure à
2 la contribution proposée par le Transporteur ou
3 trente-six pour cent (36 %) inférieure au coût
4 estimé par mon collègue, monsieur Gauthier, qui
5 était à cent cinquante-quatre dollars du kilowatt
6 (154 \$/kW) dans le tableau 7.

7 (9 h 45)

8 Dernier constat sur la proposition ici en
9 rouge, c'est qu'il y a une distorsion pour nous à
10 notre avis pour les petites centrales par rapport à
11 l'allocation maximale. Donc, il faut bien se
12 rappeler que la contribution maximale et pour le
13 poste de départ et pour le réseau collecteur, elle
14 est incluse dans le montant d'allocation maximale
15 applicable dans les Tarifs et conditions. Donc, ça
16 peut sembler attrayant pour favoriser les petites
17 centrales d'en donner plus. De donner une
18 contribution maximale plus élevée pour les petites
19 centrales, surtout autour de un, deux mégawatts
20 (2 MG), mais dans les faits c'est des vases
21 communicants. Si on en donne plus au niveau de la
22 contribution maximale, bien on vient cannibaliser
23 la marge qui reste par rapport à l'allocation
24 maximale et puis ce qu'on voit, là, avec
25 l'expérience qu'on a, c'est que les petites

1 centrales, lorsqu'on considère les coûts
2 d'intégration au réseau de l'ordre de un, deux
3 millions (2 M) à peu près par centrale, plus le
4 remboursement du poste de départ, plus le
5 remboursement du réseau collecteur, pour les
6 petites centrales de un, deux mégawatts (2 MW), on
7 va excéder de toute façon l'allocation maximale. Ou
8 en tout cas, il y a de fortes chances qu'on
9 l'excède.

10 Ça fait qu'on peut bien, donc, essayer d'en
11 donner un peu plus pour les petites centrales mais
12 honnêtement, on ne voit pas vraiment la plus value
13 de faire ça, compte tenu qu'il y a de fortes
14 chances que, de toute façon, on soit au-dessus et
15 le producteur va devoir payer l'excédent, là, par
16 rapport à l'allocation maximale.

17 Donc, pour nous, notre proposition nous
18 semble beaucoup plus adéquate, là, pour... et plus
19 simple d'application aussi, mais nous semble
20 beaucoup plus adéquats pour répondre aux besoins.

21 Puis un dernier petit point, il me semble
22 qu'il me manque un point, oui, c'est ça. C'est
23 que pour les petites centrales de l'ordre de un,
24 deux mégawatts (1/2 MW), ce qu'on voit, c'est sûr
25 que c'est encore une filière qui est émergente,

1 c'est nouveau au Québec, mais on s'attend à ce que
2 ce genre de centrale-là se raccorde plus au niveau
3 de la distribution en autoproduction, donc, pour
4 faire baisser leur facture d'électricité, grosso
5 modo, puis à ce moment-là, les Tarifs et conditions
6 ne s'appliqueront pas, là.

7 Ça fait que c'est pour ça que pour nous, la
8 plus value, là, de la courbe en rouge, elle n'est
9 pas là.

10 Alors, maintenant, commentaires sur le
11 mémoire de la SÉÉ-AQLPA. Donc, dans son mémoire, à
12 la page 21, c'est la dernière page du mémoire,
13 l'intervenant semble adhérer à l'application d'une
14 contribution maximale fixe, mais propose tout de
15 même des alternatives, si jamais la Régie ne
16 retient pas cette méthode.

17 Et dans son mémoire, elle propose trois
18 alternatives qui sont illustrées ici en D, E et F,
19 c'est la même terminologie, là, qui est utilisée
20 dans le mémoire.

21 Bien c'est sûr que nous, bien, on est bien
22 content si jamais... on semble, en tout cas, la
23 SÉÉ-AQLPA semble adhérer à notre proposition de
24 contribution maximale fixe. Parfait. Par contre, on
25 veut juste mentionner à la Régie que les

1 alternatives proposées pour nous, de un, elles sont
2 théoriques, hein, il n'y a pas de chiffres à
3 l'appui. On est vraiment encore à très très haut
4 niveau. Il n'y a pas de finalité, comme telle, à ça
5 et ça pose des enjeux d'application.

6 Si on regarde la première... la première
7 alternative, donc, en D, c'est un coût variable par
8 capacité, selon une courbe en U. C'est un peu la
9 même chose que j'ai dit pour la AHQ-ARQ, on n'est
10 pas ici pour essayer de passer à travers tous les
11 points, d'essayer d'estimer de façon précise un
12 coût de réseau collecteur, on est là pour fixer une
13 contribution maximale qui va être simple
14 d'application, qui va couvrir un large spectre de
15 projets et qui va éviter le surdimensionnement.

16 Donc, la première alternative pour nous ne
17 répond pas aux besoins puis on a vu dans l'AHQ-ARQ
18 qu'il a tenté de faire quelque chose de similaire
19 où plusieurs projets, justement, cinquante pour
20 cent (50 %) des projets sont pénalisés.

21 La deuxième alternative, c'est un coût des
22 frais fixes plus un coût variable par superficie de
23 territoire du parc. Là, on ne dit pas ici comment
24 on viendrait calculer la superficie du parc, mais
25 c'est certain que c'est... pour nous, c'est une

1 relation de cause à effet qui est un peu difficile
2 à démontrer, puis ça laisse sous-entendre,
3 finalement, que plus un parc est étendu, même s'il
4 n'est pas optimisé, bien plus la contribution
5 maximale serait élevée.

6 Donc, là, on vient peut-être justement à
7 l'encontre de l'objectif d'éviter un
8 surdimensionnement. Idem à la troisième alternative
9 proposée en F. Donc, un coût des frais fixes plus
10 un coût par longueur de câble. Encore ici, on voit
11 un peu un problème, un enjeu d'application. Ça
12 n'encourage pas nécessairement l'optimisation parce
13 qu'encore une fois, si on prend quelque chose qui
14 est absurde, mais juste pour illustrer. On a deux
15 panneaux solaires. Le producteur, pour X raison
16 décide de les placer, je ne sais pas, à deux
17 extrémités dans un stationnement X, là. Ils sont
18 très très éloignés, bien il va y avoir une
19 contribution beaucoup plus élevée que quelqu'un qui
20 essaie de les coller puis de minimiser l'étendue de
21 son réseau collecteur. Donc, pour nous, ça ne fait
22 pas vraiment de sens, là, cette alternative-là.

23 Alors, pour toutes ces raisons, c'est sur
24 que le Transporteur, à la lecture des mémoires des
25 intervenants, considère que sa proposition reste la

1 plus adéquate, là, pour fixer un montant de
2 contribution maximale.

3 (9 h 50)

4 Alors, en conclusion, le Transporteur
5 demande à la Régie d'approuver une contribution
6 maximale fixe à cent quarante et un dollars du
7 kilowatt (141 \$/kW) pour le réseau collecteur,
8 moyenne tension, des centrales photovoltaïques qui
9 appartiennent à Hydro-Québec et à cent soixante-
10 huit dollars du kilowatt (168 \$/kW) pour les
11 centrales qui ne lui appartiennent pas; et demande
12 également à la Régie de procéder à la modification,
13 d'approuver la modification des Tarifs et
14 conditions à l'Appendice J, tel que nous l'avons
15 soumis en preuve.

16 Ceci conclut notre présentation. Je prends
17 une petite gorgée d'eau et je vous reviens avec les
18 questions.

19 De retour. Donc, vous nous avez fait
20 parvenir lundi deux questions avec des sous-
21 questions pour lesquelles on va tenter de répondre
22 au meilleur de nos connaissances, de notre
23 compréhension puis vous expliquer un peu la façon
24 qu'on voit les choses et comment on applique
25 surtout aussi les Tarifs et conditions. Donc, moi,

1 je ne me lancerai pas trop dans le légal. Je sais
2 qu'il y avait des mots « légal », « la loi », tout
3 ça dans les questions. Je vais rester plus dans mon
4 cadre à moi qui est plus le volet commercial
5 réglementaire.

6 Donc, la première question, sans relire les
7 questions dans le détail, vous nous demandiez
8 notamment si la contribution maximale pour le
9 réseau collecteur : Est-ce que ça pourrait être
10 limité à l'application des deux projets qu'on a
11 reçus chez le Transporteur, donc les projets 217R
12 et 218R? Et il y avait une sous-question aussi :
13 Est-ce que la contribution devrait être limitée
14 pour une période définie, notamment peut-être
15 jusqu'à la fin de l'année? Bon, et caetera.

16 Alors, sur ce, bien, pour nous, c'est sûr
17 que, pour le Transporteur, les Tarifs et conditions
18 sont vraiment d'application générale. Pour nous, ça
19 s'applique à tous les clients du Transporteur. Et
20 viser un client en particulier, bien, ça devient
21 difficilement conciliable avec l'un des principes
22 notamment de la Politique d'ajout qui est d'assurer
23 un traitement équitable et un accès non
24 discriminatoire pour tous les clients du
25 Transporteur.

1 Donc on n'est pas... Peut-être que vous
2 allez pouvoir nous éclairer là-dessus. On n'est pas
3 certain de comprendre pourquoi la Régie cherche à
4 regarder la possibilité de contraindre justement la
5 contribution maximale à ces deux projets-là pour
6 une période définie. Je pense que, pour nous, ce
7 qu'on vous a présenté aujourd'hui, si on se ramène
8 un petit peu dans le passé en deux mille neuf
9 (2009) quand on est venu vous présenter une
10 contribution maximale la première fois pour les
11 parcs éoliens, dans la décision D-2009-015
12 notamment, on avait tout simplement doublé la
13 contribution pour le poste de départ pour les parcs
14 éoliens. Et voilà, on était parti avec ça. Puis par
15 la suite, ça s'était raffiné.

16 Là ici on a été beaucoup plus proactif, je
17 dirais. On a vu l'émergence d'une nouvelle filière.
18 On a mandaté justement nos collègues chez
19 Équipement. On a fait une analyse rigoureuse. Et on
20 est confiant dans le fond que notre méthodologie,
21 l'analyse qui a été effectuée et la proposition
22 qu'on vous fait aujourd'hui pour la contribution
23 maximale, réseau collecteur des centrales
24 photovoltaïques, répond aux besoins.

25 Donc, pour nous, je ne sais pas, on ne voit

1 pas, dans le fond, la nécessité d'appliquer ça
2 seulement à ces deux projets-là. On est beaucoup
3 plus pour... On recommande vraiment l'ajout de
4 cette contribution dans les Tarifs et conditions,
5 que le signal soit clair pour tous les producteurs
6 de centrales photovoltaïques qui voudraient rentrer
7 justement... faire une nouvelle demande. Ils vont
8 connaître les règles du jeu. Les règles vont être
9 claires puis ils vont savoir à quoi s'attendre pour
10 le futur.

11 Puis justement, peut-être aussi... Je
12 risque de répondre à une question peut-être que
13 vous aurez un peu plus tard. Mais aujourd'hui on
14 est à cent quarante et un dollars du kilowatt
15 (141 \$/kW) pour les centrales qui appartiennent à
16 Hydro-Québec. Et pour le futur, lorsqu'on aura de
17 nouvelles demandes, et c'est bon aussi pour
18 l'éolien, c'est la même chose, lorsqu'on reçoit des
19 nouvelles demandes, ça vient habituellement avec la
20 signature d'une convention d'étude d'intégration,
21 là-dedans on a une annexe, on a des spécifications
22 techniques.

23 (9 h 55)

24 On connaît, par exemple, la capacité des
25 transformateurs basse tension, moyenne tension. On

1 demande, aussi, la longueur du réseau collecteur.
2 On demande certains informations qui nous
3 permettent, bien qu'elles soient, parfois,
4 préliminaires là, lors de la demande, mais qui nous
5 permettent déjà de faire une analyse puis de
6 regarder si, effectivement, la nouvelle technologie
7 qui est utilisée par les producteurs, parce que ça
8 évolue les éoliennes puis le solaire. Aujourd'hui
9 ils utilisent...

10 Je prends l'exemple de l'éolien, on est
11 passé de deux mégawatts (2 MW), en moyenne, ou même
12 à un point cinq mégawatt (1,5 MW) par éolienne,
13 puis aujourd'hui, on est rendu à du quatre (4 MW)
14 et même plus là, quatre mégawatts (4 MW) et plus
15 d'éolienne.

16 Même chose pour le solaire. On s'attend à
17 ce que la technologie évolue et effectivement.
18 Donc, lorsqu'on reçoit une nouvelle demande, on est
19 en mesure d'évaluer si la technologie est similaire
20 à celle qu'on a déjà analysée. De refaire un petit
21 tour de roue au niveau des coûts basés sur les
22 coûts de marché qu'on a de disponibles à Hydro-
23 Québec, et d'ajuster, le cas échéant, la
24 contribution maximale du réseau collecteur.

25 Donc, pour nous, notre proposition,

1 aujourd'hui, elle est adéquate avec les projets
2 qu'on a reçus. Et pour le futur, bien, on sera en
3 mesure de s'ajuster là, si on reçoit de nouvelles
4 demandes officielles là, dans les demandes de
5 raccordement.

6 Je ne sais pas si vous voulez tout de
7 suite... Je continue avec la deuxième question?
8 Ou... Oui? C'est bon? Parfait.

9 Donc, la deuxième question, encore là je
10 vais y aller d'un trait. Il y a plusieurs sous-
11 questions. Euh... Donc, ici, on cherchait à voir si
12 tout type d'installations de production peut être
13 qualifié de sites de production en vertu là, des
14 tarifs et conditions.

15 On cherche à savoir s'il y a des critères
16 applicables. S'il y a un seuil à partir... au
17 niveau de la capacité, s'il y a un seuil à partir
18 duquel on devrait considérer une centrale où que
19 les Tarifs et conditions s'appliquent ou pas.

20 Et puis, on parle... Oui, c'est ça, il y
21 avait une question, aussi, sur le taux de
22 production. Donc, je vais y aller. C'est certain
23 qu'un producteur qui décide de raccorder... qui
24 veut raccorder une nouvelle installation de
25 production sur le réseau de transport ou sur le

1 réseau de distribution. Il a trois choix. Si on
2 simplifie ça au maximum, il a trois choix, selon
3 l'usage qu'il veut faire de son électricité.

4 Donc, première possibilité. Donc, le
5 producteur peut décider qu'il veut exporter son
6 électricité. S'il veut exporter son électricité, ça
7 veut dire qu'il doit faire une « Demande R », une
8 demande de raccordement en vertu de nos Tarifs et
9 conditions. Et à cette demande-là doit être
10 associée une « Demande T », une demande de service
11 de transport.

12 Ça peut être lui qui prend la demande de
13 service de transport, qui va signer une convention
14 de service de transport et qui va amener les
15 nouveaux revenus associés au raccordement de la
16 centrale ou ça peut être un tiers.

17 Ça, c'est applicable selon les Tarifs et
18 conditions. C'est la partie 2 des Tarifs et
19 conditions qui vient, justement, encadrer cette
20 partie-là.

21 Et nonobstant, justement, la capacité de la
22 centrale. On a de très petites centrales,
23 actuellement, raccordées sur le réseau du
24 Distributeur, le réseau de distribution. Je vous
25 dirais qu'il y en a même à cent vingts kilowatts

1 (120 kW). C'est très, très petit là, puis ils ont
2 des contrats d'achats avec le Producteur.

3 Le Producteur achète l'énergie de ces
4 centrales-là et l'énergie, justement, peut...
5 soit... Le service de transport est soit pris par
6 le Producteur parce que le Producteur, justement,
7 détient une convention du service de transport. Ou
8 ces centrales-là, des fois, aussi, sont désignées
9 comme ressources du Distributeur et le Distributeur
10 peut être le client du service de transport, dans
11 ce cas-là.

12 Ça fait qu'il y a... Je vais revenir sur la
13 capacité, après. Je ne veux pas trop vous mélanger,
14 ça fait que quand... Je reviens au début. Un
15 producteur qui décide de raccorder sa production au
16 réseau a trois choix, soit celui d'exporter, soit
17 celui d'utiliser son électricité pour alimenter la
18 charge locale.

19 Et, ça, dans ce cas-là, c'est le
20 Distributeur qui est le client du service de
21 transport, c'est la partie 4 des Tarifs et
22 conditions qui s'applique. Et la troisième
23 possibilité, ça peut être de l'autoproduction.

24 Donc, il a déjà une charge, il est déjà
25 client du Distributeur. C'est les conditions de

1 service du Distributeur qui s'appliquent et lui, il
2 veut s'installer une nouvelle production, de tous
3 types.

4 Et puis il va venir faire diminuer sa
5 facture, en quelque sorte là, vis-à-vis du
6 Distributeur. Donc, ça, c'est vraiment... Ce n'est
7 pas chez nous, les Tarifs et conditions ne
8 s'appliquent pas. C'est d'autres modalités qui
9 existent chez le Distributeur. Sans être une
10 experte, là, on sait qu'il y a du mesurage net, il
11 y a de l'autoproduction sans compensation, il y a
12 des choses qui existent chez le producteur. Mais
13 ça, ça ne nous touche pas à nous... pardon, le
14 Distributeur.

15 (10 h 00)

16 Donc, ceci étant dit, est-ce que toute
17 installation de production peut être qualifiée au
18 sens, là, de site de production, selon les Tarifs
19 et conditions? Bien, je vous répondrais que du
20 moment que la production est utilisée, soit pour
21 exporter, soit pour alimenter la charge locale,
22 partie 2 ou partie 4 et éventuellement une partie 3
23 des Tarifs et conditions, si jamais on a des
24 clients comme ça, oui, ça peut s'appliquer au
25 niveau des tarifs et conditions. Il n'y a rien qui

1 empêche de faire ça.

2 Est-ce qu'un seuil minimal de capacité doit
3 être prévu aux Tarifs et conditions? Bien, à notre
4 avis, non. Tout simplement parce que, bien c'est le
5 producteur qui a le choix de le faire et c'est
6 souvent le business case du client qui a
7 déterminer : est-ce que, s'il veut exporter, est-ce
8 qu'il a les moyens? Est-ce que son business case
9 fonctionne? Ou s'il veut alimenter la charge
10 locale, bien encore là, est-ce qu'il y a un
11 acheteur d'électricité notamment le Distributeur,
12 pour alimenter la charge locale.

13 Si ça rentre là-dedans puis on le voit là,
14 on a des toutes petites centrales raccordées sur le
15 réseau, qui ont un contrat d'achat, un contrat
16 d'approvisionnement avec le Producteur, ça existe,
17 là. Ça fait que je ne vois pas pourquoi on
18 viendrait mettre un seuil aux Tarifs et conditions,
19 ça va se faire naturellement, tout simplement par
20 le business case du client.

21 Et dernier point dans les questions. Vous
22 avez posé la question si:

23 Veuillez préciser si un autoproducteur
24 raccordé au réseau de distribution,
25 peut être visé par l'expression « site

1 de production ».

2 Oui, il y a un cas. Tantôt, je parlais
3 d'autoproducteur donc, qui veut faire baisser sa
4 facture avec les conditions de service du
5 Distributeur. Ça, ça existe, mais on a aussi des
6 autoproducteurs qui ont été retenus dans le cadre
7 d'appel d'offres du Distributeur ou de programmes
8 d'achat du Distributeur. Donc, qui ont des contrats
9 d'achat avec... des contrats d'approvisionnement
10 avec le Distributeur qui alimente la charge locale.

11 Ça fait que ce sont des autoproducteurs. Il
12 n'y a pas d'énergie qui est injectée sur le réseau
13 du Transporteur parce que, par exemple, il y a une
14 charge. Si on prend un exemple, là, une papetière,
15 bon, ça fait qu'il y a une charge, il est client du
16 Distributeur, il a une facture d'électricité pour
17 alimenter sa charge. Ils décident de se mettre une
18 centrale dans la même, sur le même site physique,
19 là, dans la même installation. Il a soumissionné sur
20 un appel d'offres ou un programme d'achat du
21 Distributeur. Il a été retenu. Signe un contrat
22 d'approvisionnement avec le Distributeur. Donc, il
23 vend son énergie au Distributeur puis en
24 contrepartie, il reçoit une facture pour alimenter
25 sa charge. Il n'injecte absolument pas rien sur le

1 réseau de transport. Ça, ça existe. Donc, son
2 énergie est commercialisée.

3 Et puis, là, vous demandiez:

4 Bien, dans l'affirmative, veuillez
5 préciser les dispositions applicables.

6 Oui, les Tarifs et conditions s'appliquent.
7 C'est possible qu'il y ait des ajouts au réseau
8 pour ce type de production là. Que ça soit de
9 l'ajout de protection, télécom ou autres, donc, il
10 y a une étude qui est faite et comme vous savez,
11 là, dans la Politique d'ajout, on a proposé, là, la
12 décision finale, elle n'est pas sortie mais ce qui
13 est proposé, c'est que, dans le fond, les coûts
14 rattachés au raccordement de ces installations
15 d'autoproduction qui seraient... vont être...
16 seraient imputés entièrement aux ressources et
17 financés, le cas échéant, à même le montant maximal
18 d'allocations globales auquel a droit le
19 Distributeur, dans l'agrégation charge-ressources
20 et ça, ça va être découlé, justement, de la
21 puissance maximale à transporter associée au projet
22 ciblant les postes satellites et des clients du
23 Distributeur raccordés au réseau de transport.

24 Vous nous avez demandé un exemple chiffré.
25 Ça fait qu'on pourra vous remettre par écrit, pour

1 que ça soit plus clair, là, cette portion-là
2 spécifique.

3 Un exemple chiffré et des références avec
4 qu'est-ce qu'on a déjà proposé dans le dossier de
5 la Politique d'ajout, mais ça s'insère exactement
6 dans le même processus, là, que vous connaissez
7 déjà dans le dossier. C'est le dossier de la
8 Politique d'ajout, juste pour référence
9 R-3888-2014. Alors, voilà.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Alors, ça complète. J'aurais peut-être juste une
12 petite question pour vous, Madame Paquette, avant
13 qu'on complète la preuve en chef, là, la
14 présentation sur ce sujet-là.

15 Alors, dans... vous avez témoigné, il y a
16 quelques instants sur... la gorgée d'eau est
17 passée, là, tout est bon? Alors, vous avez
18 témoigné, il y a quelques instants sur, suite à
19 l'interpellation de la Régie dans sa lettre du dix
20 (10) février dernier, sur la position du
21 Transporteur à l'égard des alternatives, là, soit
22 une alternative de détermination de la contribution
23 maximale arrimée à des projets spécifiques ou à une
24 période limitée dans le temps. C'était dans la
25 lettre de la Régie. Et vous avez fait valoir la

1 position du Transporteur qui est pour une
2 contribution maximale d'application uniforme.
3 Finalement, une position classique à ce que l'on a
4 aujourd'hui.

5 (10 h 05)

6 Mais par rapport aux deux alternatives
7 proposées, est-ce que le Transporteur a des
8 objections fondamentales? Est-ce qu'il refuse
9 catégoriquement ces alternatives-là ou est-ce que
10 vous avez un message à la Régie à cet égard-là?

11 R. Donc, c'est sûr que ce n'est pas ce qu'on
12 recommande, mais on s'en remet à la Régie en fait
13 pour décider de la voie à suivre. Mais c'est
14 certain que pour nous, ce que j'ai expliqué
15 d'entrée de jeu, qu'on recommande que ça soit
16 vraiment intégré aux tarifs pour envoyer un signal
17 clair, mais si la Régie veut faire autrement, on
18 s'en remet à vous.

19 Donc, on ne... Je ne me souviens pas de ton
20 mot, mais on a...

21 Q. **[6]** « Objection » je pense.

22 R. Objection. On ne s'objecte pas nécessairement à ça,
23 mais on ne pense pas nécessairement que c'est la
24 meilleure voie à suivre.

25 Q. **[7]** Avec égards. Toujours avec égards. Le

1 Transporteur propose, la Régie dispose. On est
2 toujours au même niveau.

3 Alors, sur ce, ça complète la présentation.
4 Il est déjà dix heures (10 h) dépassées. Si vous me
5 permettez, peut-être que... Est-ce que c'est un bon
6 moment pour la pause tout de suite avant que les
7 contre-interrogatoires débutent? C'est pour vous.
8 Moi, je m'en remets à vous.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Effectivement. Ça serait un bon moment pour faire
11 une pause avant qu'on puisse passer aux questions.
12 Alors, on va prendre une pause de quinze minutes.
13 Sur mon ordinateur, il est dix heures sept
14 (10 h 07), mais on va revenir à dix heures et
15 vingt-cinq (10 h 25).

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Parfait. Je vous remercie.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE (10 h 07)

19

20 REPRISE DE L'AUDIENCE (10 h 31)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour, Maître Cadrin.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Bien le bonjour.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Prêt pour le contre-interrogatoire?

3 Me STEVE CADRIN :

4 Et je ne voudrais pas être en reste, alors bonne
5 année aussi. Maître Fréchette, alors aussi. Alors,
6 tout le personnel de la... Oui, c'est vous qui avez
7 pensé, alors je vous donne la genèse.

8 Alors, toujours pour vous faire sourire en
9 commençant, c'est toujours plus agréable.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Ça désamorce.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

13 Ça désamorce tout. Alors, la question méchante
14 maintenant.

15 Q. **[8]** Alors, DDR numéro 3... Excusez-moi. Donc, Steve
16 Cadrin pour l'AHQ-ARQ tout d'abord, DDR numéro 3 de
17 l'AHQ-ARQ qui est la pièce B-136, à la page 5,
18 demande 1.3. Alors donc :

19 Veuillez indiquer le nombre de
20 soumissions reçues pour le « projet de
21 2,5 MW associé à la demande d'étude
22 d'intégration OASIS no 217R » de la
23 référence (i) et, pour chacune,
24 fournir la valeur du signal de coût
25 pour le réseau collecteur qui aurait

1 été obtenu en ne considérant que
2 chacune de ces soumissions prise
3 séparément. Cette demande a pour but
4 de pouvoir apprécier la variation des
5 coûts obtenus et son influence sur
6 l'établissement de la valeur proposée
7 de 141 \$/kW.

8 cent quarante et un dollars (141 \$/kW). Alors,
9 plutôt que d'avoir des chiffres, nous avons eu votre
10 explication qui est la suivante que je vais lire :

11 À l'instar des montants utilisés par
12 la Régie pour établir la contribution
13 maximale pour le réseau collecteur
14 éolien, le Transporteur n'a utilisé
15 que les montants des deux soumissions
16 retenues...

17 plutôt que celles reçues, comme on vous avait
18 suggéré de regarder, ou du moins, de fournir
19 l'information tout court.

20 Toutefois, contrairement au réseau
21 collecteur éolien et aux fins, entre
22 autres, de donner un signal favorable
23 aux plus petites centrales dans un
24 contexte émergent de la filière de
25 production photovoltaïque au Québec,

1 il n'a pas fait la moyenne de ces deux
2 soumissions...

3 Alors, qu'on sait que vous avez retenu la plus
4 petite justement pour aider les plus petits sites
5 d'auto production, c'était le but visé. Ce que vous
6 avez mentionné, ça on le savait déjà aussi.

7 Alors, dans le cas de l'éolien, parce que
8 vous faites le rapport entre l'éolien pour ne pas
9 fournir l'information, je dirais, quantitative qui
10 vous était demandée. Dans le cas éolien dont il est
11 question dans votre réponse là, combien y avait-il
12 alors eu de parcs éoliens considérés pour établir
13 la contribution maximale pour le réseau collecteur?
14 Ou, autrement dit, est-ce qu'il n'y avait pas
15 plusieurs soumissions retenues d'éolien qui vous
16 donnait une échantillon plus vaste qu'un seul cas.

17 M. PATRICE RAYMOND :

18 R. Il y avait plusieurs soumissions retenues dans le
19 cas de l'éolien, effectivement. C'était suite à des
20 appels d'offres. Donc, oui, c'était une information
21 qui a été publique.

22 Q. **[9]** Est-ce que vous avez un ordre de grandeur? Une,
23 deux ou trois? Évidemment, je crois que c'est pas
24 une, c'est plus que une, mais...

25 R. Une trentaine, je dirais. Je ne voudrais pas donner

1 plus de... plus que un, ça, c'est certain. C'est
2 certain hein là, donc...

3 Q. **[10]** Bien sûr.

4 R. ... une trentaine, peut-être une trentaine de
5 soumissions. J'y vais de mémoire là.

6 Q. **[11]** O.K. Alors, dans le cas de l'éolienne, mettons
7 plus de une on l'a mentionné. Dans le cas ici, au
8 niveau solaire, si on peut le dire de cette façon-
9 là, il n'y en a qu'une que vous avez utilisée pour
10 établir votre chiffre, alors que, dans l'autre cas,
11 on avait quand même un échantillon un peu plus
12 vaste qu'une seule, comme on vient de l'admettre?

13 R. Les soumissions retenues...

14 Q. **[12]** Oui.

15 R. ... on parle de deux, deux soumissions retenues,
16 donc...

17 Q. **[13]** Oui.

18 R. ... oui.

19 Q. **[14]** Alors, quel est le lien à faire avec l'éolien
20 à ce moment-là? Parce que vous dites « c'est la
21 façon de faire qu'on a utilisée dans l'éolien »,
22 mais là on avait mettons une trentaine ou même une
23 vingtaine si vous voulez, de cas retenus.

24 R. Oui.

25 Q. **[15]** Puis là vous n'en avez juste qu'un. Alors,

1 comment je peux faire l'adéquation entre les deux?
2 En quoi ça m'aide de regarder ce qui s'est passé
3 dans l'éolien?

4 R. Dans le cas de l'éolien, on était... c'était dans
5 le cadre d'un appel d'offres, dans le
6 photovoltaïque on est devant une situation
7 émergente, donc on a... on n'a pas le même contexte
8 que l'éolien à l'époque. Et on juge que ce signal-
9 là est très clair. C'est le signal du marché, il
10 n'y en a pas d'autres, donc c'est le signal qui
11 pour nous est le plus adéquat pour fixer la
12 contribution puis qu'il est collé à un projet réel.

13 Mme SOPHIE PAQUETTE :

14 R. Peut-être juste ajouter... Donc, c'est...
15 effectivement, nous avons reçu... on a eu deux
16 soumissions retenues, donc une par projet ou une
17 par demande que nous avons reçues. On en a
18 considéré une seule pour favoriser justement les
19 petites centrales, comme vous l'avez dit. Mais, il
20 ne faut pas oublier qu'on avait quand même l'apport
21 de huit schémas unifilaires de projets déjà
22 réalisés qu'on a estimés, donc pour un total de dix
23 (10) projets là. Ça fait que c'étaient pas des
24 soumissions retenues, c'est sûr qu'on les a
25 estimées. Mais ce que monsieur Gauthier vous a

1 rappelé tout à l'heure, c'est que les estimés
2 étaient quand même pas mal proches des soumissions
3 retenues. Donc, pour nous, on était confiant qu'on
4 avait vraiment dix projets. Ce qui nous donnait
5 quand même une certaine dispersion de points, qui
6 nous a permis d'établir la contribution maximale à
7 cent quarante et un dollars du kilowatt (141 \$/kW).
8 (10 h 36)

9 Q. **[16]** Dans le cas présent, en fait je comprends que
10 c'était faisable, mais n'aurait-il pas été utile
11 d'analyser toutes les soumissions reçues afin
12 d'avoir un meilleur éventail de possibilités? Parce
13 que vous en avez reçues d'autres, là, pas retenues
14 mais reçues.

15 R. Non. Puis, ça, probablement, peut-être que mon
16 collègue aussi pourra compléter s'il juge opportun.
17 Mais je pense qu'on a tous déjà été en soumission
18 pour toutes sortes de raisons, que ce soit des
19 travaux personnels chez nous. Puis quand on reçoit
20 des soumissions, il y a toutes sortes de prix là-
21 dedans. Des fois il y en a qui sont très, très
22 basses; il y en a qui sont très, très élevées. Et
23 finalement notre choix se porte sur une soumission
24 retenue. Pourquoi? Parce que c'est la meilleure qui
25 répond à nos besoins ou, bon, souvent c'est le coût

1 le plus bas. Donc, les autres soumissions qu'elles
2 aient été cinquante pour cent (50 %), le double,
3 pour nous, ça n'avait pas de valeur.

4 Donc, c'est vraiment les soumissions
5 retenues qui donnaient le bon signal du marché. Et
6 c'est ce qui a été utilisé aussi pour les parcs
7 éoliens lors de la fixation de la contribution
8 maximale. C'était des soumissions retenues. On n'a
9 pas été voir les soumissions reçues pour chacun des
10 parcs qui n'ont pas été retenues. Donc, c'est
11 vraiment toutes les soumissions retenues, parce que
12 c'est eux autres qui avaient le meilleur signal de
13 coût de marché.

14 Q. [17] Je comprends. Mais il y avait un éventail dans
15 le cas de l'éolien. On a déjà parlé. Vous avez un
16 éventail de un. Ça ne fait pas beaucoup d'éventails
17 dans ce cas-là. Mais vous avez mentionné que peut-
18 être votre collègue pourrait compléter. Mais ma
19 question aussi incluait, vous en avez reçu plus
20 qu'une. Puis prenons le cas de l'OASIS numéro 217R,
21 il y a eu plus qu'une soumission qui a été reçue ou
22 non?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Écoutez, on est toujours... Je vais me permettre de
25 faire une objection à cette question-là. Ce n'est

1 pas le Transporteur qui a administré cet appel
2 d'offres-là. Nous, on est un fournisseur de service
3 de transport. Sur mon serment d'office, juste avant
4 d'arriver ici à cette audience-là, toutes les
5 questions qui concernent l'administration de
6 l'appel d'offres, les données qui en découlent, les
7 données des contrats, les données des
8 soumissionnaires, les données des clients, on
9 reçoit des objections de confidentialité très
10 fortes sur ça, le nombre de joueurs, les contrats,
11 les documents, les valeurs qui sont soumissionnées.

12 Alors, écoutez, le choix qui a été fait,
13 c'est de travailler avec les soumissions retenues.
14 C'est les réponses qu'on a offertes. Toutes ces
15 lignes de questions-là qui vont aborder le nombre
16 de soumissionnaires, les prix soumissionnés, les
17 soumissions reçues, tout ça, c'est des objections.
18 Jusqu'à maintenant, on vous a répondu au meilleur
19 de notre connaissance. Mais tout ça va faire
20 l'objet d'objection de confidentialité.

21 Et je dois vous dire qu'il y a des
22 procureurs des soumissionnaires qui vont
23 s'impliquer, selon le cas, là, puis ça va nous
24 amener dans des méandres différentes que celles
25 qu'on observe aujourd'hui. La proposition qu'on

1 fait, elle est fondée sur les soumissions retenues
2 et les analyses de projet qu'on a obtenues d'autres
3 fournisseurs de service dans d'autres marchés pour
4 nous donner de la robustesse. C'est ça la démarche.
5 C'est ça les données qu'on avait à notre
6 disposition. Et d'obtenir les prix de soumissions
7 non retenues ou des prix offerts par d'autres
8 participants du marché ne va pas changer du tout la
9 proposition qu'on a ici à vous offrir comme
10 Transporteur.

11 Alors, je vous soumets cette objection-là à
12 cette question-là. Ce n'est pas pertinent pour les
13 fins. Ça n'a pas été pertinent pour les fins de la
14 détermination de la proposition d'avoir le nombre
15 de soumissionnaires, les participants, les valeurs
16 qu'ils ont déposées dans le cadre des soumissions,
17 et je vous soumets que ce n'est pas pertinent non
18 plus pour les fins de cette audience. Et il y aura
19 des... Selon les décisions que vous prendrez, il y
20 aura des objections de confidentialité qui vont
21 venir avec ça et qui ne seront pas maniées par moi.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Si vous permettez...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Allez-y! J'allais vous inviter à répliquer à maître

1 Fréchette.

2 Me STEVE CADRIN :

3 Je m'excuse, j'ai devancé votre invitation.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 C'est correct.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Bien, il y a plusieurs sujets dans l'objection de
8 mon confrère. Puis la question de la
9 confidentialité, on pourra en traiter si on doit en
10 traiter. Mais je vais commencer par le début. J'ai
11 bien compris que la preuve du Transporteur est
12 celle qui a été déposée, et que les choix qui ont
13 été faits par le Transporteur sont ceux qui sont
14 reflétés dans la preuve. Et si on ne peut pas en
15 discuter des autres options et d'informations qu'il
16 détient ou qu'il détiendrait, bien, évidemment, on
17 va tous rester chez nous.

18 Évidemment, on n'est pas d'accord avec
19 cette proposition-là de ne pas avoir regardé plus
20 loin, vous l'avez compris de la question qu'on
21 pose. Maintenant, la question que je posais, je
22 n'étais plus dans l'argumentaire. Et, là, mon
23 confrère argumente sur le fond, en disant : « Bien,
24 ma preuve est bonne. Donc, comme elle est bonne,
25 n'en parlons plus. » Ce n'est pas ça. Mais je dis

1 ça, je paraphrase, puis je le fais avec respect
2 pour mon confrère là.

3 (10 h 41)

4 Alors, nous, on pense que l'information des
5 soumissions reçues serait pertinente pour établir
6 si, effectivement, le chiffre... parce que là, on
7 en a pris juste un, à la fin là, dans cette
8 histoire-là, pour donner de la crédibilité aux
9 chiffres ou attaquer la crédibilité du chiffre en
10 question.

11 Donc, le but de l'exercice est, entre
12 autres, ça, du côté des intervenants, à ce stade-
13 ci. On ne peut valider ou attaquer la crédibilité
14 du chiffre retenu et proposé par le Transporteur,
15 de la seule soumission retenue. Comment est-ce
16 qu'on peut le faire autrement que de regarder,
17 peut-être, les soumissions reçues.

18 On peut ne pas être d'accord sur la
19 pertinence ou sur l'aspect, à la fin. On peut nous
20 dire qu'on trouve n'importe quoi dans ces
21 soumissions-là. Avec respect, je ne pense pas qu'on
22 trouve n'importe quoi là. On va trouver des prix de
23 gens qui se sont forcés pour avoir le meilleur prix
24 possible, pour avoir le meilleur projet possible
25 pour gagner l'appel d'offres. Alors, oui, on aurait

1 peut-être des bémols.

2 Maintenant, ce qui est de la question de la
3 confi... Donc, c'est des informations pures. Ce que
4 je demandais : Est-ce qu'il y en a eu d'autres
5 reçues? Il y en a combien d'autres qui ont été
6 reçues? S'il y en a juste une autre, bien, ça sera
7 déjà une autre question là qui va toucher la
8 confidentialité là? Peut-être.

9 Et puis, à la fin, on pourrait avoir la
10 discussion est-ce que ces chiffres-là ne pourraient
11 pas être fournis, comme on l'a demandé dans la
12 demande de renseignements, de toute façon. Et on ne
13 s'est pas objecté sur la confidentialité et on ne
14 s'est pas objecté sur la pertinence. On a juste
15 dit : Nous, on a choisi l'avenue X et on n'ira pas
16 regarder votre avenue Y.

17 Alors, pour la question de la
18 confidentialité, soyons simples. On ne demande pas
19 d'avoir l'information avec le nom des personnes
20 derrière. L'information peut être dénominalisée,
21 mais on verra, en temps et lieux, sujet à la
22 réponse à une question, aussi là, s'il y avait des
23 soumissions qui ont été reçues en plus grand
24 nombre.

25 Déjà, ça va nous aider de savoir si,

1 effectivement, le chiffre est crédible, celui qui
2 est présenté, par la seule soumission retenue. S'il
3 y en a juste eu une, déjà ça va être une autre
4 question là qu'on pourra se poser ensemble.

5 Alors, comment peut-on tester la preuve si
6 je ne peux pas poser ce genre de question-là? Et
7 là, la raison pour laquelle je ne pourrai pas la
8 poser, c'est qu'à la fin, ce n'est pas la preuve du
9 Transporteur, puis ce n'est pas ça qu'ils veulent
10 défendre. C'est là le problème, c'est la poule et
11 l'oeuf là.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Vous me permettez de compléter?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Allez-y.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Ce sont des questions qui n'ont aucune pertinence à
18 l'égard du présent dossier. Le nombre de
19 soumissions reçues, dans le cadre des appels
20 d'offres administrés par Hydro-Québec en dehors
21 complètement des activités du Transporteur, ce sont
22 des informations qui sont confidentielles, qui
23 n'ont aucune pertinence à l'égard de la
24 détermination du dossier que vous avez à faire. Ni
25 le nombre, ni le type de soumissions reçues, ni les

1 coûts qui en découlent.

2 Ce sont des éléments qui ont été
3 administrés à l'extérieur de nos processus. Ça,
4 c'est le premier élément. Deuxièmement, ça n'a
5 aucune valeur probante à l'égard des démonstrations
6 qui sont ici, que vous avez à déterminer
7 aujourd'hui, comme ça a toujours été le cas dans
8 les autres dossiers.

9 Pourquoi la Régie a-t-elle retenu les
10 soumissions retenues dans le cadre des dossiers
11 éoliens? Madame Paquette l'a exprimé de façon très
12 claire.

13 En ce qui concerne, maintenant, les autres
14 commentaires qui sont faits, il y a... La preuve du
15 dossier offerte par le Transporteur, dans ce
16 dossier-ci, est étoffée. Elle est complète, elle
17 reflète entièrement sa proposition. On peut la
18 questionner, on peut l'analyser, et c'est ce que
19 les collègues d'AHQ et les autres intervenants ont
20 fait.

21 Si on veut plaider que ces démonstrations-
22 là sont insuffisantes, qu'on aurait voulu avoir
23 d'autres informations, qu'on le fasse, mais ça
24 n'amène pas de la pertinence à tout ce qu'on veut
25 vouloir obtenir ou tout ce qu'on peut vouloir

1 souhaiter obtenir.

2 Les soumissions retenues, le nombre de
3 soumissions, les soumissions reçues, les prix qui
4 s'y rattachent, l'identité des soumissionnaires,
5 l'identité des participants, ce sont toutes des
6 informations qui ne sont pas pertinentes.

7 Et, encore une fois, si on s'en va dans
8 cette voie-là, on a toujours répondu de façon la
9 plus extensive possible dans nos demandes de
10 renseignements, mais on se lance dans... on va
11 arriver dans des débats de confidentialité, que je
12 vous soumetts, que je ne serai plus en mesure de
13 débattre avec vous.

14 Il y a d'autres procureurs qui vont devoir
15 s'impliquer et ça, je ne pense pas que ça va servir
16 le processus en place aujourd'hui, surtout que
17 c'est une information qui n'a pas été utilisée pour
18 les fins des propositions qui vous sont faites.

19 Alors, avec égard, je m'objecte à cette
20 question-là et à toute question qui pourrait
21 tourner autour parce qu'on en a eues plusieurs.
22 Obtenir les documents d'appels d'offres, obtenir
23 les études d'intégration, obtenir le nombre de
24 soumissions, et caetera, et caetera.

25 Ce sont toutes... on a toujours voulu, par

1 courtoisie, offrir le plus d'information qu'on
2 pouvait à l'égard du périmètre qui nous était tracé
3 par les processus d'appels d'offres qui étaient en
4 cours.

5 Alors, ça, c'est une réalité à laquelle,
6 nous, on doit composer. Et malheureusement, si on
7 va dans une autre voie, c'est des périmètres que,
8 nous... qui vont déborder ce que nous, on peut vous
9 offrir, ce matin. Puis, encore une fois, qui n'ont
10 aucune pertinence à l'égard de la proposition qu'on
11 vous fait.

12 (10 h 47)

13 Me STEVE CADRIN :

14 Excusez-moi. Me permettriez-vous d'ajouter un petit
15 point avant que...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Allez-y.

18 Me STEVE CADRIN :

19 ... je vous ai vu délibérer, puis je n'ai pas eu le
20 temps puis je n'ai pas eu le temps de vous le dire,
21 avant de partir pour votre délibéré. Je m'excuse.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Allez-y, Maître Cadrin.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Juste pour confirmer, là, l'aspect fermé de la

1 question, là, puis l'absence de problématique de
2 confidentialité, avec égard, puisque mon confrère
3 prétend, on ne veut pas avoir le nom des
4 soumissionnaires, on l'a déjà dit, là. Mais je
5 répète la question de la demande de renseignements,
6 tout simplement, là. C'est celle-là que... la
7 réponse qu'on cherche à la fin, là, c'est fournir
8 la valeur du signal de coûts pour les réseaux
9 collecteurs, qui avaient été obtenus en ne
10 considérant que chacune de ces soumissions, prises
11 séparément.

12 S'il y a dix (10) soumissions reçues, on
13 aura dix (10) coûts, c'est tout. Ils n'ont pas
14 besoin d'être nommés, ils n'ont pas besoin d'être
15 situés, ils n'ont pas besoin d'avoir rien d'autre,
16 ça va nous donner un meilleur éventail pour
17 utiliser le mot qu'on utilisait tantôt.

18 Alors, c'est tout simplement ça qu'on veut.
19 Alors, juste pour... la question de la
20 confidentialité qui fait partie de l'objection, là,
21 je voulais juste confirmer l'information qu'on peut
22 avoir totalement dénominalisée.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 L'objection demeure au même niveau. D'obtenir des
25 informations parcellaires sur les soumissions

1 re ues va amener le m me niveau de divulgation, y
2 incluant le nombre des soumissions retenues, y
3 incluant tous ces... les soumissionnaires devront
4  tre... moi-m me, je ne les connais pas.

5 Mais ce que je sais, c'est par exemple,
6 c'est qu'ils vont tous s'objecter et que les
7 administrateurs du processus d'appel d'offres aussi
8 vont s'objecter. Encore une fois, c'est de
9 l'information qui n'est pas pertinente pour les
10 fins de l'audience, avec  gards.

11 LA PR SIDENTE :

12 Oui, en fait, merci pour vos propos et puis Ma tre
13 Fr chette, c'est s r que dans ce cas-ci, alors sur
14 la pertinence, moi, je dois donner raison   ma tre
15 Cadrin. Votre proposition, la m thodologie que vous
16 avez retenue a pour base, notamment, le fait qu'il
17 y a un prix de march  qui a  t  retenu et qui fait
18 en sorte que les estim s fournis concordent et
19 l'ensemble de votre m thodologie est bas e l -
20 dessus.

21 Ceci dit, Ma tre Cadrin, vu les probl mes
22 de confidentialit  qui pourrait survenir. Le r le
23 de l'AHQ-ARQ n'est pas n cessairement d'arriver
24 avec le prix auquel le Transporteur aurait d 
25 parvenir dans ce cas-ci et d'avoir peut- tre les

1 chiffres vous aurait permis ou vous permettrait de
2 faire peut-être une autre proposition.

3 Ceci dit, ce que je vais vous inviter à
4 faire, c'est peut-être de plaider que la
5 méthodologie retenue par le Transporteur, n'est pas
6 la bonne et qu'en conséquence, son chiffre ne doit
7 pas être retenu. De plaider qu'il doit y avoir une
8 période limitée ou que ça soit limité à ces
9 projets-là.

10 Ou enfin, peut-être... parce que je
11 comprends ce que vous cherchez à faire, là, c'est
12 miner la crédibilité de la méthodologie employée
13 par le Transporteur et, ou en fait, de la
14 questionner, à tout le moins, là...

15 Me STEVE CADRIN :

16 Ou la valider.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 ou de la valider et de la questionner pour
19 tester la crédibilité et ça, vous avez entièrement
20 le droit. C'est vrai que c'est la proposition du
21 Transporteur mais on est ici pour la tester puis
22 voir la crédibilité à laquelle il faut lui
23 accorder. Là-dessus, vous aviez entièrement raison,
24 c'est pertinent.

25 Maintenant, je ne sais pas à quel point on

1 doit plonger dans les éléments de chiffres et de
2 confidentialité pour accomplir ça.

3 Alors si, ce que je vais vous inviter peut-
4 être à faire, c'est à moduler vos questions, peut-
5 être, pour qu'on cherche à éviter cette
6 problématique-là de confidentialité et puis si le
7 Transporteur n'arrive pas à répondre à vos
8 questions, vous pourrez plaider qu'il n'a pas
9 réussi à relever son fardeau de preuve, à ce
10 moment-là et qu'on ne doit pas, soit on ne doit pas
11 retenir sa proposition, soit qu'on doit la retenir
12 pour une période plus limitée. Est-ce que ça vous
13 va comme ça?

14 Me STEVE CADRIN :

15 Oui, mais mes questions ne seront pas modulées, je
16 n'en ai pas d'autres, là, sur cette question-là.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Ça fait que si vous la refusez, de façon en m'y
21 invitant peut-être à la retirer, c'est un refus de
22 répondre, tout court. Alors, c'est sûr que l'avocat
23 en moi va vous dire: bien, un refus de répondre à
24 une question pour laquelle on a l'information, ça
25 va de soi qu'il y a un problème plus fondamental,

1 là.

2 LA COUR :

3 Mais c'est parce que le fardeau, le fardeau de
4 preuve repose sur leurs épaules.

5 Me STEVE CADRIN :

6 C'est ça.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 S'ils ne veulent pas y répondre pour des questions
9 de confidentialité, que je peux comprendre jusqu'à
10 un certain niveau, bien, ils vont avoir de la
11 misère à relever leur fardeau de preuve, c'est là
12 où ils vont aller. Parce que leur méthodologie est
13 basée quand même sur un prix de marché, suite à
14 l'appel d'offres, alors...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Dernier mot là-dessus, je vais vous dire.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Allez-y.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Si ces questions-là sont maintenues, si on va dans
21 cette voie-là que vous semblez hésiter, là, je vous
22 dis, moi, je vais demander une suspension puis je
23 devrai consulter.

24 Alors, ça ne sert personne aujourd'hui et
25 je vous réitère que notre proposition est arrimée

1 sur les soumissions reçues retenues. Et c'est ça
2 qu'on a. Alors, on plaidera à l'invitation et je
3 pense que c'est la bonne façon de le faire.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Écoutez, sur les questions de soulever
6 systématiquement des craintes, là, de dérapage du
7 dossier là, avec respect, là, l'information, je
8 pense qu'elle était pertinente mais j'ai entendu ce
9 que vous avez dit, puis là ça fait comme quatre ou
10 cinq fois qu'on vous dit que ça va faire déraiper le
11 processus pour une information qui, par ailleurs,
12 on est tous d'accord, sauf maître Fréchette peut-
13 être, que c'est pertinent de poser la question.

14 (10 h 52)

15 Alors, ça, je m'inscris en faux contre ce
16 genre d'argument-là qui dit « Écoutez là, ayez peur
17 de la confidentialité. Donc, on ne fera pas
18 l'exercice au bout. ».

19 Mais j'ai entendu ce que vous avez dit,
20 puis ce que ça m'amène à vous dire, bien, c'est que
21 la question est refus de répondre, puis « that's
22 it ». Je ne peux pas faire plus.

23 Alors, je plaiderai ce que j'ai à plaider
24 comme avocat dans ce contexte-là et ce ne sera pas
25 l'analyste qui va le plaider, mais c'est moi. J'ai

1 d'autres questions si c'est terminé.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui, oui.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Je vous remercie.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Q. **[18]** Ceci étant réglé, nous allons passer quand
8 même à une autre question de la demande de
9 renseignements. Toujours dans la demande de
10 renseignements de l'AHQ-ARQ. Demande de
11 renseignements numéro 3. Je vais vous amener plutôt
12 à la page 6 cette fois-ci, aux lignes 6 à 12 plus
13 particulièrement.

14 Alors, je vous fais lecture pour simplement
15 regarder les lignes les plus pertinentes de cette
16 question-là. En fait, la réponse à la question.
17 Alors :

18 La moyenne à laquelle il est fait
19 référence et la somme des prix retenus
20 pour les projets 217R (IREQ) et 218R
21 (La Citière) divisée par deux. Le
22 résultat de cette moyenne étant
23 inférieur au prix retenu pour le
24 projet 217R d'une puissance de 2,5
25 mégawatts (2,5 MW). Le Transporteur

1 estime ainsi qu'en retenant cette
2 moyenne, les projets de taille
3 inférieure à quatre mégawatts (4 MW)
4 n'obtiendraient pas une contribution
5 suffisante, voire équitable, par
6 rapport aux centrales de taille
7 supérieure, pour couvrir les coûts de
8 leurs réseaux collecteur.

9 Alors, la preuve nous indique... C'est ma
10 question maintenant... Nous indique par ailleurs
11 que le signal de marché pour le projet 217R (IREQ)
12 est de cent quarante et un dollars par kilowatt
13 (141 \$/kW).

14 Nous n'avons pas trouvé dans la preuve la
15 donnée équivalente pour le projet 218R (La
16 Citière). Peut-on avoir la valeur? On sait qu'elle
17 est plus basse, mais...

18 Mme SOPHIE PAQUETTE :

19 R. Bien, c'est une donnée confidentielle. C'est sûr.
20 Moi, je ne peux pas donner cette valeur-là. Ce
21 qu'on vous dit, par contre, ce qu'on peut déduire
22 de ce qu'on a écrit en DDR, vous pouvez supposer
23 que si on fait la moyenne des deux, c'est sûr que
24 le coût par dollar du kilowatt de La Citière est
25 inférieur à celui de l'IREQ, ça on peut déduire ça

1 de la preuve que vous avez devant vous, mais la
2 donnée elle est maintenue confidentielle par le
3 client ou le Producteur.

4 Peut-être juste rajouter le fait aussi
5 que...

6 Q. **[19]** Oui. Allez-y.

7 R. On est toujours à la recherche comme on disait
8 d'une contribution maximale qui ne cherche pas à
9 passer par tous les points. Je répète souvent, mais
10 je pense que c'est important quand même. Ça fait
11 que c'est sûr que la donnée de 218R, bien que en
12 tout cas vous pensiez ou qu'elle vous apparaît
13 pertinente là pour le dossier, pour nous, le cent
14 quarante et un (141 \$/kW) a été fixé en tenant
15 compte de cette valeur-là et puis pour nous vient
16 englober ça là.

17 Donc, comme les huit autres projets qui ont
18 été estimés par notre collègue, la ligne verte qui
19 a été tracée sur le graphique englobe la quasi-
20 totalité des projets. Quatre-vingt-dix pour cent
21 (90 %) des projets. Il y a juste le projet 8 qui
22 n'est pas couvert à cent pour cent (100 %).

23 Q. **[20]** Oui. Je vous remercie pour l'explication où
24 vous revenez sur ce que vous avez déjà mentionné.
25 Il n'y a pas de problème. 218R, je comprends que

1 c'est un projet qui a été retenu. 217R, je
2 comprends que c'est un projet qui a été retenu.

3 Vous nous donnez l'information pour le
4 217R, sans ombrage de confidentialité. Vous ne
5 voulez pas nous donner l'information 218R avec
6 ombrage de confidentialité. Pouvez-vous m'expliquer
7 pourquoi?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Objection. Objection. On tombe encore une fois dans
10 les mêmes méandres. Nous, on n'a pas posé de
11 jugement de valeur, puis on ne peut pas faire une
12 référence aux appels d'offres par les demandes de
13 services qui nous ont été faites.

14 Les demandes 217, 218 ce sont des numéros
15 qui sont attribués par le Transporteur, lorsqu'il
16 reçoit des demandes de services. Mais tout le
17 processus d'administration de l'appel d'offres a
18 été fait à l'extérieur de TransÉnergie pour essayer
19 d'arriver avec des données de marché les plus
20 rafraîchies ou les plus près des modélisations
21 qu'on avait faites.

22 C'est l'information qu'on a pu obtenir qui
23 nous a été autorisée de dévoiler. On ne peut pas
24 aller plus loin que ce qu'on vous a offert jusqu'à
25 maintenant. Alors, malheureusement, madame Paquette

1 a déjà répondu à la question.

2 L'information qu'on a pu vous dévoiler,
3 c'est celle qu'on a pu rendre publique et celle qui
4 concerne d'autres soumissions. Celles-ci ne le sont
5 pas.

6 (10 h 57)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Mais vous êtes conscient par les questions que ce
9 que ça amène comme conclusion, c'est que le montant
10 permet un surdimensionnement des postes de plus
11 grande puissance.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Mais, ça, je pense que vous devriez adresser vos
14 questions au panel à la fin quand vous...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est parce que... C'est parce que je ne veux pas
17 nécessairement avoir...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Bien, c'est un postulat.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... des objections à toutes les trois minutes.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Non, non.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est le problème, c'est la ligne de questions que

1 je comprends de maître Cadrin, si je me trompe,
2 vous me corrigerez, mais c'est tout simplement
3 qu'on cherche à savoir si le montant est le bon.
4 Vos témoins nous disent, non, non, c'est bon, ça ne
5 permet pas le surdimensionnement. Par contre, on a
6 un seul prix. Et ce prix-là fait en sorte que ça
7 permet aux plus petites centrales, pour une équité
8 avec les petites centrales, on permet ce montant-
9 là. Mais ce que ça laisse suggérer, c'est que les
10 centrales de plus grande puissance, elles,
11 pourraient être surdimensionnées. Alors, c'est tout
12 le problème que votre preuve amène et que je
13 comprends que l'AHQ-ARQ cherche à vérifier ou à
14 valider. Alors moi... Encore une fois, je comprends
15 que vous avez des obligations de confidentialité à
16 l'égard de... je ne sais pas si c'est les
17 soumissionnaires ou ceux qui vous ont fourni
18 l'information. Mais ça amène des limites à votre
19 preuve.

20 Mme SOPHIE PAQUETTE :

21 R. Je ne sais pas si je peux intervenir tout de suite.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Bien, ce n'est pas tout de suite mais
24 éventuellement, éventuellement. Éventuellement.
25 Écoutez, Madame Duquette, si vous me permettez,

1 avec égard, c'est un postulat, vous émettez un
2 postulat, puis les gens peuvent questionner. C'est
3 tout à fait légitime. Mais quand vous dites qu'on a
4 un seul prix, je m'inscris en faux contre ça parce
5 que notre démonstration est tout à fait à
6 l'inverse. Qu'est-ce qu'on a? C'est qu'on a
7 plusieurs projets. On a travaillé fort pour aller
8 vous chercher de la modélisation sur d'autres
9 projets.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Vous avez un seul prix de marché. Je m'excuse.
12 J'aurais dû préciser.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Oui, mais il reste quand même que tous les... Il ne
15 faut pas minorer tous les travaux qu'on a faits
16 pour éviter de faire ce qu'on a fait dans l'éolien
17 de, seulement par une règle du pouce, doubler la
18 contribution pour faire face à une nouvelle
19 approche. Avec les contraintes que l'on avait, on a
20 élaboré une preuve appuyée sur huit projets qu'on a
21 modélisés par le biais d'Hydro-Québec Équipement et
22 Services partagés. Et ensuite on a réussi à obtenir
23 une donnée qui vous est donnée pour les fins de la
24 proposition qu'on vous fait. Est-ce qu'elle est
25 parfaite? Non. Sûrement pas. Vous allez devoir

1 l'apprécier. Est-ce que les gens pourront plaider?
2 Tout à fait. Est-ce qu'ils pourront émettre des
3 postulats similaires à celui que vous avez fait?
4 Peut-être.

5 Mais la preuve qu'on a, c'est celle-ci, ce
6 n'est pas en recherchant, avec égard, et je vous
7 dis ça avec le plus grand des égards, ce n'est pas
8 en recherchant des éléments qui n'y sont pas ou
9 qu'on n'a pas voulu, ou essayer de déterminer qu'on
10 a des réticences que ça remet en doute toute la
11 qualité du travail qu'on a fait jusqu'à maintenant.
12 Et, ça, c'est pour ça que... Vous avez émis un
13 postulat. Je ne pouvais pas... D'ailleurs, madame
14 Paquette était prête à embarquer dans l'arène si
15 vous me permettez. Parce que c'est un postulat sur
16 lequel, pour nous, on a toujours eu cette
17 préoccupation-là tout au long de la proposition
18 qu'on vous a faite.

19 Moi ce que je vous suggère, c'est qu'on
20 continue à progresser à l'intérieur des données qui
21 seront disponibles, qu'on travaille à l'extérieur
22 du périmètre qu'on connaît tous très bien de
23 données liées à l'administration des processus de
24 soumission auxquels on n'a pas accès. Puis, comme
25 vous dites, on fera les représentations de façon

1 réciproque sur la qualité de ce qui vous a été
2 présenté. Mais on est bien à l'aise avec tous les
3 travaux qu'on a faits, ça, je peux vous dire.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Écoutez, Maître Fréchette, je ne pense pas que mes
6 propos voulaient dire que les travaux effectués par
7 le Transporteur aux fins de la présentation de sa
8 preuve n'étaient pas bons, là, ou que...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Bien, quand ça vient de vous, ça a du répondant,
11 Madame Duquette. Vous êtes la présidente du banc.
12 Alors, pour nous, on cherche toujours à être en
13 écho à vos préoccupations.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui. Le point, ce n'est pas que vos... la preuve
16 que vous avez faite, elle n'est pas correcte, elle
17 n'est pas significative, mais c'est le travail des
18 intervenants de la questionner et de chercher à
19 valider si elle répond correctement. Maintenant,
20 dans toutes mes années en réglementation, je n'ai
21 jamais vu encore une solution parfaite. Il y a
22 toujours des avantages et des inconvénients à une
23 solution. Il faut juste les peser les pour et les
24 contre. Ce sera votre travail de peser sur les
25 pour. Et c'est habituellement le travail des

1 intervenants de peser sur les contre.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Ils le font très bien. Et vous aussi.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Et on aura à regarder, à concilier le tout.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Très bien.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ce n'est pas... Prenez pas ça comme étant une
10 attaque en règle de ma part.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Ah, bien non, mais quand ça vient de vous, je peux
13 vous dire, nous, on est toujours en écho, que ce
14 soit vous ou vos collègues ou les procureurs de la
15 Régie, c'est toujours des sources de préoccupation
16 pour nous. On reçoit votre lettre le dix (10)
17 février. Pour nous, c'est toujours des sujets de
18 préoccupation, parce qu'on est toujours en écho à
19 vos préoccupations. Ce qu'on veut, c'est que ça
20 fonctionne. Ici, on est face à des filières
21 émergentes. On a deux nouveaux projets. On cherche
22 le meilleur signal. Et on se présente, ici, en
23 toute bonne foi, avec une proposition sur laquelle
24 on est convaincu. Alors, je ne veux pas que vous
25 pensiez que... Au contraire là, c'est s'assurer

1 qu'on est toujours en écho à vos préoccupations,
2 c'est ça qui nous guide, tout le temps.

3 (11 h 02)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 D'accord. Je vous remercie beaucoup, Maître
6 Fréchette.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'est moi.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Cadrin. J'espère qu'on n'a pas trop
11 interrompu votre ligne de questions?

12 Me STEVE CADRIN :

13 Non. Non, mais en fait, le postulat que vous avez
14 posé, c'est... Vous posiez le postulat que vous
15 pensiez que nous avions, dans le cadre de nos
16 questions. Alors, je comprends qu'effectivement,
17 c'est sensible quand on en parle, quand ça vient de
18 votre bouche, mais effectivement, on se pose ce
19 genre de questions-là, du côté de l'AHQ-ARQ, entre
20 autres, mais...

21 Moi, je n'ai pas eu la réponse à ma
22 question, puis je ne sais pas à quoi on s'est
23 objecté, honnêtement, parce que ma question,
24 c'est : Pourquoi 218-R est-il confidentiel, alors
25 que 217-R ne l'était pas? C'est ça, ma question à

1 laquelle on s'est objecté en disant que c'était
2 confidentiel.

3 Là, je ne le sais plus là, je suis perdu.
4 Je ne comprends pas pourquoi. C'est un projet
5 retenu là. Je ne parle pas des soumissions, je ne
6 parle pas des reçus. Je parle d'un projet retenu.
7 Puis je n'ai pas compris la réponse...

8 En fait, j'ai compris beaucoup d'objections
9 là, mais je n'ai pas compris pourquoi on ne peut
10 pas fournir l'information et pourquoi c'est
11 confidentiel. Et ça justifiera d'autant le refus de
12 répondre du Transporteur, le cas échéant.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Les données concernant l'autre projet, 218, sont
15 des données auxquelles nous n'avons pas accès, qui
16 sont de nature confidentielle et, avec égard, ne
17 sont pas pertinentes pour la détermination de la
18 contribution maximale du réseau collecteur.

19 Alors, on s'objecte à cette question-là.
20 Madame Paquette vous l'a dit. Il y a des
21 obligations qui s'y rattachent. L'information qu'on
22 a pu obtenir, c'est celle qui concerne le dossier
23 de la demande 217-R. Et c'est les informations
24 qu'on a pu vous révéler en appui à notre demande et
25 c'est ça. Et donc, voilà, c'est une...

1 Me STEVE CADRIN :

2 Bien, là, Maître Fréchette, vous...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 L'objection...

5 Me STEVE CADRIN :

6 Excusez-moi...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 L'objection de disponibilité et de confidentialité.

9 L'information qu'on a, c'est celle-ci.

10 Me STEVE CADRIN :

11 C'est... vous dites, Maître Fréchette, ici, là, je
12 vous lis la phrase que vous avez à l'écran :

13 La moyenne à laquelle il est fait
14 référence est la somme des prix
15 retenus pour les projets 217-R et 218-
16 R, divisée par deux.

17 Alors, vous avez fait comment si vous n'avez pas
18 l'information? Alors, vous dites : « On n'en a pas,
19 de l'information. Elle n'est pas disponible. » Mais
20 vous avez fait ça. Alors, dites-moi comment? Là, je
21 ne veux pas vous contre-interroger, mais il me
22 semble que ça contredit ce que vous venez de dire.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Alors, la question que vous avez posée est déjà
25 répondue à l'écran. Alors, vous l'avez dans la

1 réponse, à la réponse 1.5 :

2 La moyenne à laquelle il est fait
3 référence est la somme des prix
4 retenus pour les projets 217 et 218
5 divisée par deux. Le résultat de cette
6 moyenne étant inférieur au prix retenu
7 pour le projet 217, d'une puissance de
8 deux virgule cinq mégawatts (2,5 MW),
9 le Transporteur estime qu'en retenant
10 cette moyenne, les projets de taille
11 inférieure à quatre mégawatts (4 MW)
12 n'obtiendraient pas une contribution
13 suffisante, voire équitable, par
14 rapport aux centrales de taille
15 supérieure, pour couvrir les coûts de
16 leurs réseaux collecteurs.

17 Alors, voilà la réponse, elle est là, à votre
18 question. Et toutes les données qui concernent
19 218R, on ne peut pas les révéler. Et ce n'est, avec
20 égard, pas pertinent à l'égard de la proposition
21 qu'on vous fait.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Alors, Maître Cadrin, de la réponse, je comprends
24 qu'ils ont l'information parce que c'est impossible
25 de calculer une moyenne si on ne pas les deux

1 chiffres. Ceci dit...

2 Me STEVE CADRIN :

3 Bien, c'est ce que je demandais à mon confrère puis
4 là, je comprends...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... mais...

7 Me STEVE CADRIN :

8 ... qu'il me relit ma question, mais moi...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... mais...

11 Me STEVE CADRIN :

12 ... je suis payé pour être ici, là, je vous écoute,
13 mais on peut la relire quatre fois, la question.

14 Mais je ne comprends pas pourquoi...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Bien, c'est parce que...

17 Me STEVE CADRIN :

18 ... le chiffre... Excusez-moi, je vais finir. Je
19 vous ai laissé finir.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Ah... allez-y...

22 Me STEVE CADRIN :

23 Vous avez parlé aussi longtemps que vous le
24 vouliez.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 ... allez-y...

3 Me STEVE CADRIN :

4 Alors, c'est à mon tour là.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Allez-y... allez-y... allez-y... pas de soucis.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Messieurs.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Alors, 218R, vous avez le chiffre. Vous avez dit :

11 « On n'a pas le chiffre. » Je vous le dis, à la

12 face même de votre réponse, de Transporteur et pas

13 la vôtre, vous avez le chiffre parce que madame

14 Duquette allait nous le mentionner.

15 Alors, moi, je veux simplement... Je ne

16 comprends pas pourquoi c'est confidentiel. Alors,

17 vous pouvez me dire : « C'est confidentiel »

18 quatorze (14) fois, mais vous dites une chose, vous

19 n'avez pas le chiffre. Je pense que manifestement,

20 vous l'avez, vous avez fait une moyenne, vous, le

21 Transporteur. Alors, c'est là où le bât blesse là.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Cadrin, je pense qu'il y a eu une objection

24 sur la... Clairement, il y a quelqu'un chez le

25 Transporteur qui a écrit la réponse, qui a le

1 chiffre, parce que s'il a fait une moyenne puis il
2 s'est aperçu que la moyenne était plus basse et que
3 ça serait inéquitable, bien, c'est parce qu'ils ont
4 eu le chiffre à quelque part.

5 Alors, ça, clairement, le Transporteur a un
6 chiffre. Maintenant, clairement, ils ne veulent pas
7 le divulguer. Alors, je vais vous encourager à
8 partir avec ça puis à le plaider que le chiffre du
9 cent quarante et un (141) n'est pas bon? Euh...
10 parce que c'est la réponse qu'il vous donne.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Bien, écoutez, c'est la même réponse que tantôt là.
13 Je vais plaider ce que j'ai à plaider en temps et
14 lieux, mais comprenez-moi bien là, à ce stade-ci,
15 le cent quarante et un (141) peut être bon ou peut
16 ne pas être bon là.

17 Et on fait la démonstration qu'on a faite,
18 nous, dans notre preuve, basée sur les informations
19 que nous, on a utilisées dans notre preuve...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Hum, hum.

22 (11 h 07)

23 Me STEVE CADRIN :

24 ... vues différemment, puis on fera un exercice là-
25 dessus. Mais quant à la preuve du Transporteur là,

1 deux refus de répondre plus tard là, à une question
2 qui est, par ailleurs, pertinente là, selon moi,
3 avec respect j'ai de la difficulté, là.

4 Vous me dites: comme le processus va avoir
5 été rendu un peu plus opaque sur certaines
6 questions, nécessairement, le résultat n'est pas
7 bon. Bien. Je veux dire, oui, techniquement, là,
8 théoriquement, je peux plaider ça, là. Mais je veux
9 dire, ce n'est pas nécessairement la réalité, là.
10 La moyenne, ils l'ont faite, le chiffre, on
11 l'aurait, ça nous donnerait d'autres sortes
12 d'informations. Ça ne veut pas nécessairement dire
13 que le 141 n'est pas bon basé sur cette question-
14 là.

15 Le 141, c'est le chiffre de 217R puis on
16 nous dit toutes sortes de choses à l'égard du
17 chiffre 218R. Alors, je ne peux pas juste plaider.
18 Je comprends ce que vous me suggérez là. La voie
19 facile, c'est de plaider que ce n'est pas bon au
20 complet, puis je ne suis pas capable de faire ça.
21 Le Transporteur, quand ils ont raison puis que le
22 chiffre a du sens, je n'ai pas de problème avec ça,
23 je vais les appuyer dans leur demande.

24 Mais je ne suis pas capable de juste dire,
25 parce qu'ils ont refusé de répondre à une question

1 par ailleurs pertinente, que ce n'est pas bon. J'ai
2 comme une restriction mentale, je ne sais pas si
3 vous voulez... que je ne suis pas capable de faire,
4 là. T'sais, je ne suis pas si méchant que ça, là.
5 C'est ça que je veux vous dire, là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Non, non, mais je comprends la situation, mais sauf
8 que là, il va falloir qu'ils vivent avec leur
9 preuve puis si le chiffre, si le chiffre était à
10 100 ou à 120 ou à 140, vous auriez fait vos
11 représentations en conséquence.

12 Mais, là, clairement, aux fins du présent
13 dossier, quand même qu'ils vous diraient c'est 100,
14 puis, là, vous allez plaider quoi, s'ils vous
15 disent que c'est 100. Que le montant maximal
16 devrait être 120? La moyenne? Parce que je veux
17 juste avant, puis je suis d'accord avec vous, s'ils
18 veulent faire un débat sur la confidentialité, je
19 n'ai pas de problème, moi aussi, je suis payée à
20 l'année, alors je peux être ici souvent.

21 Mais ce n'est pas un argument de choc,
22 disons, là, que de dire qu'on s'embarque dans des
23 plaidoiries longtemps. Ceci dit, il faut tenir
24 compte de l'objectif recherché dans le présent
25 dossier et de la mesure de ce qu'on cherche à

1 atteindre. Alors, je...

2 Me STEVE CADRIN :

3 Je vous entends. Je vais poser une autre question.

4 Q. **[21]** Demande de renseignements numéro 5 de la
5 Régie, cette fois-ci, à B-0146. Il s'agit de la
6 page 6 et c'est les lignes 5 à 7 plus
7 particulièrement qui nous intéressent.

8 Madame la greffière, vous êtes d'une
9 efficacité redoutable. Alors :

10 Un coût fixe de départ reflétant les
11 investissements initiaux pour le
12 premier mégawatt (MW) d'une centrale
13 photovoltaïque, conception,
14 acquisition, installation.,

15 Mais la question est: Quelle est la valeur
16 en dollars de votre estimation de coût fixe là? Que
17 le coût fixe pour le premier mégawatt (MW) que vous
18 mentionnez dans votre réponse à la question de la
19 Régie.

20 M. DANY GAUTHIER :

21 R. Pouvez-vous reposer la question?

22 Q. **[22]** O.K. Vous voyez avec moi, regardons ensemble
23 l'écran. Un coût fixe de départ... les lignes 5 à
24 7. Un coût fixe de départ. Alors, vous... ça, donc,
25 ce coût fixe de départ là, reflétant les

1 investissements initiaux pour le premier mégawatt
2 (MW) d'une centrale photovoltaïque.

3 Alors, ce chiffre-là, le coût fixe de
4 départ dont vous parlez là, quel est-il, en
5 dollars?

6 R. Je ne l'ai pas sur moi et comme mes collègues ont
7 mentionné, le but étant de déterminer la
8 contribution maximale et à cause de l'allocation
9 maximale, c'est des vases communicants, alors...

10 Je peux faire un estimé rapide, hein, un
11 ordre de grandeur. J'aurais tendance à dire deux
12 cent cinquante mille dollars (250 000 \$) à peu
13 près.

14 Ah, c'est comme j'ai dit, c'est autour de
15 deux cent cinquante mille dollars (250 00 \$), là,
16 ça serait un coût de départ.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Je m'excuse, juste un instant, je vais vérifier
19 quelque chose, là. On va se limiter à votre estimé
20 et non pas vous demander la valeur spécifique. Pas
21 besoin de prendre d'engagements là-dessus. Merci
22 pour l'exercice.

23 (11 h 12)

24 Q. **[23]** Toujours dans la demande de renseignements
25 numéro 5 de la Régie, pièce B-0146, page 17 et sans

1 relire l'extrait en totalité, on peut regarder les
2 lignes 5 à 17 pour vous donner une référence tout
3 simplement et vous l'avez à l'écran devant vous
4 aussi.

5 Et la question était la suivante.

6 Est-ce que des démarches ont été
7 faites auprès de projets de capacité
8 comparable aux projets visés par les
9 demandes 217R et 218R et si oui,
10 pourquoi n'ont-elles pas été
11 fructueuses?

12 R. Pouvez-vous répéter la question pour que je puisse
13 bien la cerner?

14 Q. **[24]** Avec plaisir. Aux lignes 5 à 17... Je vais
15 commencer plus loin, puis je ne vais pas la
16 répéter, je vais l'expliquer différemment.

17 Aux lignes 5 à 17, vous expliquez les
18 démarches que vous avez faites pour pouvoir obtenir
19 des informations pertinentes, réelles, historiques
20 dans le fond, pour les fins de l'exercice qu'on
21 fait aujourd'hui. Vous avez essayé dans le fond un
22 échec au niveau des informations. Plus
23 particulièrement au niveau du Canada si j'ai bien
24 compris de votre témoignage tout à l'heure, mais
25 également ce qui est dans la réponse actuellement.

1 démarches pour trouver des projets comparables, de
2 la même grandeur. Des projets un peu plus grands ou
3 beaucoup plus grands.

4 J'ai vraiment ratisser le plus large que je
5 pouvais pour aller chercher tout ce que je pouvais
6 avoir, parce que le but ce n'était pas pour juste
7 deux projets. Le but c'était de faire une
8 contribution maximale pour tous les futurs projets.

9 Donc, oui, je voulais valider les deux
10 petits projets qu'on avait, mais je voulais aussi
11 avoir des projets plus grands et quand j'ai été
12 voir les autres utilités publiques canadiennes,
13 j'ai demandé « Tous les projets que vous avez que
14 vous pouvez m'envoyer, envoyez-moi les. » et ils
15 m'ont dit « Ah non. Désolés, mais on ne les
16 comptabilise pas. Donc, on ne peut pas t'en
17 donner. ».

18 Quand j'ai été voir des fournisseurs, j'ai
19 demandé « Qu'est-ce que vous avez? Tout ce que vous
20 pouvez m'envoyer, envoyez-moi le. Je vais tout
21 utiliser. ». Et il y en a un fournisseur qui a bien
22 voulu me donner quelques exemples. Il m'a donné des
23 projets qui étaient un peu plus grands. Les huit
24 projets qu'on avait et que c'est projets réels,
25 qu'il avait réalisés.

1 Il n'a pas voulu donner la valeur de prix.
2 Donc, j'ai fait des estimés avec des prix de
3 marché. Là on parle vraiment de prix de marché.
4 J'ai utilisé les prix de marché qu'on avait chez
5 Hydro-Québec et aussi, les deux soumissions pour
6 l'IREQ et La Citière, j'avais les schémas de ces
7 projets-là qu'on avait mis dans l'appel d'offres.
8 J'ai fait les estimés de ces deux projets-là.

9 Donc, moi, je considère que j'ai couvert
10 toute cette gamme-là et quand on a eu les
11 soumissions, mes collègues ont utilisé les
12 soumissions aussi pour déterminer la valeur de la
13 contribution maximale. Le but était de s'assurer
14 que c'était bon pour les petits et pour les grands.
15 Donc, moi, j'ai ratissé. J'ai vraiment fait les
16 démarches. J'ai fouillé pendant des mois pour aller
17 chercher le plus grand que je pouvais.

18 Mme SOPHIE PAQUETTE :

19 R. Peut-être en complément d'information, on avait
20 déjà répondu aussi en complément de preuve, au
21 document HQT-9 Document 2.1, à la page 11, la
22 section 6. Il y avait vraiment une question directe
23 de la Régie à ce sujet-là, à savoir si la
24 possibilité de considérer des projets de capacité
25 comparable et on avait déjà mentionné que justement

1 nos collègues n'avaient pas eu accès à des projets
2 de capacité comparable.

3 Q. [25] Ça va? La réponse est complète. Vous ne
4 vouliez pas ajouter d'autre chose? Parfait. Oui, on
5 avait pris connaissance de la réponse évidemment à
6 la question dans le complément de preuve, en fait.
7 (11 h 18)

8 Maintenant, je vous amène dans votre
9 présentation, si vous me le permettez, Madame la
10 Greffière, de vous déplacer vers ça et à la page 7.
11 Et en fait, c'est simplement pour vous mentionner
12 que vous avez parlé à ce moment-là, lorsque vous
13 expliquiez notamment l'étape 5 là :

14 La configuration typique sur une base
15 comparable à des transformateurs de
16 2,75 MVA...

17 ou

18 ... (2,5 MW)

19 entre parenthèses qu'on mentionne ici. Vous avez
20 mentionné, puis là ça a été un peu rapidement pour
21 nous là, mais... que vous avez fait l'exercice avec
22 un virgule cinq mégawatt (1,5 MW) puis je veux
23 essayer de comprendre quel exercice vous avez fait
24 avec un virgule cinq mégawatt (1,5 MW) puis qu'est-
25 ce que ça va... vous aviez l'air heureux de voir

1 que ça arrivait là, les chiffres arrivaient. Alors,
2 j'essaie de comprendre d'abord qu'est-ce que vous
3 avez fait, dans un premier temps, pour mieux
4 comprendre votre bonheur.

5 M. DANY GAUTHIER :

6 R. Comme je l'ai mentionné, j'avais fait de multiples
7 configurations. Parmi les hypothèses que je voulais
8 valider, c'était le coût fixe de départ. Donc,
9 j'avais créer une configuration à un mégawatt
10 (1 MW). J'avais créer une configuration à un point
11 cinq mégawatt (1,5 MW) pour tester mes hypothèses,
12 pour tester... C'était dans mon étude de
13 sensibilité.

14 Et quand tout d'un coup l'IREQ s'est
15 transformée en une centrale de un point cinq
16 mégawatt (1,5 MW), qu'on a vu la valeur de la
17 soumission, bien j'étais dessus, alors ça voulait
18 juste donner de la rigueur à tout mon processus que
19 j'avais fait, toutes mes hypothèses avant même que
20 je reçoive les valeurs des soumissions. C'est...
21 c'est juste ça que je mentionnais.

22 Q. **[26]** Alors, corrigez-moi si je me trompe, mais cet
23 élément d'étude de sensibilité, ça adonne que
24 l'IREQ était effectivement à un virgule cinq
25 mégawatt (1,5 MW) finalement. Est-ce que ce n'est

1 pas dans la preuve actuellement puis si... à moins
2 que vous me disiez que j'ai manqué quelque chose?
3 Et est-ce que ce serait possible de fournir cette
4 étude de sensibilité-là que vous avez faite et qui
5 confirme votre résultat là, c'est ce que j'en
6 comprends, dans le fond, pour un virgule cinq
7 mégawatt (1,5 MW) comme vous l'avez allégué tout à
8 l'heure? S'il vous plaît.

9 R. L'étude de sensibilité, bien c'est des études et le
10 but, c'est le résultat. Et le résultat, c'est qu'on
11 prouvait qu'est-ce qui était marqué à l'étape 4,
12 qu'il y avait un coût fixe de départ que vous
13 m'avez d'ailleurs demandé de donner un petit peu un
14 estimé rapide, qu'il y avait des coûts variables,
15 que ça fonctionnait en échelle au fur et à mesure
16 qu'on rajoutait des transformateurs. Et qu'il y
17 avait un coût variable croissant à cause du calibre
18 des câbles et de la longueur des câbles.

19 Donc, moi, c'est mes études de sensibilité.
20 J'ai déposé les résultats sous la forme de la
21 présentation et de la preuve.

22 Q. [27] D'accord. Et pouvez-vous me donner le
23 résultat, le chiffre auquel vous arrivez pour le un
24 virgule cinq mégawatt (1,5 MW) comme vous l'avez
25 fait? Je ne veux pas avoir toute l'analyse là,

1 c'est pas ça que je demandais. Je m'excuse si je
2 vous ai amené vers ça là ou la démarche, je présume
3 la démarche correcte là, c'est simplement sur le
4 chiffre. Qu'est-ce que ça vous a donné avec un
5 virgule cinq mégawatt (1,5 MW), en résumé?

6 R. Comme mentionné, mon estimé étant très très très
7 proche du résultat, si je révèle mon résultat
8 d'estimé, je révèle la valeur de la soumission. Je
9 crois que c'est du confidentiel. Alors, je préfère
10 ne pas m'avancer pour le moment.

11 Q. **[28]** Là on est dans le projet 217R, dans le fond
12 là, puis là vous me dites que votre résultat arrive
13 pas loin du chiffre auquel vous arriviez pour de
14 vrai là 217R, ça révélerait de la confidentialité
15 de quelque chose que vous avez déjà révélé des
16 informations confidentielles. Est-ce que c'est ça
17 que je comprends?

18 Mme SOPHIE PAQUETTE :

19 R. Si je peux me permettre, c'est que le Producteur a
20 bien voulu nous... qu'on rende... qu'on rende
21 confidentiel, c'est plutôt l'inverse là. Il a bien
22 voulu qu'on rende public le coût de la soumission
23 reçue pour la centrale de l'IREQ, le projet 217R à
24 deux point cinq mégawatts (2,5 MW). Ça, c'était
25 entendu avec eux qu'on puisse donner cette donnée-

1 là publique.

2 Par contre, le Producteur nous a demandé de
3 garder confidentiel les autres prix de soumissions
4 ou coûts de soumissions retenues pour La Citière et
5 à un point cinq mégawatt (1,5 MW) le coût final.
6 Donc, c'est pour ça. C'est pas... c'est pas le
7 Transporteur qui ne veut pas divulguer les chiffres
8 là, ça vient vraiment du client là et de son
9 fournisseur.

10 Q. [29] Je maintiens ma question, je veux avoir le
11 résultat d'analyse de sensibilité faite à un
12 virgule cinq mégawatt (1,5 MW) par Hydro-Québec
13 TransÉnergie pour appuyer l'affirmation qui a été
14 faite tout à l'heure dans la preuve, à l'effet que
15 ça arriverait à un chiffre qui fait du sens par
16 rapport à la réalité de 217R, avec respect pour la
17 question de la confidentialité. Puis s'il faut
18 qu'on mette ça sous pli confidentiel, mettons-le.
19 Il y a toujours bien des limites à avancer des
20 chiffres sans jamais les voir, avec respect.

21 (11 h 23)

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Écoutez, moi, je ne vous répéterai pas, je ne veux
24 pas répéter ad nauseam ce que je vous ai déjà dit.
25 Alors, on peut prendre l'engagement. Mais on va

1 arriver aux mêmes résultats que ceux que je vous ai
2 annoncés précédemment. Et ces éléments-là de
3 sensibilité dans un processus comme on est
4 aujourd'hui, vous savez, il y a des gens de
5 l'industrie qui participent au processus
6 d'audience. Et vous savez très bien que quand on
7 dépose une information confidentielle, tous les
8 participants à l'audience ont accès à ces
9 informations-là.

10 Alors, vous avez des participants du
11 domaine du secteur ici qui participent aux
12 audiences. Alors, je ne peux pas présumer quels
13 seront les arguments qui vous seront offerts à cet
14 égard-là. Une chose est certaine c'est que le
15 témoignage demeure. On n'a peut-être pas une
16 démonstration chiffrée ou autre. Mais le témoignage
17 demeure que le résultat donnait quelque chose dans
18 un environnement qui était similaire. Est-ce qu'on
19 aurait pu demander des écarts par rapport? Mais
20 bon.

21 Si on veut le chiffre, moi, je ne peux pas
22 faire autre chose que de le prendre sous engagement
23 de déférer cette demande-là à ceux qui sont
24 responsables de la gestion de ces contrats-là, de
25 ces données-là et de faire en sorte d'obtenir de

1 leur part, mais c'est certainement pas pour la
2 clôture de l'audience demain. Alors, je ne pourrai
3 pas avoir une réponse rapidement de leur part à
4 l'égard de la position là-dessus.

5 Ce qu'on peut peut-être travailler sur
6 l'heure du midi, si vous permettez, c'est voir
7 qu'est-ce qu'on peut révéler par nous-mêmes sur la
8 démarche qui a été faite par le témoin pour voir
9 tous les éléments qu'on peut révéler sans donner la
10 donnée elle-même qu'on veut obtenir. Ça, peut-être
11 que ça peut peut-être satisfaire au moins sur la
12 démarche ou la rigueur qu'on a prise pour arriver à
13 l'affirmation qu'on vous a faite. Mais si on veut
14 la donnée précise, moi, je devrai me... C'est une
15 référence que je devrai faire à d'autres procureurs
16 qui vont peut-être avoir à se présenter ici et à
17 faire des représentations correspondantes. Et c'est
18 lié à ce que je vous mentionnais précédemment. Je
19 ne veux pas me répéter. Je pense que c'est
20 suffisant.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, mais je note votre engagement. Ça va être
23 l'engagement 1 d'Hydro-Québec Transport.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Peut-être le reformuler pour que ce soit très clair

1 puis qu'on... Peut-être reformuler l'engagement
2 pour que ce soit très...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Voulez-vous reformuler l'engagement, Maître Cadrin?

5 Me STEVE CADRIN :

6 L'engagement que mon confrère vient de dire?

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Non, non, l'engagement...

9 Me STEVE CADRIN :

10 Le mien?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 ... moi, je vais le faire sur l'heure du midi.

13 C'est le vôtre.

14 Me STEVE CADRIN :

15 O.K. Excusez! Non, c'est juste être sûr.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 C'est le vôtre. Moi...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 De fournir les chiffres liés...

20 Me STEVE CADRIN :

21 ... être en discussion voir si on...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Bien, si jamais vous étiez d'accord qu'on essaie

24 sur l'heure du midi de voir ce qu'on peut vous

25 faire sur la démarche qu'on a prise, et caetera,

1 si, ça, ça peut vous satisfaire dans un premier
2 temps, écoutez, ça, on est prêt à jaser entre nous
3 pour voir jusqu'où on peut se rendre. Mais si vous
4 voulez des données précises, ça, malheureusement,
5 on va frapper le mur que je vous ai annoncé
6 précédemment.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 En tout cas, je note l'engagement de fournir...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 L'effort. L'engagement de l'effort.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Je ne sais pas. C'est pour ça que je vous ai posé
13 la question. Ce n'était pas pour vous mettre...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Vous vouliez obtenir...

16 Me STEVE CADRIN :

17 ... dans une mauvaise posture.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... un certain chiffre. Maître Fréchette s'est
20 engagé au nom du Transporteur de fournir de
21 l'information. Sous réserve de vérifier ce qu'ils
22 peuvent vous donner immédiatement aujourd'hui, si
23 jamais la réponse qu'il vous donnait cet après-midi
24 ne vous satisfaisait, on rayerait l'engagement de
25 fournir le chiffre.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Si ça vous satisfait.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Oui, oui. C'est parce que, tantôt, vous avez dit
5 vous allez reformuler l'engagement, puis maître
6 Fréchette m'a invité à le faire, puis, là, j'ai
7 dit, je suis un peu mal à l'aise parce que c'était
8 l'engagement mettons... la tentative d'aller vers
9 un engagement différent puis d'effort que vous...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je n'ose pas le reformuler moi-même.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Moi non plus. C'est pour ça que j'étais mal à
14 l'aise.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Ce que vous nous avez demandé, c'est l'analyse de
17 sensibilité puis d'utiliser les données réelles qui
18 nous ont donné du confort. Ce qui rendait...

19 Me STEVE CADRIN :

20 Non, ce n'est pas ça que j'ai demandé. J'ai demandé
21 le résultat de l'analyse de sensibilité à un
22 virgule cinq mégawatt (1,5 MW) qu'a effectué Hydro-
23 Québec TransÉnergie. Il n'y a pas de chiffre réel
24 dans ma demande.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, c'est ça. Mais ce que monsieur Dany vous
3 exprimait, c'est que, en faisant cela, il va
4 révéler les données qui sont liées à la soumission
5 retenue. On vient qu'on tourne en rond. Ce que je
6 vous proposais, et je pense qu'on va s'étendre
7 jusqu'à probablement au retour, le panel va être
8 encore là, c'est de... On va prendre une pause.
9 Puis entre nous voir, d'explicitier plus la démarche
10 de sensibilité qui a été faite. D'explicitier plus
11 tous les intrants qui ont été considérés sans...
12 pour vous donner le plus d'information possible sur
13 la démarche, sans donner la donnée qui provient de
14 la soumission retenue là, qui pourrait poser
15 problème.

16 (11 h 28)

17 Parce que, même moi, là, parfois, je viens
18 là : Qu'est-ce qu'on peut donner? Qu'est-ce qu'on
19 ne peut plus donner? Ça devient une gestion là.
20 Puis ce qu'on souhaiterait vraiment, c'est qu'on
21 puisse compléter.

22 C'est juste ça mon objectif et... puis de
23 vous satisfaire le plus que je peux. Puis, ça,
24 bien, ça va nous prendre un petit bout de temps
25 pour bien cerner, ensemble, là, ce qu'on peut

1 donner puis ce qu'on ne pouvait pas donner. Puis,
2 peut-être, que je devrai faire quelques appels, sur
3 l'heure du repas là.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Parce que là, honnêtement, je vous ai perdu.
6 Je ne sais plus si l'engagement n'est pas de
7 fournir les données qui ont permis l'étude de
8 sensibilité, je ne sais plus qu'est-ce que vous
9 devez fournir, au juste, là.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Bien, monsieur Dany, ce qu'il nous disait...
12 Répétez la réponse que vous avez offerte à maître
13 Cadrin.

14 M. DANY GAUTHIER :

15 R. Euh... grosso modo, mon étude de sensibilité, quand
16 j'avais simulé un cas à un point cinq mégawatt
17 (1,5 MW), sans savoir que l'IREQ allait le changer
18 à un point cinq (1,5 MW), j'avais fait : O.K., je
19 vais prendre un transfo d'un point cinq mégawatt
20 (1,5 MW). Je vais avoir à peu près tant de câbles,
21 et caetera. J'avais fait toute la démarche. J'avais
22 conçu ma centrale à un point cinq mégawatt
23 (1,5 MW). Quand l'IREQ est arrivé, bien, j'ai
24 regardé mes deux résultats puis j'ai fait : Shit,
25 j'ai le même prix, point deux pour cent (0,2 %).

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Ce qui est le fun, c'est que si l'IREQ n'avait pas
3 été là, on vous l'aurait donné le chiffre là...

4 R. C'est ça.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Mais, là, c'est parce qu'on ferait indirectement ce
7 qu'on ne peut pas faire directement là. C'est toute
8 la difficulté qu'on a. Et je vous dis ça, je ne
9 voulais pas être déplaisant à l'égard des
10 intervenants ni de vous-même, mais je peux vous
11 dire que c'est les contraintes qui sont les nôtres,
12 qui ont été à manier tout au long du dossier avec
13 les questions qu'on a eues, alors... Peut-être...
14 on peut, peut-être, prendre l'engagement, encore,
15 de vous donner... d'être plus précis sur ce qu'il a
16 fait, mais on ne peut pas aller plus loin.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, ce que j'ai compris de la réponse du témoin,
19 c'est que ce qu'il pourrait fournir, c'est son
20 calcul théorique avant soumissions? C'est...
21 c'est... est-ce que...

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Mais c'est...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Mais c'est...

1 R. Le calcul théorique avant soumission, si je vous
2 donne le résultat sur un prix...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui... c'est ça... ça...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 C'est ça que je vous dis.

7 R. ... c'est le même prix que la soumission.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est ça que je vous dis.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui... c'est...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 On arrive au même point.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Au même point... alors...

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 C'est ça que je vous expliquais...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K.

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Alors... Ça fait que moi, ce que je... Comme je
22 vous le dis, on peut faire une description plus
23 qualitative de tout ce qu'on a fait, d'exprimer
24 pour donner le plus de confort possible, mais comme
25 je vous le dis, s'il n'y avait pas eu de processus

1 de soumissions ou si on n'avait pas pris les
2 données des processus de soumissions, je peux vous
3 dire qu'on vous aurait tout donné. On avait aucune
4 réticence pour les démarches, mais là on...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Écoutez, ce que je vais vous encourager à faire,
7 c'est à la pause du dîner, regardez ce qui peut
8 être fait, de votre côté...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est bien.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... parce que... Ce que je comprends que l'AHQ-ARQ
13 cherche, c'est les chiffres qui permettent de
14 valider vos chiffres. Et puis, vous avez de la
15 difficulté, pour des motifs de confidentialité, à
16 les divulguer. Regardez ce que vous pouvez faire et
17 puis on en rediscutera au retour de la pause.

18 Maître Cadrin, avez-vous d'autres questions?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est bien. Je vous remercie.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Je me fiais à la lumière des micros pour savoir
23 quand c'était mon tour. Alors, je voulais voir si
24 maître Fréchette, si c'était correct de son côté.
25 Euh... je ne peux pas être contre...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il n'y a pas d'engagement, pour l'instant.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Oui. C'est ça que je m'en allais vous dire : Il n'y
5 a pas d'engagement pour l'instant. Je ne peux pas
6 être contre la vertu d'avoir plus d'explications.

7 Puis après ça, les explications, on verra ce qu'on
8 en fera. Je ne veux surtout pas avoir une troisième
9 prise de refus de répondre là, dans l'avant-midi.

10 Alors, je me reporte à plus tard, si c'est le cas.

11 Q. [30] Alors, je vous amène maintenant vers une
12 dernière série de questions. Puis je vais prendre
13 une seule diapositive, comme on le dit dans le bon
14 vieux temps, c'est la numéro 10 où on voit
15 plusieurs informations en même temps. Mais ça va
16 nous permettre d'aller...

17 Toujours dans votre présentation, je
18 m'excuse là, pour les fins des notes
19 sténographiques. Alors, on a dit certaines choses.
20 Oui, c'est ça. Alors, on dit : Certains éléments...
21 En fait, il y a certains éléments que vous avez
22 témoigné un peu partout en discutant, des
23 commentaires, dans le fond, sur le mémoire de
24 l'AHQ-ARQ. Puis le premier qui me vient là... bien,
25 on va replacer notre tableau là, tel qu'il est là,

1 notre graphique tel qu'il est.

2 Votre contribution maximale proposée à cent
3 quarante et un (141) là, qui apparaît en ligne
4 verte. La rouge, qui est la proposition de l'AHQ-
5 ARQ et quand vous regardez et vous faites la
6 comparaison, vous dites : « Bien, là, dans le fond,
7 si on reprend la ligne de l'AHQ-ARQ, on va se
8 trouver à désavantager certains projets. » Vous
9 avez parlé de cinquante pour cent (50 %), si je ne
10 me trompe pas là.

11 Alors, vous pourrez me corriger là, si
12 jamais j'ai fait une erreur dans ce que j'ai dit.
13 Alors, toute cette discussion là étant derrière
14 nous, maintenant, j'essaie d'avoir des informations
15 plus précises.

16 D'abord, si je regarde... On va regarder
17 tout simplement, on va se placer dans la section
18 qui est à peu près à vingt et quelques mégawatts
19 (20 MW). Vous m'excuserez, je n'ai pas le chiffre
20 par coeur là, des projets 2, 1 et puis 3, qu'on
21 voit à l'écran, mais qui sont tous en ligne les uns
22 derrière...

23 R. C'est vingt-sept (27)...

24 (11 h 33)

25 Q. **[31]** Vingt-sept (27)... merci. Alors, dans ces cas-

1 là, si je comprends, si on fait passer la ligne
2 rouge, de l'AHQ-ARQ à cet endroit-là, je comprends
3 qu'il y a un projet, le projet 2 qui se trouverait
4 désavantagé. Il y a un projet 3 qui se trouverait
5 toujours bien correct, là, dans sa contribution
6 maximale et peut-être que je me trompe, là. Je vous
7 vois déjà me faire signe que non.

8 Alors, puis le projet 1, lui, qui serait
9 pile-poil ou à peu près, là, sur la ligne, donc,
10 lui, il aurait le projet le plus, mettons, optimisé
11 possible dans la contribution maximale qu'on lui
12 verserait, disons-le comme ça.

13 Est-ce que c'est correct de le lire comme
14 ça, la compréhension du désavantagé versus
15 l'avantagé, mettons?

16 Mme SOPHIE PAQUETTE :

17 R. Bien, grosso modo, c'est tous les projets qui sont
18 sous la courbe, leur coût réel donc, serait
19 compensé par le Transporteur, jusqu'à concurrence
20 de la courbe rouge, là, qui est proposée par l'AHQ-
21 ARQ et tous les projets qui sont au-dessus. Ça ne
22 serait pas la totalité des coûts réels qui seraient
23 compensés.

24 Q. [32] C'est ça. Alors, donc, je pense que je
25 comprenais bien le pénalisé était en haut, là,

1 finalement et, là, si je vois le projet 2, le
2 projet 1 puis le projet 3, ce que ça me fait
3 remarquer, là, puis je voudrais vous entendre sur
4 cette question-là, là, je vois que j'ai trois
5 projets identiques en termes de quantité de
6 mégawatts (MW) de puissance maximale, puis ils
7 n'ont pas tous les mêmes coûts. Ils ne sont pas
8 arrivés aux mêmes optimisations, ils n'arrivent pas
9 aux mêmes coûts.

10 Êtes-vous capable de m'expliquer pourquoi
11 les trois projets de vingt-sept mégawatts (27 MW)
12 ne peuvent pas arriver aux mêmes chiffres s'ils se
13 sont tous forcés, là, normalement, pour arriver au
14 meilleur prix possible, bien sûr.

15 M. DANY GAUTHIER :

16 R. Première chose, c'est des projets réels qui sont
17 réalisés. C'est du photovoltaïque. Ils ont... à ma
18 connaissance, ils ont tous été optimisés en
19 fonction des contraintes qu'ils avaient. C'est les
20 contraintes d'un projet à l'autre qui peuvent
21 varier.

22 Il y en a un qui a un terrain carré,
23 l'autre a un terrain rectangulaire. Ton
24 optimisation, tu vas la faire, mais t'obtiendras
25 pas le même prix et c'est tous des projets qui se

1 sont réalisés et ils ont probablement fait du mieux
2 qu'ils pouvaient pour avoir le plus bas prix qu'ils
3 pouvaient avoir, en fonction des contraintes de
4 conception, des contraintes topographiques, et
5 caetera, là. Je...

6 Q. **[33]** Donc, vous parlez topographique, qu'est-ce que
7 vous voulez dire, là, si le panneau est plus haut
8 ou plus bas ou si le panneau est... qu'est-ce que
9 vous voulez dire?

10 R. Un terrain rectangulaire et un terrain carré. Bien
11 forcément...

12 Q. **[34]** O.K.

13 R. ... le câblage ne sera pas pareil.

14 Q. **[35]** Alors, l'immeuble de départ ou le choix de
15 l'immeuble de départ par le producteur en question,
16 la forme de l'immeuble en question peut avoir un
17 impact. Bien, l'immeuble, le lot, si vous préférez
18 ou le terrain, là, excusez-moi, je vais utiliser...
19 en droit, on dit immeuble, mais je comprends que
20 c'est peut-être mieux de dire « lot », là, pour
21 vous, les ingénieurs.

22 Alors, en terrain, là, donc la forme du
23 terrain, dans le fond, va rendre le projet plus
24 coûteux ou moins coûteux, selon le cas, juste par
25 sa forme. Ça, c'est un exemple de contrainte qui

1 pourrait expliquer les différences de prix pour le
2 même projet, dans le sens de vingt-sept mégawatts
3 (27 MW), de tous ceux qui font les efforts
4 nécessaires pour avoir un projet qui est rentable,
5 bien sûr. C'est exact?

6 R. C'est exact.

7 Q. [36] Outre la forme du terrain, autre chose?

8 R. Terrain accidenté, choix de conception.

9 Q. [37] Qu'est-ce que vous voulez dire par choix de
10 conception?

11 R. Choix de ses composantes, choix de ses
12 fournisseurs.

13 Q. [38] Donc, on est toujours, exemple, dans le projet
14 2 qui fait tous les efforts nécessaires pour avoir
15 le projet le plus rentable possible, c'est une
16 prémisse qu'on prend, évidemment, on est en affaire
17 pour faire des sous.

18 Et, là, vous nous dites: « Bien, lui, il
19 n'a pas accès aux mêmes fournisseurs, dans le fond,
20 donc, on va il donner une contribution maximale
21 plus élevée. » Si je résume bien votre pensée, ce
22 n'est pas grave, là.

23 Mme SOPHIE PAQUETTE :

24 R. Non, je ne pense pas que c'est l'objectif. Ce que
25 mon collègue, je pense, essaie de mentionner, c'est

1 que dépendamment, puis, là, on n'a pas eu le
2 détail, on a seulement eu les schémas unifilaires,
3 hein, qui ont été analysés. On n'a pas eu le détail
4 topographique du terrain. Il était-tu rectangle?
5 Carré? Est-ce que c'était dans une montagne ou
6 sur... dans un champ? Il y avait... on n'a pas
7 cette information-là, mais c'est certain que le
8 producteur, quand il va faire la conception de son
9 réseau collecteur ou de sa centrale, il va
10 optimiser tous ces éléments.

11 Oui, le terrain, la topographie, parce que
12 c'est plus facile à imager mais ça peut être toutes
13 sortes de choix autres qu'il va... il va
14 privilégier les pertes ou il va privilégier une
15 grosseur de câble de conducteur, je dis un peu
16 n'importe quoi, mais il y a toutes sortes de
17 facteurs qui peut faire en sorte qu'il va
18 privilégier une façon de concevoir un réseau
19 collecteur versus un autre qui va un peu modifier
20 le coût.

21 C'est certain que la topographie, ça, c'est
22 majeur là, ça va vraiment avoir un lien direct. Le
23 reste, je pense que mon collègue pourra dire qu'il
24 n'a pas vraiment fait d'analyse, par rapport à tous
25 ces facteurs-là, ce n'était pas l'objet de l'étude.

1 (11 h 38)

2 Mais il reste qu'on le répète là, le nombre
3 de composantes d'un réseau collecteur, il est quand
4 même très limité. On ne verra pas l'intérêt de
5 doubler le nombre de transformateur ou de doubler
6 le nombre de tranchées pour une raison « X ». C'est
7 très limité comme composantes. Ça fait que pour
8 nous, le risque de surdimensionnement n'est pas
9 très élevé, là.

10 Q. **[39]** J'entends votre réponse. Pour les projets 1,
11 2, 3 dans le cadre des informations que vous
12 obtenez, est-ce que vous saviez s'il y avait une
13 contribution maximale qui était versée ou qui était
14 possible, disponible pour ces projets-là?

15 R. À notre connaissance non.

16 Q. **[40]** À votre connaissance non? Vous avez posé la
17 question, puis on vous a répondu « Non »? Ou vous
18 n'avez pas posé la question?

19 R. Je vais répéter ma réponse. Donc, on n'a pas été
20 valider les conditions qui s'appliquaient dans les
21 autres marchés. Ça fait qu'on peut pas confirmer
22 quoi que ce soit à cet égard-là.

23 Q. **[41]** D'accord. Je vais aller au troisième point que
24 l'on voit sur le côté gauche du graphique. Toujours
25 à la page 10 de la présentation de ce matin. J'ai

1 écouté religieusement votre explication tout à
2 l'heure de la distorsion pour les petites centrales
3 par rapport à l'allocation maximale. J'ai retenu le
4 mot « cannibalisme ». C'est celui qui a frappé mon
5 imaginaire plus facilement que les autres.

6 Alors, s'arrête là maintenant ma
7 compréhension de ce que vous avez dit à part que ce
8 que ça veut dire « cannibalisme », j'ai compris.
9 Même sur le plan économique quand même. Mais
10 pouvez-vous peut-être dans d'autres mots ou peut-
11 être prendre une deuxième chance pour m'aider à
12 mieux comprendre ce que vous voulez dire par
13 « distorsion pour les petites centrales » par
14 rapport à l'allocation maximale s'il vous plaît?

15 R. Oui tout à fait. Donc, lorsqu'on reçoit une demande
16 de raccordement, lorsqu'un producteur veut
17 raccorder une centrale au réseau, bien sûr il y a
18 des coûts, le Transporteur va assumer la totalité
19 des coûts réels pour les coûts de raccordement. Les
20 coûts de raccordement de la centrale au réseau,
21 c'est-à-dire tous les ajouts que l'on doit faire
22 sur le réseau du Transporteur ou du Distributeur si
23 la centrale est raccordée sur le réseau de
24 distribution.

25 Donc, ça c'est un élément de coûts que le

1 Transporteur va assumer. Également, on va assumer
2 le remboursement du poste de départ, le
3 remboursement du réseau collecteur jusqu'à
4 concurrence des contributions maximales applicables
5 et tout ça, ces trois éléments de coûts là, on va
6 les assumer aux coûts réels toujours, à la hauteur
7 ou jusqu'à concurrence de l'allocation maximale qui
8 est prévue aux Tarifs et conditions qui est
9 actuellement à six cent trente-quatre dollars du
10 kilowatt (634 \$/kW) dans les Tarifs et conditions
11 de deux mille dix-neuf (2019), mais qui sont en
12 révision actuellement dans le présent dossier.

13 Donc, ce qu'on voulait dire par « la
14 distorsion des petites centrales », c'est que oui,
15 ça semble attrayant en donner plus au niveau de la
16 contribution maximale pour les petites centrales
17 d'un (1 MW), deux mégawatts (2 MW), mais dans les
18 faits, le fait d'augmenter la contribution maximale
19 admissible pour ces petites centrales-là par
20 rapport à l'allocation maximale à six cent trente-
21 quatre dollars (634 \$) qui elle est fixe, on peut
22 dire elle va être fixée dans le nouveau dossier,
23 mais il y a un plafond. Ça fait que oui, on
24 l'augmente.

25 L'allocation maximale elle, elle ne bouge

1 pas. Donc, la marge restante pour les coûts
2 d'intégration au réseau vient d'être diminuée.
3 C'est d'où mon mot « cannibaliser » la marge.

4 Donc, cette marge-là diminue et de notre
5 expérience des raccordements de centrale, même si
6 c'est d'un (1 MW) ou deux (2 MW), bien le coût de
7 raccordement, les coûts d'intégration au réseau, ça
8 tourne autour d'un (1 M \$) ou deux millions
9 (2 M \$), parce qu'on a des protections, de la
10 télécom, du mesurage... Bon, il y a toutes sortes
11 de choses comme ça.

12 Ça fait qu'on a beau en donner plus pour le
13 réseau collecteur, il reste que les coûts
14 d'intégration, la marge restante elle est
15 inférieure à un million de dollars (1 M\$) si on
16 fait le calcul pour les centrales d'un (1 MW) ou
17 deux mégawatts (2 MW). Ça fait qu'on va se ramasser
18 avec un excédent par rapport à l'allocation
19 maximale. Ça fait que de toute façon, le producteur
20 va devoir assumer l'excédent.

21 Ça fait que c'est pour ça que pour nous, on
22 dit « ça semble attrayant donner plus pour les
23 petites centrales, mais de notre point de vue, ça
24 ne favorisera pas davantage, si on veut, les
25 petites centrales par rapport aux plus grandes. ».

1 Puis évidemment, avec la courbe en rouge, bien là,
2 on voit que les centrales de plus grande capacité
3 sont pénalisées plus que la proposition du
4 Transporteur.

5 Q. [42] O.K. Peut-être un peu sur ce même fil, sans
6 faire de mauvais jeu de mots. Ici, puis je pense
7 que vous étiez dans la même explication de la
8 distorsion, puis du cannibalisme-là. Vous aviez
9 parlé des petites centrales qu'on aurait trop
10 favorisées mettons, disons dans la proposition AHQ-
11 ARQ là. Je résume, j'aime beaucoup là, mais je
12 résume ce que vous venez de dire là et ça ne serait
13 pas si favorisé que ça à cause de l'allocation
14 maximale, je fais attention à mes mots. Alors, donc
15 ça, j'ai compris ça.

16 (11 h 43)

17 Mais, vous avez aussi dit « de toute façon,
18 ça va être de l'autoproduction un ou deux mégawatts
19 (1-2 MW) » ou quelque chose qui ressemble à ça là,
20 peut-être que je l'ai mal noté. Est-ce que vous
21 pouvez préciser votre pensée par rapport à cette
22 question d'autoproduction là? Comment ça vient
23 jouer dans la réponse que vous... bien le
24 témoignage que vous rendiez? Excusez-moi, c'était
25 pas une réponse.

1 R. Oui. Il y avait deux éléments quand j'ai fait la
2 présentation d'entrée de jeu. Donc, il y avait
3 l'excédent que je viens d'expliquer, ça, c'était
4 un. Deux, ce que je voulais amener dans le cadre de
5 la présentation, c'est... je vais juste faire une
6 petite parenthèse. C'est que pour nous, la
7 proposition du Transporteur, c'est vraiment un
8 point d'équilibre, je dirais, entre ce qui est...
9 ce qui est... j'ai peut-être pas les bons mots là,
10 mais un point d'équilibre qui est juste ou ce que
11 nous on trouve juste pour rembourser pour les
12 petites centrales versus à ce qu'on peut s'attendre
13 justement comme coût. Je pense que ça voudrait...
14 je vais « back tracker ». Je pense que je vais
15 repartir de ma présentation.

16 Donc, on parlait d'excédent. Pour les
17 petites centrales, ce que j'ai dit tout à l'heure
18 par rapport à l'autoproduction, c'est que pour les
19 petites centrales, pour nous, ça ne semblait pas
20 attrayant d'en donner suffisamment parce que de
21 toute façon il y a de forte chance qu'il y ait un
22 excédent puis que les producteurs aient à payer
23 l'excédent. Ça, c'était un.

24 Deux, c'est que les petites centrales de
25 un, deux mégawatts (1-2 MW) on s'attend, et on peut

1 peut-être se tromper, d'ailleurs l'IREQ, ça en est
2 un là, un projet à un point cinq mégawatts
3 (1,5 MW), mais on s'attend à ce que ce soit
4 davantage raccordé comme autoproduction sur le
5 réseau du Distributeur avec les conditions de
6 service applicables sur le réseau du Distributeur.
7 Il y a d'autres conditions qui peuvent s'appliquer
8 pour ces centrales-là.

9 Et pourquoi on mentionne ça? C'est tout
10 simplement parce qu'une centrale de un ou deux
11 mégawatts (1-2 MW) qui veut exporter, surtout quand
12 c'est des ressources intermittentes comme la
13 photovoltaïque, le « business case » du client que
14 je parlais tout à l'heure nous semble plus
15 difficile à atteindre. Hein!

16 Ça fait que, d'entrée de jeu, une centrale
17 de un ou deux mégawatts (1-2 MW) qui voudrait
18 exporter, c'est moins ce qu'on voit aujourd'hui.
19 C'est pas... on ne voit pas que ça pourrait arriver
20 là dans un avenir rapproché.

21 L'autre chose, est-ce que le Distributeur à
22 un moment donné va partir en appel d'offres pour
23 des petites centrales? Peut-être. C'est une
24 possibilité. Puis on verra les Tarifs et conditions
25 qui pourront s'appliquer à ce moment-là. Mais, pour

1 le moment, on pense qu'il y a davantage de ces
2 centrales-là à un ou deux mégawatts (1-2 MW) qui
3 risquent de se raccorder au réseau de distribution
4 en autoproduction.

5 Donc, ça, c'est vraiment basé sur notre
6 expérience de ce qu'on voit présentement du marché,
7 puis ça pourrait être... ça pourrait évoluer
8 autrement plus tard.

9 Mais, tout ça pour dire que notre
10 contribution à cent quarante et un dollars du
11 kilowatt (141 \$/kW), pour nous, c'est vraiment un
12 point d'équilibre qui va justement couvrir le plus
13 large spectre de projets comme on l'a déjà
14 mentionné.

15 Puis comme on le voit pour le projet de
16 l'IREQ à deux point cinq mégawatts (2,5 MW), c'est
17 sur cette courbe-là. Et même si on pénaliserait, en
18 théorie, des petites centrales à un ou deux
19 mégawatts (1-2 MW), c'est peu probable là qu'on en
20 voit beaucoup sur notre réseau. Ça, c'est la vision
21 qu'on a aujourd'hui.

22 Q. **[43]** D'accord. Je vous remercie pour vos réponses
23 et vos explications additionnelles. Je vais vous
24 laisser terminer la consultation entre vous. Est-ce
25 que vous avez quelque chose à ajouter? Ah! Je

1 m'excuse. O.K. D'accord. Alors, merci. Ça complète
2 les questions de AHQ-ARQ, sous réserve évidemment
3 de la réponse que nous aurons cet après-midi.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Merci. C'est parce que je vois maître Neuman
6 s'approcher.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Souhaitez-vous débiter tout de suite ou prendre la
9 pause lunch? Moi, c'est pour vous.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Bien, vous aviez annoncé une vingtaine de minutes,
12 Maître Neuman, est-ce que...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Ah! Bon. Bien, c'est... Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce qu'on en a toujours pour une vingtaine de
17 minutes?

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Vingt (20) à trente (30), il y a eu une certaine
20 addition depuis tout à l'heure là, donc...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parce qu'on en a pris un petit peu plus pour l'AHQ-
23 ARQ.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Si jamais aux alentours de midi (12 h 00)...

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... vous voyez qu'il vous reste plusieurs lignes de
7 questions...

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... vous nous le direz et on pourra recommencer
12 après la pause lunch.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Absolument, ça me fera plaisir.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci.

17 (11 h 48)

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour
20 Messieurs les régisseurs, bonjour messieurs, dames.
21 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
22 l'Association québécoise de lutte contre la
23 pollution atmosphérique. J'attirerais l'attention
24 du panel sur la page qui est présentement projetée
25 à l'écran, qui est la page 10 de la présentation de

1 ce matin. Donc, ce qu'on voit... Je vais d'abord
2 revoir avec vous la reconstitution, la méthode.

3 Donc, la seule donnée qui correspond à un
4 coût réel, qui est le coût selon une soumission,
5 c'est celui du projet numéro 217 dans sa version
6 deux point cinq mégawatts (2,5 MW). Donc c'est
7 celui qui est indiqué. Et vous avez aussi le prix
8 réel du projet numéro 218 qui est de huit mégawatts
9 (8 MW). Mais pour des raisons de confidentialité,
10 vous ne l'avez pas indiqué. Mais on sait au moins
11 une chose, on sait que son coût par kilowatt est
12 inférieur à celui de deux point cinq mégawatts
13 (2,5 MW). On sait au moins ça. On ne sait pas de
14 combien, mais on sait au moins ça.

15 Par ailleurs, il y a aussi une nouvelle
16 version du projet... Enfin le projet de deux
17 virgule cinq mégawatts (2,5 MW) de l'IREQ a été
18 révisé, c'est maintenant un projet de un virgule
19 cinq mégawatt (1,5 MW). Ça, vous avez les données.
20 Et j'ai cru comprendre, et corrigez-moi s'il y a
21 une erreur dans ma compréhension, que son coût par
22 kilowatt est plus élevé que celui de deux virgule
23 cinq mégawatts (2,5 MW)? Mais on ne sait pas de
24 combien, vous ne pouvez pas dire de combien?

25

1 Mme SOPHIE PAQUETTE :

2 R. C'est exact.

3 Q. **[44]** Il est plus élevé. D'accord. Ce qui correspond
4 à la courbe... en fait la courbe rouge, mais la
5 courbe rouge de l'AHQ-ARQ, mais pour cette partie
6 du tableau, mais je reviendrai là-dessus tout à
7 l'heure. O.K. Par ailleurs, c'est le... Ce coût-là
8 est le seul coût réel. Les autres coûts des projets
9 numéro 1 à 8 sont des coûts estimés. Et si vous
10 voulez passer à la page 6 de votre présentation. Je
11 veux être sûr que j'ai bien compris. Ces coûts ont
12 été estimés à partir... en fait à partir de trois
13 choses : un coût fixe, un coût par capacité et un
14 coût par... dépendant de l'étendue du réseau. Et
15 vous avez les étendues du réseau dans ce tableau.
16 Est-ce que c'est correct de comprendre cela?

17 M. DANY GAUTHIER :

18 R. Pas tout à fait.

19 Q. **[45]** D'accord.

20 R. Le coût a été estimé. On avait les schémas.

21 Q. **[46]** Oui.

22 R. Donc, on avait chacune des composantes. Et on a
23 pris un coût réel de marché associé à chacune de
24 ces composantes.

25 Q. **[47]** D'accord.

1 R. On n'a pas estimé un coût fixe, un coût variable et
2 un coût variable croissant. Ça, c'est les
3 conclusions de nos estimés. On a fait une approche
4 systématique. On a pris chaque composante qui était
5 sur le schéma, donc la quantité réelle avec un prix
6 de marché qui provenait des postes.

7 Q. **[48]** D'accord. Donc, vous aviez le coût des postes.
8 Vous aviez calculé le nombre de postes qui est
9 indiqué dans l'avant-dernière colonne. Vous avez
10 calculé l'étendue du réseau qui se trouve dans les
11 colonnes centrales, les distances.

12 R. On n'a pas calculé l'étendue du réseau.

13 Q. **[49]** Les distances?

14 R. Il était sur les schémas. Donc on ne l'a pas
15 calculé.

16 Q. **[50]** Vous ne l'avez pas calculé. Justement, c'est
17 ce que je dis, vous avez pris les données qu'on
18 vous a fournies quant aux longueurs réelles des
19 câbles, aux types de câbles. Vous aviez ces données
20 qui étaient des intrants, donc qui sont là. Et
21 c'est ce qui explique notamment pour venir à une
22 question antérieure du procureur de l'AHQ-ARQ,
23 c'est ce qui explique si on retourne à la page 10,
24 que... pour des projets ayant la même puissance
25 maximale, les projets 1, 2 et 3, qu'il puisse y

1 avoir des coûts par kilowatt qui soient différents,
2 notamment parce que l'étendue du réseau est
3 différente. Ce qu'on a vu dans la page... Je ne
4 veux pas faire un aller-retour constant entre les
5 pages. Mais ce qu'on a vu dans le tableau qu'on a
6 vu tout à l'heure à l'autre page. Donc les
7 distances en mètres, les longueurs des tranchées et
8 les longueurs des câbles sont différentes?

9 R. Ce n'est pas l'étendue mais bien la longueur des
10 câbles et le choix des câbles dedans selon la
11 configuration. Comme on l'a mentionné, si les
12 transfos sont en série, s'ils sont plus en série,
13 les câbles grossissent aussi.

14 (11 h 53)

15 Q. **[51]** D'accord. Je vais attirer votre attention sur
16 une autre pièce qu'on a déjà vue il y a quelques
17 minutes et qui est la pièce B-135. Si on peut
18 garder cette page-là en réserve, on va y revenir
19 tout à l'heure, mais la pièce aussi B-135, HQT-10,
20 Document 1.5 qui sont les réponses à la DDR-5 de la
21 Régie, en page 6 comme tout à l'heure.

22 O.K. Donc, on voit à cette page, qui est un
23 extrait d'une réponse que vous avez donnée à la
24 Régie, que vous avez estimé qu'il y avait trois
25 qu'on pourrait appeler composantes, trois

1 catégories, c'est le terme que vous employez, de
2 coûts qui entrent dans la composition du coût total
3 du réseau collecteur. Il y a le coût fixe de départ
4 que vous décrivez. Ce n'est pas nécessaire de lire
5 oralement le texte au complet. Il y a :

6 Un coût incrémental reflétant
7 l'approvisionnement et l'installation
8 des transformateurs BT/MT additionnels
9 selon la capacité installée de la
10 centrale;

11 et un troisième coût incrémental qui varie... qui
12 reflète :

13 [...] l'approvisionnement et
14 l'installation des câbles et tranchées
15 additionnels selon l'étendue du réseau
16 [...]

17 Donc, ça reflète ce qu'on a... ces deux derniers
18 aspects, les transformateurs BT/MT additionnels
19 selon la capacité et les câbles et tranchées
20 additionnels selon l'étendue du réseau collecteur,
21 ça reflète ce qu'on a vu tout à l'heure dans le
22 tableau qui se trouvait, qu'on a vu il y a un
23 instant, c'est pas la peine de le reprojeter, mais
24 qui était à la page 6 de votre présentation. C'est
25 bien cela?

1 R. Oui.

2 Q. **[52]** C'est ça. O.K. Maintenant, on va revenir à la
3 page 10...

4 Mme WAHIBA SALHI :

5 R. Excusez, deux petites secondes, Maître Neuman.

6 Q. **[53]** D'accord.

7 R. C'est beau. Merci.

8 Q. **[54]** Oui. Donc... Oui, attendez. Si on peut revenir
9 à la pièce B-0135 où on a été tout à l'heure. Donc,
10 si on avait une proposition à la Régie d'établir un
11 coût maximal remboursable pour les réseaux
12 collecteurs du raccordement de centrales
13 photovoltaïques qui serait basé sur ces trois
14 éléments qui se trouvent présentement projetés à la
15 pièce B-0135, c'est-à-dire un coût fixe, plus un
16 coût variable selon la capacité installée de la
17 centrale, plus un coût variable selon l'étendue du
18 réseau, est-ce que ce serait une bonne idée, avant
19 de répondre, j'attire votre attention, puis là on
20 va retourner à la présentation, à la page 11 qui
21 décrit la proposition de SÉ-AQLPA.

22 Si on regarde l'item F, en fait, l'item F
23 indique :

24 f) un coût de frais fixes PLUS un
25 coût par longueur de câble

1 mais il faut comprendre que c'est en plus du coût
2 variable par capacité. Mais, ça, peut-être que vous
3 avez mal compris notre mémoire, mais c'est les
4 trois composantes, donc, c'est les mêmes trois
5 composantes qu'on vient de voir à la pièce B-0135.

6 Donc, est-ce que un coût, une proposition
7 qui serait basée sur une combinaison des trois
8 catégories qu'on vient de voir à votre pièce B-
9 0135, que vous avez fournie en réponse à la Régie,
10 est-ce que ce serait une bonne idée de proposer ça
11 plutôt qu'un coût unique, linéaire par kilowatt?
12 J'ajoute « maximal », un coût maximal.

13 Mme SOPHIE PAQUETTE :

14 R. Donc, pour nous, c'est certain que la proposition
15 que vous faites revient, grosso modo, à avoir une
16 formule, hein, c'est vraiment une formule
17 mathématique...

18 Q. **[55]** Oui.

19 R. ... exponentielle, donc...

20 Q. **[56]** Bien, en fait, ce serait une courbe en U, je
21 reviendrai là-dessus, c'est...

22 R. Grosso modo, ça a trois termes.

23 Q. **[57]** Oui.

24 R. Puis c'est une formule exponentielle avec un X, un
25 X au carré puis un coût fixe.

1 Q. **[58]** Oui, c'est ça.

2 (11 h 59)

3 R. Donc, c'est certain que pour nous ça va un peu à
4 l'encontre de ce qu'on essaie de faire ici, c'est-
5 à-dire d'avoir une contribution maximale qui soit
6 fixe, donc, un coût fixe, qui soit simple
7 d'application, donc, ne pas ajouter de la
8 complexité au niveau des Tarifs et conditions,
9 donc, vraiment simple, donc, qui est basé qui est
10 cohérent avec ce qu'on a déjà dans les Tarifs et
11 conditions et qui donne un plafond aux producteurs
12 pour les inciter à optimiser, pour éviter, comme on
13 a déjà dit, d'entrée de jeu, le surdimensionnement.

14 Donc, pour nous, d'avoir une formule
15 exponentielle ne répond pas à ces objectifs-là de
16 clarté et de simplicité.

17 Q. **[59]** Je suis content que vous parliez de ce que
18 vous cherchez à accomplir et des objectifs que
19 visent la proposition. Parce que, là, je vais
20 revenir encore à la page 10 antérieure de cette
21 même acétate, de la courbe. Si j'ai bien compris
22 votre propos, vous me corrigerez si je l'ai mal
23 compris, votre proposition vise à inciter, à éviter
24 le surdimensionnement et inciter à éviter que les
25 coûts réels de ce réseau collecteur que vous

1 soumettront les producteurs solaires soient trop
2 élevés et dépassent ce qui serait raisonnable, dans
3 les circonstances.

4 Si je regarde ce tableau, je vois que tous
5 les projets sauf deux ont un coût réel que vous
6 avez estimé, inférieur à la contribution maximale
7 que vous proposez. Par exemple, si je regarde les
8 projets 3 et 4, le coût bien enfin, qui n'est pas
9 réel, le coût estimé que vous estimez de leur
10 réseau collecteur est à un peu plus que quatre-
11 vingts dollars par kilowatt (80 \$/kW), disons entre
12 quatre-vingts (80) et quatre-vingt-dix (90) alors
13 que votre proposition, c'est cent quarante (140).

14 C'est environ cent soixante-dix pour cent
15 (170 %), donc, votre maximum, c'est cent soixante-
16 dix pour cent (170 %) de ce que ça devrait
17 normalement leur coûter réellement sur vos
18 estimations.

19 Est-ce que vous pensez qu'une proposition
20 de coût maximal qui, pour les projets
21 intermédiaires que j'appellerais, pour les fins de
22 la discussion, celles qui sont dans le creux du U,
23 d'avoir une contribution maximale qui soit de
24 cent... que vous seriez prêt à payer, qui serait de
25 cent soixante-dix pour cent (170 %) ce que vos

1 propres estimations paramétriques donneraient, est-
2 ce que vous pensez que ça donne le bon signal?

3 R. Bien, je suis contente que vous me posiez la
4 question. C'est ça que j'avais le goût de répondre,
5 tout à l'heure, puis on m'a dit d'attendre un peu
6 pour ça.

7 Donc, je ne vois aucun problème puis je
8 vais vous dire pourquoi. Je vais le répéter encore,
9 mais c'est une contribution maximale. Oui, ça vient
10 éviter le surdimensionnement, mais il ne faut pas
11 oublier que la contribution maximale, ce n'est pas
12 un chèque en blanc. Je le répète, là, c'est
13 important, ce n'est pas un chèque en blanc qu'on
14 donne aux producteurs, hein. Ils doivent nous
15 démontrer, par des pièces justificatives et je vais
16 passer la parole à mon collègue, monsieur Raymond,
17 dans deux petites minutes, parce qu'il en a géré
18 trente-quatre (34) des demandes de remboursement
19 comme ça, on a un processus rodé et le Transporteur
20 va assumer les coûts réels, hein. Ça fait que s'il
21 n'y a pas de surdimensionnement, par exemple, le
22 projet 3 ou 4, je vois mal comment il aurait pu
23 nous donner des pièces justificatives qui
24 atteignent cent quarante dollars du kilowatt
25 (140 \$/kW).

1 Mais je vais passer la parole à mon
2 collègue qui va vous expliquer peut-être un peu plus
3 dans le détail qu'est-ce qu'on fait, c'est quoi nos
4 encadrements en vigueur quant au processus de
5 remboursement puis peut-être que ça va venir vous
6 réconforter dans ce qu'on fait, à Trans-Énergie,
7 pour éviter le surdimensionnement, ce n'est pas
8 juste la contribution, on a d'autres choses en
9 place, aussi.

10 M. PATRICE RAYMOND :

11 R. Oui, effectivement, donc, c'est un processus qui
12 est quand même très détaillé, donc, c'est en
13 complément de la contribution maximale. Juste
14 d'entrée de jeu, ce que j'expliquais tout à l'heure
15 en contexte, on parle d'un faible nombre de
16 composantes. Donc, à partir du moment où est-ce
17 qu'on parle des transfos et des tranchées on a
18 presque couvert quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
19 des coûts et ensuite, on a un surdimensionnement
20 des transfos qu'on peut déjà capter en amont.

21 C'est-à-dire qu'en amont, il y a déjà la
22 demande avec les caractéristiques des centrales et
23 ça, c'est gelé dans une convention et quand arrive
24 l'entente de raccordement, ces éléments-là, ces
25 informations-là sont également captés et gelés dans

1 l'entent de raccordement.

2 (12 h 04)

3 Donc, on peut déjà, d'emblée, être en
4 mesure de dire qu'il a dépassé la longueur de câble
5 qu'il avait prévue. Il a également dépassé la
6 capacité des transfos qu'il avait prévue. Ça c'est
7 des éléments... C'est des gardes-barrières qu'on a
8 pour justement, en amont, vérifier qu'il ne
9 dépassera pas la capacité. Il n'y aura pas de
10 surdimensionnement.

11 Maintenant, tout au long du processus, le
12 jour 1 où on fait la réunion de démarrage, tout est
13 expliqué au Producteur, la façon dont il doit
14 préparer ses factures, préparer ses coûts, lui
15 rappeler les paramètres techniques de ses
16 installations pour s'assurer qu'en bout de piste,
17 on va avoir les éléments de preuve qui vont
18 corroborer ce qui a été réellement installé.

19 Et ça ne se termine pas là. Donc, tout au
20 long, il ramasse les factures. Quand il doit nous
21 faire la demande de remboursement, ce n'est pas une
22 facture qu'il nous présente, c'est un rapport. Un
23 rapport avec des livrables. Ce qu'on appelle des
24 « TQC ». C'est des plans de « tel que construit ».
25 Donc, c'est le réel certifié par des ingénieurs de

1 la situation de ces installations-là.

2 C'est pas terminé encore. On continue. Il y
3 a une vérification qui est faite en parallèle avec
4 HQIESP qui fait une estimation en parallèle, pour
5 voir si ce qui est demandé est cohérent et si,
6 effectivement, les factures qui sont présentées
7 correspondent à la période où les travaux ont eu
8 lieu.

9 Ça continue. Il y a également une
10 vérification des factures qui est faite par
11 vérification générale. Donc, un rapport encore une
12 fois qui est fait pour certifier que les factures
13 ont bel et bien été traitées, on bel et bien été
14 facturées, payées et comme ça, on sait que ce qui
15 est sur le terrain reflète la réalité.

16 Donc, il y a un ensemble d'étapes qu'on
17 prend dès le début par la main avec le Producteur
18 jusqu'à la fin pour s'assurer que ce qui va être
19 sur le terrain reflète les engagements qui ont été
20 pris déjà en amont dans l'entente de raccordement.

21 Donc, c'est très difficile. On voit très
22 peu de marge de manoeuvre possible pour arriver à
23 du surdimensionnement. Particulièrement dans le
24 réseau collecteur. On peut parler des postes de
25 transformation qu'il y a plus d'équipement

1 effectivement, mais pour les réseaux collecteur,
2 c'est quand même très simple et je ne vois pas
3 beaucoup de marge de manoeuvre pour aller... pour
4 faire du surdimensionnement de ces installations-
5 là.

6 Q. **[60]** O.K. Alors, vu ce que vous me dites, à quoi
7 sert la ligne verte, la contribution maximale
8 proposée? Enfin, est-ce que c'est correct d'avoir
9 compris de votre propos que dans le projet, dans
10 l'entente de raccordement, parce que c'est sur cet
11 aspect-là que je me concentre, que si le producteur
12 solaire vous soumet un projet qui montre qu'il paie
13 cher, mais que ça reste en bas de la ligne verte,
14 vous allez le refuser?

15 R. Je ne suis pas certain de votre question.

16 Q. **[61]** S'il vous montre... Si le promoteur du projet
17 numéro 3...

18 R. Oui.

19 Q. **[62]** ... vous dépose un projet, donc qui sera dans
20 l'entente de raccordement, qui montre que son coût
21 prévu pour le réseau collecteur est élevé, que ses
22 composantes il les paie cher et qu'effectivement, à
23 la fin, vous avez toutes les factures
24 justificatives qui confirment qu'effectivement il a
25 réellement payé ce coût élevé, est-ce que dans le

1 processus vous pouvez refuser ce projet au motif
2 que vous pensez qu'il paie trop cher dans la mesure
3 où il est toujours en bas de la contribution
4 maximale proposée? Est-ce que vous pouvez refuser
5 de rembourser ce réseau collecteur?

6 R. On ne refuse pas, mais ce que je veux dire c'est
7 que quand on reçoit les schémas unifilaires, c'est
8 commenté, c'est traité à l'intérieur du processus
9 là. Donc, il y a une demande oui. On reçoit le
10 schéma unifilaire, mais c'est commenté.

11 Donc, avant que ça soit fixé dans l'entente
12 de raccordement, il y a des discussions et des
13 échanges. S'il y a des choses qui nous paraissent
14 invraisemblables ou qui dépassent l'entendement, on
15 va le signaler tout de suite là.

16 (12 h 09)

17 Q. **[63]** O.K. Mais ce que vous me dites c'est que vous
18 ne... Si le projet, tel qu'il est inscrit dans
19 l'entente de raccordement et à la fin, le rapport
20 du projet avec les factures réelles montrent que
21 réellement ça a coûté plus cher que ce que vous
22 auriez estimé selon le schéma qu'on voit, mais que
23 réellement ça a coûté plus cher, mais quand même en
24 bas du cent quarante... cent quarante et un
25 (141 \$/kW), vous n'allez pas être en mesure de

1 refuser un remboursement puisqu'on est en bas du
2 cent quarante et un dollars par kilowatt
3 (141 \$/kW). Est-ce que c'est ce que je dois
4 comprendre?

5 R. Euh... quand j'ai mentionné tout à l'heure, que
6 dans le processus, donc il y a... on a le schéma
7 unifilaire qui est validé, qui est suivi. On
8 s'assure que les TQC respectent l'entente.
9 Maintenant, il y a une évaluation qui est faite en
10 parallèle par Équipement. Donc, si cette
11 évaluation-là démontre qu'il y a surfacturation,
12 c'est certain qu'on agit là.

13 Q. **[64]** Oui, mais je parle d'une facturation... On
14 parle d'une facturation réelle, pas d'une fraude ou
15 quoi que ce soit là. Je vous parle que ça a
16 réellement coûté plus cher là.

17 R. Bien, une facturation réelle qui refléterait... qui
18 respecterait le schéma unifilaire?

19 Q. **[65]** Oui.

20 R. Comment on peut déterminer que c'est un
21 surdimensionnement? À ce moment-là?

22 Q. **[66]** O.K.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que je peux...

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Q. [67] Alors... oui, alors...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... vous proposer un exemple?

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui, d'accord.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je m'excuse de vous interrompre...

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Oui...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... Maître Neuman, mais si vous allez à la page 6
13 de votre présentation. J'essaie de voir si ça peut
14 vous servir d'exemple.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui... oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Pour notre compréhension, à nous, et avoir une
19 discussion. On voit que le Projet 8 serait
20 surdimensionné parce qu'à vingt (20)
21 transformateurs... Il aurait besoin de dix-huit
22 (18) transformateurs à deux point deux mégawatts
23 (2,2 MW) pour la puissance de trente-neuf (39), pas
24 vingt (20).

25 Donc, on peut constater qu'il est

1 surdimensionné, le parc, pour... Bien,
2 « surdimensionné », enfin, qu'il a deux
3 transformateurs de plus que nécessaire. Alors, dans
4 ce... Mais là, il passe... il est un petit peu au-
5 dessus de la ligne verte, mais s'il en avait
6 installé dix-neuf (19) plutôt que dix-huit (18)...

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Hum, hum.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... et qu'ils passaient sous la ligne verte, est-ce
11 que vous refuseriez le projet? Alors, j'espère...

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 De rembourser.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je voulais juste l'illustrer.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui, de rembourser le projet. Oui.

18 R. Si c'est un des transfos de relève, je ne vois pas
19 pourquoi est-ce qu'on les paierait là. Donc, on ne
20 peut pas avoir une configuration qui... une
21 proposition avec un schéma... Dès le départ, on a
22 un schéma, on veut mettre vingt-cinq (25) transfos
23 de deux point deux (2,2 MW) pour l'équivalent d'une
24 puissance installée qui va être inférieure. C'est
25 certain que ça ne passe pas. Je ne sais pas si mon

1 illustration est claire.

2 Q. **[68]** O.K. Non, mais on parle d'un cas où le schéma
3 unifilaire est correct parce qu'on ne connaît pas
4 la configuration, la topographie du terrain, dans
5 le cas du Projet 8. On ne sait pas ce qui se passe
6 là, qui peut justifier qu'il y ait un ou deux
7 transformateurs de plus là.

8 R. Comme je l'ai mentionné, la configuration, elle est
9 connue au moment de la demande.

10 Q. **[69]** C'est ça. On...

11 R. On sait la distance moyenne. On sait le nombre de
12 transfos et on sait la capacité des transfos. Avec
13 la capacité totale qui est demandée...

14 Q. **[70]** Oui...

15 R. ... je ne verrais pas pourquoi un promoteur
16 déposerait une demande qui ne serait pas optimisée,
17 dès le départ, pour avoir un prix du kilowattheure
18 (kWh) qui ne reflète pas la réalité, qui ne serait
19 pas concurrentiel.

20 Q. **[71]** Oui... O.K. Bien, écoutez, c'est peut-être le
21 bon moment de prendre une pause parce que sinon, on
22 va se rendre à et demie et puis... Oui...
23 attendez...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Alors, Maître Fréchette, je m'excuse...

1 Oui... alors, on va suspendre...

2 Me DOMINIQUE NEUMAN :

3 Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 ... votre contre-interrogatoire. On va le reprendre
6 après la pause.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 La question que j'avais pour maître Fréchette sur
11 leur engagement de vérifier ce qu'il pouvait, ou
12 pas, signaler sur les ententes de confidentialité.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Bien, ça, je vais prendre un petit coup de fil là,
15 mais dites-vous que je vais aller vérifier pour
16 être certain que les signaux que j'avais déjà reçus
17 demeurent là, avec les échanges qu'on a puis tout
18 ça. Ça fait que je vais faire cette deuxième
19 vérification-là.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Ça, c'est certain.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 On avait une question pour vous. Vous pourriez,

1 peut-être, voir la vérification qu'il serait
2 possible de faire. À la page 8 de votre
3 présentation, la section 4, « Méthodes,
4 résultats ».

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Hum...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est... Madame la Greffière, s'il vous plaît...

9 Oui. Oui, c'est ça. Alors, celui-là là. On voit le
10 X, « IREQ, deux virgule cinq mégawatts (2,5 MW) »
11 et on voit les autres projets.

12 Est-ce qu'il vous serait possible, au
13 Transporteur, de fournir... avec le « X » là, sans
14 avoir le coût, mais où il se situerait si vous
15 fournissiez les estimés pour le 217R et le 218R?
16 Alors...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Donc, ce que vous souhaiteriez, c'est où est-ce
19 qu'on placerait le 218R?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non. C'est... le... Voulez-vous le...

22 M. JOCELIN DUMAS :

23 Oui. Bien, dans le fond là, c'est qu'au lieu de
24 prendre le coût selon la soumission là, de l'IREQ,
25 deux point cinq mégawatts (2,5 MW).

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Hum, hum.

3 M. JOCELIN DUMAS :

4 Vous prenez les estimés de monsieur Gauthier, pour
5 217R et 218R, pour calculer qu'est-ce que ça
6 donnerait comme contribution maximale. Le chiffre
7 de contribution maximale.

8 Alors, de cette façon-là, en ayant deux
9 chiffres cachés, bien, je ne peux pas reconstituer
10 le coût réel de soumission. Mais ça nous
11 permettrait de voir, à partir de deux projets
12 réels, bien, ça serait quoi la contribution
13 maximale. Examinez la possibilité de faire cette
14 simulation-là.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est bien. Moi, j'ai compris. J'imagine, le panel
17 aussi? Alors, vous avez compris? On va en discuter
18 sur l'heure du repas, si vous me le permettez, puis
19 on vous revient avec ça.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est un engagement informel. Ils vont regarder la
22 possibilité...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui, oui...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... de fournir...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Non, mais c'est une suggestion qu'on apprécie. On
5 va y travailler. On va regarder ce qu'on peut
6 faire. On a compris.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Alors, on va prendre la pause lunch. On va
9 revenir à une heure et quinze (13 h 15).

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Je vous remercie beaucoup.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 REPRISE

14 (13 h 21)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Bonjour. Juste une petite question d'intendance,
17 Maître Neuman, juste parce qu'on a quatre-vingt-dix
18 (90) minutes de retard sur l'horaire, et je voulais
19 savoir si vos témoins étaient disponibles demain.
20 Sinon ce serait peut-être d'interchanger avec les
21 gens de l'AHQ-ARQ s'ils sont disponibles. Parce que
22 j'ai peut-être la chance de passer un intervenant
23 mais pas deux.

24 Me STEVE CADRIN :

25 Réponse oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Réponse oui. Alors on vous passera immédiatement
3 après, Maître Neuman, si ça vous convient. C'est
4 bon? Maître Neuman? Maître Fréchette?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui. Permettez-moi deux instants, Maître Neuman,
7 avant que vous repreniez. Tout d'abord, j'ai fait
8 mes devoirs sur l'heure du midi. Alors, oui, j'ai
9 vérifié. Et ce que l'on m'avait déjà dit sur le
10 caractère confidentiel des informations dont nos
11 discussions ce matin, ce caractère-là est maintenu.
12 Alors, ça, il n'y a pas... Je ne peux pas vous en
13 dire plus que ce que je vous ai dit ce matin.

14 Nous avons toutefois obtenu leur accord
15 pour travailler avec un graphique avec des
16 dispersions pour chacun des deux cas, comme vous
17 nous l'avez suggéré de façon si juste, Monsieur le
18 Président. Alors, nous sommes à préparer ce
19 document-là et à le rendre disponible via SDÉ.
20 Comme ça, on pourra le projeter. Ce qu'on vous
21 propose, c'est de terminer maître Neuman avec
22 l'information, son contre-interrogatoire avec
23 l'information. On pourrait ensuite peut-être
24 reprendre, expliquer rapidement, placer les points
25 où ils sont avec la courbe avec la dispersion.

1 Puis par la suite, bien, s'il y a des
2 réinterrogatoires à faire sur ce sujet-là. Et je
3 pense qu'avec cette proposition-là, ça réglerait
4 tout l'enjeu. Parce que comme vous l'avez mentionné
5 justement, on aurait vraiment une indication quand
6 même assez juste de l'endroit où chacun des deux
7 projets se situent par rapport à l'ensemble. Et
8 puis ça désamorcerait, si vous permettez, les
9 discussions qu'on a eues ce matin.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Je m'en suis voulu de ne pas y avoir pensé, entre
14 guillemets. Entre guillemets. Mais je ne suis pas
15 tout seul. Mais je m'en suis voulu. Mais en tout
16 cas, c'est un outil qu'on souhaite. Puis sans faire
17 de blague, là, on souhaite que cette démonstration-
18 là rassure tout le monde ici, dans les limites de
19 ce qu'on pouvait vous offrir. Je vous remercie.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie, Maître Fréchette. Maître Neuman?

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Oui. C'est de ne pas y avoir pensé qui est entre
24 guillemets? Oui.

25 Q. [72] Juste une précision sur cet engagement. Est-ce

1 que, sur les données estimées seront pour le projet
2 217 version deux virgule cinq mégawatts (2,5 MW) ou
3 version un virgule cinq mégawatt (1,5 MW), ou les
4 deux?

5 M. DANY GAUTHIER :

6 R. Comme on voit déjà sur le graphique, on a le deux
7 virgule cinq (2,5 MW). On a la valeur qui a été
8 fournie par le Producteur qui a bien voulu nous le
9 fournir étant donné que ce n'est pas le projet qui
10 se réalisera, c'est le un point cinq (1,5 MW).
11 Donc, le un point cinq (1,5 MW), on va vous fournir
12 avec une étendue. Et on va aussi fournir La Citière
13 avec une étendue. Donc, vous aurez quelque chose
14 pour juger un peu à la fois le un point cinq
15 (1,5 MW), à la fois La Citière à huit mégawatts
16 (8 MW). Et vous avez déjà l'IREQ à deux point cinq
17 (2,5 MW) qui a été rendu public.

18 Q. **[73]** Merci beaucoup. Je reviens à monsieur...

19 Excusez-moi! J'ai oublié votre nom, le témoin qui
20 est du côté gauche.

21 M. PATRICE RAYMOND :

22 R. Donc, si je comprends bien votre question, c'était,
23 il y a...

24 Q. **[74]** Enfin, ma question, je ne sais pas si c'est à
25 celle-là que vous vous apprêtez à répondre?

1 R. C'est la question quand on s'est laissé? Non?

2 Q. **[75]** Oui. En tout cas! Oui, continuez! D'accord.

3 Continuez, je vais compléter après.

4 R. On va vous laisser poser votre question pour être
5 bien certain.

6 (13 h 35)

7 Q. **[76]** Bien, d'abord, je veux être sûr de bien avoir
8 compris votre réponse. C'est que vos pouvoirs
9 actuels ne vous permettent pas de refuser de
10 rembourser un projet sur la simple foi du fait
11 qu'il serait à coûts plus élevés par rapport à vos
12 propres estimations, dans la mesure où c'est bel et
13 bien ce projet-là qui a été décrit dans l'entente
14 de raccordement et que les factures sont bel et
15 bien là, que c'est des vraies factures, qu'il n'y a
16 pas de fausses factures ou quoi que ce soit, pas
17 d'enjeu de fraude ou quoi que ce soit.

18 Dans la mesure où ces éléments sont là,
19 vous n'avez pas le pouvoir de refuser au motif que
20 votre propre estimation vous donnerait un coût plus
21 bas. En fait, mais dans la mesure où le coût que
22 vous présente le promoteur, est inférieur à la
23 limite que vous proposez de cent quarante et un
24 dollars par mégawatt (141 \$/MW) si cette limite est
25 approuvée par la Régie, évidemment.

1 R. Bon. Évidemment, vous présentez un cas qui est
2 théorique. Premièrement, donc, juste pour préciser,
3 il n'y a pas d'estimation, dans l'entente de
4 raccordement, dès le départ, il y a seulement les
5 configurations techniques, l'annexe 1 avec toutes
6 les caractéristiques ainsi que le schéma
7 unifilaire.

8 Personnellement, je n'ai jamais vu de
9 situations où on respectait l'ensemble des
10 configurations techniques et on arrivait avec un
11 transfo, par exemple, qui était cinquante (50 %),
12 cent pour cent (100 %) plus cher que la normale. Ça
13 ne s'est pas vu.

14 Maintenant, c'est sûr que si on respecte
15 les configurations techniques, que la marchandise a
16 été livrée, payée, bons de livraison, tout le
17 processus a été suivi, c'est une facture qui est
18 admissible.

19 Maintenant, je veux juste revenir sur la
20 commercialisation du photovoltaïque, les centrales
21 photovoltaïques. Il y a trois situations possibles.
22 La première, c'est celle qu'on vit actuellement.
23 Donc, c'est un appel d'offres du Producteur qui va
24 chercher le meilleur prix du marché pour ses
25 installations, y compris le réseau collecteur. Bon.

1 Et qu'il gèle par contrat. Donc, autrement dit, on
2 a un prix de départ qu'il doit respecter en vertu
3 de son contrat avec le Producteur.

4 La deuxième situation, l'autre possibilité
5 pour commercialiser l'électricité, c'est le point à
6 point. Le point à point, avec une énergie aussi
7 intermittente que le solaire, vous conviendrez avec
8 moi que c'est dans l'ordre de presque impossible.

9 La troisième possibilité, c'est un appel
10 d'offres du Distributeur. Dans cet appel d'offres,
11 puis on l'a vécu dans l'éolien, les
12 soumissionnaires doivent proposer, ils doivent
13 fournir les prix estimés des réseaux collecteurs.
14 Ces prix-là sont gelés dans les contrats. Et quand
15 on complète l'entente de raccordement, ils doivent
16 payer le moindre de.

17 Donc, la situation que vous présentez, elle
18 est théorique, mais ça me paraît très difficile
19 qu'elle puisse se concrétiser. Et je vous dirais
20 qu'il n'y a pas, dans ces circonstances-là, de
21 valeur ajoutée à compliquer la formule.

22 Je pense que là, on est très à l'aise avec
23 un signal qui est clair, qui est proactif par
24 rapport à la situation qu'on a vécue dans l'éolien,
25 et qui va avoir son efficacité et qui nous garde

1 quand même en contrôle sur le surdimensionnement.

2 Q. [77] Sur le surdimensionnement. C'est ce que vous
3 venez de dire, le surdimensionnement?

4 R. Sur les risques de surdimensionnement.

5 Q. [78] Et malgré ce qu'on voit, quant au... sur le
6 creux de la courbe en U où il y a des projets...
7 dont votre estimation amènerait un coût
8 substantiellement inférieur à votre montant
9 maximal?

10 R. Bien, c'est-à-dire, comme je vous l'ai mentionné,
11 les prix... Dans les trois situations là, il y en a
12 deux qui sont plus plausibles que d'autres. Le prix
13 du réseau collecteur a fait l'objet d'un exercice
14 de soumissions. Donc, il y a un prix de marché qui
15 est optimisé. Il n'y a pas de raison qu'il soit
16 dépassé. Et même qu'il est gelé dans les contrats
17 d'approvisionnement avec le Distributeur, dans ce
18 cas-ci, donc... Puis le Distributeur ne paiera pas
19 plus que ce montant-là.

20 Donc, le cent quarante et un (141 \$/kW),
21 c'est une balise. C'est un signal qu'on donne de
22 départ, une règle du jeu claire qu'on donne aux
23 producteurs avant qu'ils soumettent leurs
24 soumissions. Maintenant, ils sont soumis au
25 processus d'appel d'offres et les meilleures

1 solutions sont choisies. Donc, le risque de
2 surdimensionnement, il est contrôlé en amont.

3 Q. **[79]** Dans les ententes de raccordement que vous
4 recevez, et je réfère au cas des projets 1, 2 et 3
5 qui ont la même puissance maximale en mégawatts,
6 mais dont les coûts par mégawatt sont assez
7 différents.

8 Dans les ententes de raccordement, je
9 comprends que vous avez un schéma unifilaire. Le
10 schéma unifilaire ne montre pas de distance, les
11 longueurs, les longueurs de câbles. Est-ce que vous
12 avez cette information dans l'entente de
13 raccordement, les longueurs de câbles?

14 R. On a, non seulement, les longueurs de câbles, on a
15 les calibres.

16 (13 h 40)

17 Q. **[80]** O.K. et les longueurs des tranchées.

18 R. Et la longueur du réseau collecteur.

19 Q. **[81]** O.K. Donc, vous avez ça dans la...

20 R. Toute cette information-là, à l'annexe 1.

21 Q. **[82]** Je vais passer, maintenant, toujours sur ce
22 même schéma qu'on trouve à la page 10 de votre
23 présentation, sur les cas qui se trouvent aux
24 extrémités de la courbe, c'est-à-dire les projets
25 de très petite puissance, donc qui seraient, par

1 exemple de un virgule cinq mégawatt (1,5 MW) et ça
2 a été mentionné tout à l'heure que même s'il n'est
3 pas représenté sur le schéma, on sait que le coût
4 par mégawatt d'un tel petit projet est supérieur à
5 la limite de cent quarante et un (141), on ne peut
6 pas dévoiler, ça ne peut pas être dévoilé de
7 combien mais on comprend, d'après les réponses que
8 vous avez fournies à différentes demandes de
9 renseignements que c'est les coûts fixes qui
10 comptent pour beaucoup dans le fait qu'un tel petit
11 projet serait supérieure à la limite.

12 Et on ne souhaite pas se trouver à refuser,
13 à filtrer les petits projets, parce que ça fait
14 partie de notre objectif à tous de pouvoir
15 raccorder de tels petits projets.

16 Également, les projets beaucoup plus
17 grands, donc, je fais référence au projet 8, par
18 exemple, qu'on trouve sur cette courbe, a un coût
19 unitaire lui aussi supérieur au cent quarante et un
20 dollars par kilowatt (141 \$/kW) et on peut
21 comprendre, à la fois par les réponses que vous
22 avez fournies mais aussi par certaines informations
23 que nous avons indiquées dans notre propre preuve à
24 SÉ-AQLPA, que quand on... quand on se trouve devant
25 un très grand projet, il y a des enjeux

1 d'aménagement du territoire qui se posent.

2 On ne veut pas mettre plein de panneaux
3 solaires dans un espace très restreint qui va
4 occuper le territoire, on veut un autre usage de ce
5 territoire. Par exemple agricole, c'est l'exemple
6 qu'on donne dans notre preuve. On veut qu'il puisse
7 y avoir des passages entre les groupes de panneaux
8 solaires ne serait-ce que pour l'équipement
9 d'entretien ou pour d'autres usages. D'autres
10 usages, des fois on voudra surélever les panneaux
11 pour que quelque chose puisse être fait en-dessous
12 du pâturage. On voudra que les câbles soient plus
13 profonds pour éviter qu'ils se fassent accrocher
14 par la machinerie agricole, donc, il y a des enjeux
15 qui font qu'on n'est plus dans un monde linéaire où
16 le prix est proportionnel, c'est-à-dire le monde
17 linéaire qui serait représenté par votre ligne
18 verte.

19 Et comment est-ce que vous... et je sais
20 que dans votre preuve vous dites que : il est peu
21 probablement qu'il y ait des grands projets, mais
22 il y en a ailleurs et ça se peut, il faut que nos
23 règles soient prêtes à accueillir ces grands
24 projets, quand ils se manifesteront.

25 Comment est-ce que vous adressez la

1 problématique, à la fois des très petits projets
2 dont le coût par kilowatt serait au-dessus de votre
3 ligne verte et des très grands projets dont le coût
4 par kilowatt serait aussi au-dessus de votre ligne
5 verte, pour ne pas vous mettre à refuser
6 systématiquement le remboursement?

7 R. Pour les petits projets, il y a comme une auto...
8 une autorégulation qui se fait, comme on vous l'a
9 expliqué ce matin, avec l'allocation maximale.

10 Si je prends l'exemple de... attendez, je
11 vais vous donner la bonne page pour... dans le
12 mémoire de... AHQ-ARQ, là, ils ont fait une
13 présentation, là, de l'allocation qui serait donnée
14 pour le projet IREQ, à un point cinq mégawatt
15 (1,5 MW), c'est à la page 14 du mémoire de l'AHQ.
16 Donc, vous voyez, dans le tableau « Contribution
17 maximale », cent soixante sept (167)... en fait, on
18 applique la formule, là, qui est proposée, on donne
19 trois cent huit mille dollars (308 000 \$) de
20 contribution. Là-dessus, il faut ajouter le
21 cinquante-neuf dollars (59 \$) de contribution pour
22 le poste de...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que je peux juste vous demander d'attendre
25 que la greffière puisse présenter la pièce...

1 R. Oh, désolé...

2 Q. **[83]** ... parce qu'on n'est pas capable de vous
3 suivre rapidement.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. **[84]** Peut-être une rectification, c'est des deux
6 point cinq mégawatts (2,5 MW) votre exemple ou
7 c'était un point cinq (1,5)?

8 (13 h 44)

9 Mme SOPHIE PAQUETTE :

10 R. Donc, c'est à la page 18 du mémoire AHQ-ARQ, le
11 tableau 2. Oui. Exactement.

12 M. PATRICE RAYMOND :

13 R. Ça va. Donc, ici, vous avez l'application de la
14 formule... Une comparaison en fait entre la formule
15 d'Hydro-Québec et celle de l'AHQ. Donc, l'AHQ en
16 deux cent douze (212) ou trois cent huit (308). Si
17 on prend en considération qu'on ajoute par exemple
18 le cinquante-neuf dollars (59 \$) pour le poste, on
19 arrive avec une contribution qui serait de l'ordre
20 totale de trois cent quatre-vingt-cinq... Plus ou
21 moins quatre cent mille dollars (400 000 \$).

22 L'allocation maximale donc on va prendre un
23 point cinq (1.5), on va multiplier par six cent
24 trente-quatre dollars (634 \$) va vous donner une
25 allocation de neuf cent cinquante mille

1 (950 000 \$). Au final, il vous reste cinq cent
2 cinquante mille (550 000 \$) pour couvrir les
3 ajouts.

4 Ma collègue a mentionné tout à l'heure que
5 compte tenu des différents ajouts qui devaient être
6 faits sur le réseau, un raccordement c'est de
7 l'ordre typique de... Entre un (1 M\$) et deux
8 millions (2 M\$) pour ce type d'installation-là.

9 Donc, clairement, on dépasse l'allocation
10 maximale. Donc, on n'est pas capables de remplir ou
11 de payer l'ensemble des coûts avec l'allocation
12 maximale qui est de six cent trente-quatre dollars
13 (634 \$). Donc, ces projets-là, il n'y a pas
14 vraiment de « business case » si on peut parler
15 ainsi.

16 Si on va du côté de deux point cinq
17 mégawatts (2.5 MW), on est au point d'équilibre. On
18 fait le même calcul. On arrive à peu près à un
19 million (1 M\$) qui reste pour l'allocation
20 maximale. Donc, là, oui il y a possibilité qu'on
21 couvre à la fois l'allocation maxi... Pardon, à la
22 fois les ajouts au réseau et la contribution
23 maximale pour le poste de départ.

24 À l'autre bout du spectre, dans les plus
25 grandes centrales, ce qu'on a mentionné dans la

1 preuve, c'est qu'on ne sait pas quelle sera la
2 configuration au-delà de quarante mégawatts
3 (40 MW). L'étude s'est limitée à quarante mégawatts
4 (40 MW). On s'attend à ce que ça soit des projets
5 qui soient à l'intérieur de deux point cinq (2.5
6 MW) à quarante mégawatts (40 MW), parce qu'on parle
7 d'une industrie qui est naissante.

8 Je vous donne un exemple. La moyenne
9 actuellement au Canada c'est douze point cinq
10 mégawatts (12.5 MW) d'une centrale solaire
11 comparativement à cinquante-deux (52 MW) pour les
12 parcs éoliens.

13 Donc, il faut s'attendre à ce que ça soit
14 des petits parcs et ce qu'on a dit, c'est que nous
15 à partir du moment où on a tous les détails
16 techniques en amont du processus, donc dès la
17 demande sur OASIS, il y a une convention d'études
18 d'intégration qui doit être signée dans laquelle on
19 trouve les informations que je vous ai mentionnées
20 tout à l'heure.

21 Donc, la distance du réseau collecteur, le
22 nombre de transformateurs, le câblage, ainsi de
23 suite. Donc, déjà, en partant, on est capables de
24 voir en amont s'il y a une des configurations
25 techniques qui va être différente de celles qu'on a

1 étudiée pour le cent quarante et un dollars (141 \$)
2 et à vingt-quatre (24) mois, parce qu'il y a un
3 délai de vingt-quatre (24) mois entre le moment où
4 on reçoit la demande et le moment où on signe
5 l'entente de raccordement où on juge qu'on a
6 suffisamment de temps pour se présenter à la Régie
7 et proposer des ajustements à la formule, le cas
8 échéant.

9 Q. [85] O.K. Je vous remercie. Je reviendrais à la
10 page 10 de la présentation de ce matin et, Monsieur
11 Raymond, je comprends bien vos réponses. J'en
12 prends bonne note. Toujours sur votre proposition
13 qui est la ligne verte sur le graphique d'une
14 contribution maximale proposée de cent quarante et
15 un dollars par kilowatt (141 \$/kW). Comme on a
16 abordé ça dans mes questions de ce matin, c'est-à-
17 dire nous, nous proposons et vous avez commenté
18 notre proposition et ça reflète un peu ce que vous
19 avez donné en réponse à la DDR-5 de la Régie en
20 page 6, d'avoir une formule qui serait une équation
21 combinant premièrement un coût fixe, deuxièmement
22 un coût variable par capacité et troisièmement un
23 coût variable par longueur ou superficie, enfin qui
24 tiendrait compte de l'étendue du réseau.

25 O.K. Vous avez indiqué que vous n'êtes pas

1 d'accord avec cette proposition. Mais à l'inverse,
2 sur quoi vous vous basez pour croire, pour proposer
3 une courbe linéaire horizontale comme c'est-à-dire
4 un coût fixe de cent quarante et un dollars (141 \$)
5 par mégawatt applicable à tous les cas.

6 (13 h 49)

7 Je n'ai pas vu dans votre preuve de
8 justification de ce choix méthodologique d'une
9 courbe linéaire, plutôt que d'une courbe qui aurait
10 plusieurs composantes. Quand on voit que ça ne
11 correspond pas aux réels et aux estimés des
12 différents... de quelques projets, il y en a neuf
13 sur le graphique, puis on sait qu'il y en a deux
14 autres. Ça ne correspond pas aux projets qui sont
15 examinés. La courbe verte ne correspond pas à cette
16 réalité. Sur quoi vous vous basez pour croire
17 qu'une courbe linéaire est justifiée plutôt qu'une
18 courbe en U ou une courbe qui tiendrait compte des
19 trois facteurs?

20 Mme SOPHIE PAQUETTE :

21 R. C'est un point de vue. Le point de vue qu'on a de
22 notre côté, c'est que, justement, la ligne droite,
23 la contribution fixe pour nous fait le travail du
24 moment qu'elle couvre la quasi-totalité des
25 projets. On le voit très bien visuellement qu'on

1 vient couvrir l'ensemble. On l'a déjà mentionné.
2 C'est une filière énergétique qui est émergente. On
3 va probablement... On risque d'avoir ou on pense
4 avoir plus de projets de faible capacité, en tout
5 cas, pour l'instant. Donc, ça vient justement
6 capter ce besoin-là. C'est simple d'application. On
7 l'a répété plusieurs fois. C'est cohérent avec la
8 contribution qu'on a aussi pour le réseau
9 collecteur éolien. Et surtout ça donne un signal
10 clair aux producteurs privés, ou autres, donc tous
11 les producteurs de centrales photovoltaïques.

12 Quand ils font une demande chez nous, ce
13 qui est important pour eux, c'est de connaître les
14 règles du marché; c'est quoi les règles de Tarifs
15 et conditions; qu'est-ce qui va rentrer dans mes
16 coûts; qu'est-ce qui va être assumé par le
17 Transporteur; quel excédent, si jamais il y en a
18 un, moi, je vais devoir accéder, comme producteur
19 je vais devoir assumer; et finalement à quel coût
20 je vais pouvoir vendre mon énergie. Parce que tout
21 ça, il ne faut pas se tromper, là, il y a le coût
22 de la centrale, le coût du poste de départ, coût du
23 réseau collecteur, coût des ajouts au réseau aussi
24 d'Hydro-Québec. Et tout ça, bien, en bout de ligne,
25 on veut essayer de trouver le meilleur « business

1 case ».

2 Donc, on ne vise pas par la contribution
3 maximale à passer par tous les points. Ce n'est pas
4 ça l'objectif. C'est d'avoir un signal clair. Les
5 producteurs savent à quoi s'en tenir. Et puis ils
6 peuvent par la suite, là, justement faire leur
7 « business case » et s'assurer que ça répond aux
8 besoins et puis qu'ils ont un cas rentable.

9 Mme WAHIBA SALHI :

10 R. Si je peux ajouter un élément. C'est la simplicité.
11 Ma collègue l'a dit à quelques reprises, mais
12 aujourd'hui, les réseaux collecteurs pour l'éolien,
13 c'est un seul chiffre. Presque tous les réseaux
14 collecteurs des centrales aujourd'hui éoliens ont
15 toute la même configuration. Puis s'ils ont calculé
16 de façon pointue, est-ce que ça serait une courbe
17 en U, une courbe je ne sais quelle forme. Ça ne
18 serait certainement pas le cas non plus. S'il y en
19 a aujourd'hui dans les Tarifs et conditions un
20 chiffre, c'est aussi la simplicité.

21 On ne cherche pas à avoir un élément précis
22 et perdre la... Parce qu'une fonction exponentielle
23 avec les trois blocs, là, ce n'est pas facile à
24 comprendre par tout le monde. Ce n'est pas évident
25 à gérer dans des Tarifs et conditions. Puis ça va à

1 l'encontre de ce qu'on a déjà dans les Tarifs et
2 conditions. On veut de la simplicité. Il est
3 important d'avoir quelque chose de raisonnable, de
4 juste. La précision recherchée ici à vouloir avoir
5 une courbe exponentielle dans les Tarifs et
6 conditions, nous, on pense que ce n'est pas
7 l'avenue à préconiser dans le cas d'un texte comme
8 les Tarifs et conditions.

9 Q. [86] Je vous remercie beaucoup Madame. Vous avez le
10 mot de la fin. Et je vois que... Je vous ai vue,
11 vous avez tenté à deux reprises d'exprimer ça.
12 Votre tour ne revenait pas, je ne sais pas
13 pourquoi. Mais en tout cas, je vous remercie
14 beaucoup d'avoir fait cette précision. Mais
15 simplement pour vous indiquer, si un promoteur est
16 suffisamment sophistiqué pour créer un projet
17 énergétique, il est suffisamment sophistiqué pour
18 gérer une équation à trois composantes. En tout
19 cas, on présentera ça dans notre preuve qui va
20 venir assez bientôt d'ailleurs aujourd'hui. Je vous
21 remercie beaucoup.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Neuman. Maître de Repentigny? Ah, la
24 preuve! Oui. La fameuse preuve. Je m'en excuse.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui, on voulait juste vérifier si le tableau est
3 disponible.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Mon empressement. Je m'excuse. Effectivement, on va
6 passer à la preuve du Transporteur.

7 (13 h 54)

8 HQT - COMPLÉMENT DE PREUVE

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 On va vous le projeter, mais il n'est pas encore
11 déposé, mais ça sera sous peu. Ce sera un
12 complément de notre part. Ça va? C'est donc la
13 suggestion que vous vous avez fait, Madame la
14 Présidente, précédemment. Alors, si vous permettez,
15 monsieur Gauthier va rapidement exprimé les
16 dispersions qu'on voit sur ce nouveau tableau qui
17 sera déposé sous peu. On pourra... Est-ce que vous
18 voulez lui donner une cote tout de suite, Madame la
19 Greffière? Ça vous prend quelque chose de papier.
20 Alors, peut-être en fin de journée là, on pourra
21 arranger le tout. C'est bien? Je vous remercie.

22 M. DANY GAUTHIER :

23 R. Alors, comme vous voyez, on a rajouté le projet de
24 l'IREQ à un point cinq mégawatt (1,5 MW). On a mis
25 une certaine dispersion parce que mes estimés

1 tombaient trop proche de la valeur réelle. Alors,
2 si j'avais mis un X de ma valeur réelle, il y
3 aurait quelqu'un qui aurait crié. Puis la même
4 chose dans le cas de La Citière, mes estimés
5 tombaient trop proche, alors on a mis une
6 dispersion sur la valeur de mon estimé. Mais,
7 t'sais, on voit encore que ça suit le standard là.

8 C'est des coûts, c'est... ils respectent
9 toutes nos conclusions qu'on avait faites parce
10 que, nous autres, on les avait faites avec les
11 valeurs, comme quoi que le frais fixe est
12 important. Il est amorti sur un faible nombre de
13 kilowatts dans le cas ici.

14 Dans le cas de La Citière, bien c'est la
15 croissance est tout simplement par le nombre de
16 transformateurs. Et comme on l'avait mentionné, les
17 projets 7 et 8 étaient importants parce que c'est
18 là qu'on révélait vraiment le facteur que l'étendue
19 du réseau collecteur faisait que les câbles
20 devenaient plus longs, mais aussi qu'ils
21 changeaient de calibre.

22 C'est parce que la puissance augmentait,
23 c'était pas juste qu'il y avait plus long, c'était
24 aussi parce que vu qu'on avait plus de puissance,
25 plus de jus qui passait dans le câble, il fallait

1 faire grossir le câble. Alors, c'est pas juste une
2 question d'étendue là. Alors, c'est ça. On présente
3 les points.

4 Je crois que, comme on peut le voir, c'est
5 pas mal tout couvert par la ligne verte. C'est un
6 système simple, là.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Alors, voilà l'élément supplémentaire qu'on pouvait
9 vous offrir, dans les limites de celles que je vous
10 ai exprimées ce matin et que je vais réitérer cet
11 après-midi. Ça vous donne quand même une bonne
12 visibilité sur les deux projets qui sont issus des
13 deux demandes suite à l'appel d'offres et par
14 rapport aux propositions de chacun que vous aurez à
15 arbitrer ici. Alors, évidemment, s'il y a des
16 questions supplémentaires de mes collègues à
17 l'égard de cette information-là, il n'y a vraiment
18 pas de souci s'ils ont des questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Maître Neuman, allez-vous avoir des questions?

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Non, je n'ai pas de questions, je veux simplement
23 remercier le témoin pour cet ajout à notre courbe
24 en U. Merci. Alors, merci. Maître Cadrin, voulez-
25 vous un trois minutes? O.K.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

2 Q. **[87]** Juste peut-être une question, si vous me le
3 permettez. Alors, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.
4 Juste parce que vous avez fait une dispersion,
5 pouvez-vous nous donner le chiffre d'en haut puis
6 le chiffre d'en bas de la dispersion, s'il vous
7 plaît? C'était juste un dessin. Je présume qu'il y
8 a un chiffre qui va avec le cent soixante et cinq
9 (165) mettons.

10 M. DANY GAUTHIER :

11 R. Prenez en bas, cent quarante (140) puis cent
12 soixante-dix (170) puis l'autre c'est quatre-vingts
13 (80) puis cent cinq (105) là. Alors, quand vous
14 allez avoir... quand vous allez avoir le tableau,
15 vous pourrez le voir par vous-même. Vous prenez une
16 règle puis vous allez le voir là.

17 Q. **[88]** O.K. Donc, c'est parce que là, oui,
18 effectivement, en ce moment, ils ont l'air, les
19 deux petites colonnes là ou les deux petites
20 dispersions ont l'air pareil, là, mais vous me
21 dites...

22 R. Oui, c'est...

23 Q. **[89]** ... qu'elles ne sont pas pareilles.

24 R. ... le but étant de juste pas révéler
25 l'information, donc...

1 Q. **[90]** J'ai compris. Mais, le premier étant cent
2 soixante (160) et cent soixante-dix (170)? Ce que
3 vous avez représenté sur le tableau, vous avez
4 entré des chiffres?

5 R. La valeur, nos valeurs sont incluses dans cette
6 colonne.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[91]** Je veux juste qu'on s'entende bien là.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[92]** La barre mauve, la première là, elle va de...
13 moi, je la lis de cent quarante (140) à cent
14 soixante-cinq (165), cent soixante-dix (170) et la
15 deuxième qui est plus basse là, va de quatre-vingts
16 (80) à cent cinq (105), cent dix (110).

17 R. C'est ça.

18 Q. **[93]** Ce serait le « range »... excusez, c'est pas
19 français ça. Ce serait la fourchette dans laquelle
20 les prix varieraient?

21 R. Oui. Madame la Présidente a bien... a bien compris,
22 c'est les bonnes valeurs.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Q. **[94]** O.K. Merci beaucoup. Ça complète nos
25 questions.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Maître Cadrin. Bonjour, Maître de
3 Repentigny, là c'est le temps. Je m'excuse.

4 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

5 Oui. Bonjour, Alexandre de Repentigny pour la
6 Régie.

7 (14 h 00)

8 Q. **[95]** Alors, une première question sur... pour le
9 projet IREQ, un point cinq mégawatt (1,5 MW) et La
10 Citière, huit mégawatts (8 MW), est-ce que ce
11 serait possible pour vous de fournir, lorsque les
12 coûts réels seront connus les coûts de ces projets-
13 là à la Régie, et ce, même si les montants
14 dépassaient ou non l'allocation maximale là, est-ce
15 que ça serait possible de déposer ces coûts-là? Si
16 ça pouvait se faire sous pli confidentiel, si vous
17 le souhaitez? Mais on voulait savoir si c'était
18 possible de rendre disponible les coûts réels des
19 projets?

20 Mme SOPHIE PAQUETTE :

21 R. Peut-être juste, par soucis de clarification, on
22 parle ici, vraiment, du coût... Excusez-moi...
23 je... du coût pour le réseau collecteur là. Les
24 coûts réels pour le réseau collecteur...

25 Q. **[96]** Pour le réseau collecteur.

1 R. ... des deux centrales. Euh... les coûts réels...
2 une fois qu'ils seraient connus. Je vous dirais
3 qu'on devrait demander la permission au Producteur
4 de divulguer ces coûts-là. C'est certain que s'ils
5 sont...

6 C'est ça... si les coûts... euh... ils sont
7 capés ou ils sont... on pourrait dire, ils sont
8 remboursés jusqu'à concurrence du cent quarante et
9 un dollars du kilowatt (141 \$/kW), ça ne sera pas
10 nécessairement les coûts réels, ils vont être
11 capés, ça fait qu'il n'y aura pas de problème, à ce
12 moment-là, qu'on divulgue les coûts. Mais les coûts
13 réels qui seraient au-delà ou au dessous de cette
14 courbe-là, je pense qu'il faudrait demander la
15 permission au Producteur.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 C'est sûr qu'on pourrait vous les fournir, mais ça
18 sera toujours sous réserve des objections que je
19 vous ai faites valoir sur la confidentialité. Et
20 là, bien, on ne sera plus en audience, on va être
21 dans la politique des gestions documentaires de la
22 Régie, qui serait plus un suivi administratif.

23 Alors, là, ce n'est pas tout à fait les
24 mêmes règles, mais c'est toujours... Ce qu'on me
25 disait là et ce que je vous relatais ce matin,

1 c'est que, dans la mesure où c'est une filière
2 émergente là, quand il y a des participants de
3 marché qui participent aux audiences, bien là... et
4 qui peuvent... Ou des gens qui sont des gens
5 instruits, informés, il y a toujours...

6 Je dois vous demander des choses
7 particulières, dans ce temps-là, au niveau des
8 obligations de confidentialité, mais en suivi de
9 décision, c'est différent, c'est la Loi de l'accès
10 à l'information et la Politique de gestion
11 documentaire qui s'appliqueraient. Donc, en
12 principe là...

13 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

14 Mais...

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 ... les règles...

17 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

18 Mais ça serait pour un dépôt, dans le cadre d'un
19 prochain dossier tarifaire?

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Si c'était dans le cadre d'un dépôt... Si vous
22 voulez le voir dans le cadre d'un suivi pour les
23 fins d'un dépôt ou pour usage, dans le cadre d'un
24 dossier, ça, je dois vous dire que je devrai
25 m'assurer de revérifier, encore une fois, si la

1 sensibilité qui est présente, aujourd'hui, sera
2 encore la même dans douze (12) ou vingt-quatre (24)
3 mois là, par exemple, selon la...

4 Parce que le projet est en train de se
5 déployer. Le temps que tout soit finalisé. Ça fait
6 qu'il y a quand même une période de temps qui va
7 intervenir, mais les rendre disponibles... mais
8 avec les réserves que je vous ai énoncées.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est juste pour vous dire que je comprends que
11 l'information ne vous appartient pas, donc...

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est ça... c'est...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... vous ne pouvez pas la rendre... la donner sans
16 consulter...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est ça.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... le propriétaire de l'information. Ça, je
21 comprends ça. Juste pour vous dire que ça arrive,
22 dans certains dossiers, qu'on rende des ordonnances
23 de confidentialité très... comment dirais-je...

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... spécifiques.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Ah... s'il y en a un qui est bien...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, c'est juste pour vous dire que ça existe.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Ah... s'il y en a un qui est bien aux faits. Vous
9 savez, j'ai fait des contrats d'appro pendant bien
10 des années. La sensibilité, c'était celle qu'il y
11 avait des fournisseurs. T'sais, c'était celle-là,
12 mais vous pouvez compter sur notre collaboration.
13 Je vais vous dire là, je n'aime pas ça me lever aux
14 cinq minutes, mais je n'avais pas le choix là,
15 je...

16 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

17 Donc, est-ce que vous allez pouvoir vérifier, dans
18 le fond, si ces donnes-là peuvent être rendues
19 disponibles? Et si on vous le demandait dans une
20 décision?

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Oui. Moi, je pense que si vous nous le demandez, je
23 pense qu'on est bien d'accord de vous les rendre
24 disponibles, mais on vous fera les réserves, on
25 vous fera les... On va sensibiliser les tiers là,

1 on va tout faire. Les données ne nous appartiennent
2 pas comme...

3 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

4 O.K.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 ... madame Duquette le mentionnait, mais on va
7 faire le nécessaire pour vous le rendre disponible
8 et, selon le cas, faire valoir, assurer que les
9 gens fassent valoir leurs points de vue et que si
10 jamais il y a une évolution dans le temps sur le
11 caractère confidentiel de cette information-là,
12 vous pouvez compter sur nous puis je vais faire le
13 suivi aussi. Ça va?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ça va.

16 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

17 Merci.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Je vous remercie.

20 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

21 Maintenant, pour ma prochaine question, ça va
22 concerner le poste de départ des centrales
23 photovoltaïques.

24 Q. [97] Actuellement, dans les Tarifs et conditions de
25 service, on prévoit, dans le fond, une distinction

1 pour les centrales de moins de deux cent cinquante
2 mégawatts (250 MW) puis les centrales de plus de
3 deux cent cinquante mégawatts (250 MW).

4 On voulait savoir si le Transporteur
5 s'était assuré que le niveau de la contribution
6 maximale pour les postes de départ était adaptée
7 aux cas des raccordements des centrales
8 photovoltaïques?

9 M. PATRICE RAYMOND :

10 R. Euh... nous confirmons... oui.

11 Q. **[98]** Est-ce que vous pouvez nous dire c'est quoi,
12 un peu, les résultats de votre vérification? Est-ce
13 que c'est... Dans le fond, vous confirmez que
14 c'était adapté, ces montants-là, qui sont
15 actuellement prévus?

16 (14 h 05)

17 R. Pour les postes de départ, il n'y a pas de
18 distinction, c'est les mêmes équipements que... peu
19 importe la production. Il peut y avoir des
20 équipements de compensation, mais ceux-ci ne sont
21 pas couverts par le remboursement, puis c'est
22 associé à la partie centrale, mais pour
23 l'essentiel, un poste de départ, c'est un poste de
24 départ, avec un transformateur qui a un éleveur de
25 tension avec les relais de... des relais de

1 contrôle, le bâtiment de commande, ainsi de suite.
2 Donc, c'est assez standard comme installation pour
3 un poste de départ.

4 Q. **[99]** Donc, est-ce que selon vous, les montants qui
5 sont prévus pour les centrales de deux cent
6 cinquante mégawatts (250 MW) et moins sont
7 suffisants pour les petites centrales
8 photovoltaïques?

9 R. Oui, nous confirmons.

10 Q. **[100]** Pour ma prochaine question, je vais vous
11 référer à la pièce B-0026, à la page 15, c'est HQT
12 9, document 2. Oui, c'est la page 15. Alors, le
13 Transporteur indique, c'est à la ligne 5 :

14 Lors de la mise à jour éventuelle de
15 cette contribution, le Transporteur
16 prévoit tenir compte, comme pour les
17 réseaux collecteurs éoliens, de
18 l'évolution technologique de la
19 filière de production photovoltaïque
20 et proposer, si nécessaire, les
21 ajustements appropriés.

22 À cet égard, dans la mesure où le
23 délai typique entre une demande de
24 raccordement et la signature de
25 l'entente de raccordement avec un

1 producteur est de l'ordre de vingt-
2 quatre (24) mois, le Transporteur
3 considère être en mesure de
4 recueillir, tôt dans le processus,
5 l'information qui lui serait
6 pertinente à cet effet.

7 Je vais maintenant vous référer à la pièce B-0135,
8 à la page 16, HQT 10, document 1.5. Page 16. Ça
9 commence à :

10 À cet égard-là, le Transporteur
11 indique que les informations
12 consignées dans les conventions
13 d'étude d'intégration faisant suite au
14 dépôt des demandes de raccordement
15 dans OASIS constitue une source
16 tangible et des plus appropriées.

17 Puis ensuite, un peu plus bas, au dernier
18 paragraphe qui commence à la ligne 15, le
19 Transporteur indique :

20 Comme mentionné dans sa preuve et
21 compte tenu du délai entre le dépôt
22 des demandes de raccordement et la
23 mise en service des projets, le
24 Transporteur sera en mesure de
25 présenter une preuve à la Régie au

1 moment opportun, s'il a lieu.

2 Alors, que dans la première référence, vous faisiez
3 référence, là, qu'au moment entre la demande de
4 raccordement et la signature de l'entente de
5 raccordement. Dans cette référence-ci, vous faites
6 plutôt référence au délai entre le dépôt des
7 demandes de raccordement et la mise en service des
8 projets.

9 C'était juste pour clarifier avec vous que
10 pour qu'une contribution, dans le fond, soit
11 révisée en temps opportun, il faut qu'elle le soit
12 avant la signature de l'entente de raccordement,
13 c'est exact, là?

14 R. En fait, il y a trois étapes, il y a l'étude
15 d'intégration, il y a l'avant-projet et il y a la
16 signature de l'entente de raccordement.

17 Donc, ce qui aurait dû être mentionné ici,
18 c'est « Entente de raccordement » et non pas mise
19 en service.

20 Q. **[101]** On comprend également des extraits de preuve
21 qui sont... auxquels je viens de vous référer,
22 qu'avant d'appliquer les contributions maximales de
23 cent quarante et un dollars par kilowatt (141 \$/KW)
24 et cent soixante-huit dollars par kilowatt
25 (168 \$/KW) à un nouveau projet, le Transporteur

1 déterminera, s'il y a lieu d'ajuster ces montants
2 au regard des informations qui seront consignées
3 dans les conventions d'étude d'intégration du
4 nouveau projet.

5 Est-ce que, selon vous, la période entre le
6 moment où le Transporteur va recueillir les
7 informations qui sont dans les conventions
8 d'intégration et la signature de l'entente de
9 raccordement, est-ce que c'est suffisant pour
10 réviser, s'il y a lieu, les montants en question,
11 faire une demande à la Régie, puis avec tout le
12 processus qui s'ensuit, est-ce que selon vous,
13 c'est suffisant, une période d'environ vingt-quatre
14 (24) mois?

15 R. Bien, en fait, on estime le processus réglementaire
16 à plus ou moins six mois, c'est suffisant pour
17 présenter une preuve et puis obtenir une décision
18 qui va être en amont, là, pour la mise en
19 service... pour la signature de l'entente de
20 raccordement à ce projet-là.

21 (14 h 10)

22 Q. **[102]** Est-ce que le Transporteur serait disposé à
23 déposer un suivi à la Régie dès que les
24 informations en question vont être disponibles, là,
25 les informations qui lui permettent de considérer

1 si oui ou non une révision de la contribution est
2 nécessaire. Quand vous allez avoir ces
3 informations-là et que cette analyse-là va être
4 faite, est-ce que ça serait possible de les déposer
5 en suivi à la Régie pour que la Régie puisse elle
6 porter un jugement dans le fond, à savoir, est-ce
7 que nous on juge qu'il y aurait lieu de revoir ou
8 non le montant de la contribution pour les fins du
9 nouveau projet entre autres?

10 R. Bien en fait, à chaque cycle tarifaire, la pièce
11 HQT-9, document 2, on révisé l'ensemble des
12 contributions et on justifie si oui ou non il y a
13 lieu de la modifier. Donc, d'emblée, à chaque
14 année, on fait ce suivi-là.

15 Cette année, on a une demande qui est
16 entrée pour l'éolien qui est considérable. Donc,
17 ça, c'est un élément nouveau qui va faire partie de
18 l'analyse qu'on va présentée au prochain dossier
19 tarifaire.

20 Donc, aussitôt qu'il y a des faits nouveaux
21 ou à défaut d'avoir des faits nouveaux, de
22 l'information qui peut nous aider à retravailler la
23 contribution, on le fait systématiquement à chaque
24 année à l'intérieur de la pièce HQT-9, document
25 9.2.

1 Q. [103] Mais j'essayais de voir... Est-ce qu'il
2 pourrait y avoir un cas où ça serait opportun de le
3 déposer le suivi en question entre deux dossiers
4 tarifaires aux fins d'un projet qui viendrait
5 d'être déposé pour être en mesure de faire les
6 ajustements requis en temps opportun?

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Juste avant que vous débutiez, ce qu'on voulait, en
9 réfléchissant à la question de maître De
10 Repentigny, c'est sûr comme monsieur Raymond vous
11 l'exprimait, à chaque année dans les dossiers
12 tarifaires, il y a la pièce HQT-9 qui arrive.

13 Si jamais entre ces deux plages-là, il y
14 avait une difficulté ou il y avait une situation
15 qui se présentait, il est tout à fait possible de
16 penser qu'on déposerait un dossier spécifique pour
17 un ajustement. Alors, le suivi se ferait peut-être
18 naturellement. C'est ce qu'on... En tout cas. Peut-
19 être... Je ne sais pas si ça peut vous rassurer
20 là...

21 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

22 Non. Mais la question...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Mais, si ça arrivait entre deux dossiers
25 tarifaires, s'il y avait une acuité avec des... On

1 vous ferait certainement une demande précise,
2 spécifique pour ce sujet-là.

3 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

4 Q. **[104]** La question visait plus à ce que la Régie
5 puisse porter un jugement sur les informations qui
6 vont être consignées dans les études d'intégration
7 du nouveau projet en question. Si vous, à la
8 lumière de ces informations-là, vous jugez pas
9 requis par exemple de déposer une nouvelle demande
10 pour modifier la contribution, ce qu'on voulait
11 savoir c'est nous on aimerait peut-être être
12 informés des informations en question pour voir si
13 nous on est d'accord avec votre analyse, à savoir,
14 s'il y a lieu de réviser ou non la contribution.

15 Donc, sans être dépendant du fait que vous
16 allez déposer une demande ou non pour la modifier,
17 pour que nous on puisse valider les informations en
18 question. Donc, que ce soit fait dans le cadre d'un
19 dossier tarifaire ou à un moment qui surviendrait
20 entre deux dossiers, ce qu'on veut savoir, c'est
21 est-ce qu'on pourrait l'obtenir cette analyse-là,
22 cette information-là, pour que nous, si on estime
23 qu'il y a lieu de revoir la contribution, on puisse
24 peut-être même initier un dossier.

25

1 Mme SOPHIE PAQUETTE :

2 R. Je ne sais pas si ça serait possible peut-être
3 d'avoir un peu plus d'informations sur ce que vous
4 avez en tête, parce que c'est sûr que de notre
5 point de vue, dans HQT, dans le dossier tarifaire,
6 dans la pièce HQT-9, doc. 2, on vous donne déjà des
7 intrants. On vous dit un peu ce qui s'est ajouté.
8 On a fait une analyse. Oui ou non on a besoin de
9 modifier la contribution. On fait déjà ce
10 processus-là. C'est dans notre preuve.

11 Donc là, quelle information additionnelle
12 vous aimeriez avoir, parce que par exemple, OASIS,
13 on vous donne déjà les nouveaux projets qui sont
14 sortis. On vous donne déjà quand même beaucoup
15 d'informations dans le dossier tarifaire. Donc, on
16 aimerait comprendre qu'est-ce que vous aimeriez
17 avoir de plus que ce qu'on vous donne déjà.

18 (14 h 17)

19 Q. **[105]** Ma compréhension c'était que dans la mesure
20 où vous recevez une nouvelle demande de
21 raccordement, vous indiquez dans votre preuve, vous
22 allez analyser les données qui vont vous être
23 fournies et vous allez déterminer s'il y a lieu
24 d'ajuster le montant de la contribution. Cette
25 demande-là, si elle arrive en cours d'année ou près

1 de la tarifaire, ce qu'on aimerait avoir, c'est
2 savoir, à l'égard de ce nouveau projet là, est-ce
3 que les éléments que vous avez analysés justifient
4 de revoir la contribution? Si oui, pourquoi? Si
5 non, pourquoi? Pour que, nous, on puisse aussi
6 déterminer s'il y a lieu de revoir cette
7 contribution-là. Ça fait que c'est les informations
8 à l'égard du nouveau projet.

9 R. Bien ça, je pense que dans la preuve qu'on vous
10 fournit à chaque année, oui, il y a moyen, puis je
11 pense qu'on le fait déjà là, mais il y a moyen de
12 dire « oui, on a reçu des nouveaux projets. » Par
13 exemple, il n'y avait pas de changement
14 technologique majeur. On n'a pas vu quoi que ce
15 soit. Il n'y a pas de justificatif pour amener une
16 mise à jour. Donc, on pourrait argumenter dans ce
17 sens-là, là.

18 Ça, si jamais il y a une modification à
19 apporter, bien pourquoi on l'apporte? Parce qu'il y
20 a des nouvelles technologies, parce qu'on est rendu
21 avec des transformateurs plus gros ou autre chose
22 là. Mais, oui, on pourrait certainement vous donner
23 de l'information à ce sujet-là, là, selon les
24 demandes qu'on a reçues dans l'année là.

25 Q. [106] O.K. Ce qu'on aimerait avoir, dans le fond,

1 c'est l'analyse du Transporteur des informations à
2 l'égard du nouveau projet qui lui permettent de
3 dire si oui ou non la contribution doit être
4 révisée.

5 Puis si jamais cette information-là vous la
6 recevez suite à une demande de raccordement qui est
7 faite entre deux dossiers tarifaires, bien là ma
8 question c'était : si on vous demandait un suivi en
9 temps opportun, soit en cours d'année, soit au
10 moment de la tarifaire, si le temps opportun c'est
11 la tarifaire, pour qu'on puisse voir cette analyse-
12 là.

13 R. De toutes façons on ne voit pas de problème à
14 fournir un suivi dans le cadre du dossier
15 tarifaire. Puis si jamais on a un cas qui est plus
16 rapide, on le fera au moment opportun entre deux
17 dossiers tarifaires là. Mais, je pense que la
18 première réponse, de le faire dans le dossier
19 tarifaire, on pourrait certainement fournir des
20 informations qui vous permettent de juger...

21 Q. **[107]** Parfait. Merci. Pour ma prochain question, je
22 vais vous référer à la pièce B-0135, à la page 17,
23 soit HQT-10, Document 1.5. C'est la réponse à la
24 question 4.4 de la DDR-5 de la Régie.

25 Alors, si on revient juste un petit peu

1 plus haut là, à la question, la Régie vous
2 demandait, je vais lire l'extrait en question là :
3 [...] le Transporteur indique qu'il a
4 mandaté la division Hydro-Québec
5 Innovation, équipement et services
6 partagés, pour procéder à un balisage
7 sommaire auprès d'intervenants du
8 marché canadien relativement à des
9 projets photovoltaïques déjà réalisés.
10 Dans le cas où le balisage sommaire
11 est disponible, veuillez le déposer et
12 expliquer les résultats. Sinon,
13 veuillez expliquer, dans le cadre du
14 mandat à HQIESP, quelles seront les
15 informations requises par le
16 Transporteur aux fins du balisage à
17 effectuer.

18 Le Transporteur répond qu'il :

19 [...] ne dispose pas de rapport de
20 balisage, mais résume ci-après, en sus
21 des explications déjà fournies dans sa
22 preuve, l'analyse et la méthodologie
23 employées par HQIESP dans le cadre
24 [...]

25 de son mandat. Ce qu'on voulait savoir, c'est vous

1 avez indiqué tantôt un peu les informations que
2 vous avez tenté d'obtenir de fournisseurs, entre
3 autres. Est-ce que vous avez tenté d'obtenir des
4 informations à l'égard des projets qui auraient été
5 effectués aux États-Unis, auprès soit de
6 fournisseurs, d'utilités publiques, de consultants,
7 est-ce que vous avez fait cet exercice-là dans le
8 cadre de votre balisage sommaire?

9 M. DANNY GAUTHIER :

10 R. Quand je faisais de la recherche d'informations
11 pour le balisage, j'ai contacté, comme j'ai dit,
12 plusieurs utilités publiques canadiennes.
13 finalement, j'ai contacté toutes les utilités avec
14 qui j'avais un contact. C'est aussi simplement ça.
15 J'ai contacté EDF en France, j'ai contacté à peu
16 près toutes les utilités au Canada.

17 J'ai essayé de trouver un contact auprès du
18 US Court of Engineers et à des fournisseurs
19 américains. Quand je réussissais à avoir un
20 contact, je les contactais là, mais je n'en ai pas
21 eu aux États-Unis.

22 J'ai vraiment ratissé large. Quand tu
23 contactes EDF en France, j'ai ratissé large. Alors,
24 oui, j'ai fait tout ce que j'ai pu.

25 Q. [108] Est-ce que vous pourriez envisager d'obtenir

1 des informations, par exemple, auprès de
2 fournisseurs d'utilités publics aux États-Unis,
3 dans le cadre lorsqu'il y aura un nouveau projet de
4 raccordement dans le cadre d'un rapport de
5 balisage, est-ce que ce serait possible pour vous
6 quand il va y avoir un nouveau projet de faire un
7 balisage plus complet, dans le fond, puis d'essayer
8 de contacter d'autres fournisseurs, d'autres
9 utilités publiques aux États-Unis?

10 (14 h 22)

11 R. Le fournisseur qui m'a fourni les huit schémas est
12 un fournisseur qui a des projets aux États-Unis.
13 Donc, oui, j'ai contacté vraiment le plus large que
14 je pouvais. Je sais qu'il fait des projets aux
15 États-Unis.

16 Q. **[109]** Donc, selon vous, ce ne serait pas pertinent
17 d'effectuer un nouveau balisage lorsqu'il va y
18 avoir un nouveau projet pour obtenir d'autres
19 informations à l'égard peut-être d'autres projets?
20 Selon vous, c'est...

21 R. Le balisage que... J'oublie toujours qu'il faut que
22 je regarde la présidente. Je suis nouveau. Le
23 balisage qu'on a fait, c'était vraiment pour
24 comprendre comment ça fonctionne, de comprendre les
25 phénomènes, la physique derrière la variation de

1 prix. Et notre balisage a vraiment donné des
2 conclusions très bonnes. Étant donné qu'on a eu nos
3 trois conclusions : le prix fixe de départ, la
4 progression en escalier et... le coût incrémental
5 croissant.

6 Et un nouveau balisage ne révélera pas...
7 Les lois de la physique restent les lois de la
8 physique, elles ne changent pas. Donc, un balisage
9 pour avoir plus de schémas ne révélera rien de
10 nouveau là-dessus. Ce qui va être intéressant dans
11 le futur, c'est quand il va y avoir des nouvelles
12 ententes de raccordement de voir les schémas de ces
13 ententes-là, et on va les avoir, et de voir
14 vraiment technologiquement c'est quoi qu'ils
15 utilisent. Ça, on va pouvoir faire quelque chose
16 avec ça.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[110]** Mais en fait... Je m'excuse, Maître de
19 Repentigny. C'est un peu ce qui vous était demandé.
20 Dans un prochain projet de raccordement, est-ce que
21 vous pensiez faire un balisage peut-être un peu
22 plus large? Parce que ce que je comprends de votre
23 témoignage, c'est que l'ensemble de votre étude
24 pour les huit projets vient d'un seul fournisseur
25 qui, lui, fonctionne avec un transfo à deux point

1 soixante-quinze (2,75) MVA. Il a sa façon de
2 fabriquer les choses. Ou enfin « fabriquer », c'est
3 peut-être pas le bon terme. Mais en tout cas de
4 construire le réseau collecteur, et caetera. Il y a
5 peut-être d'autres façons de le faire. Là, on
6 comprend que ça vient de un. Vous nous confirmez la
7 chose en disant, bien, dans un prochain projet,
8 peut-être que quelqu'un va fonctionner autrement.

9 C'est la question : Est-ce que vous pensez
10 faire un balisage? Puis je ne veux pas remettre en
11 doute - là j'allais dire révéler mon âge -
12 l'épaisseur de votre Rolodex. Rolodex, ça ne marche
13 plus. De vos contacts. Mais je voulais juste
14 voir... Quand je dis « juste » c'est la Régie. On
15 voulait voir, est-ce qu'il y a un balisage plus
16 large pour voir, est-ce qu'il y a d'autres façons
17 de faire qui pourraient mener peut-être à d'autres
18 résultats lors d'un prochain projet? Parce qu'il
19 faudrait attendre le prochain.

20 R. Premier point à corriger : Notre étude a porté sur
21 au moins deux fournisseurs, celui pour les huit
22 projets et celui qui a été retenu. Donc, en
23 partant, on voyait déjà les mêmes technologies dans
24 les deux. Là-dessus, on n'a pas vu vraiment de
25 différence sur ce point-là. Comme j'ai dit, j'ai

1 vraiment contacté tous les fournisseurs, absolument
2 de tout le monde, pour avoir de l'information. J'ai
3 ratissé le plus large. Si je les recontacte dans
4 trois ans, ils vont me donner les mêmes réponses.
5 Je ne m'attends pas à des réponses différentes, non
6 je ne peux pas t'en donner, ou ah bien non, ce
7 n'est pas comptabilisé, je ne peux rien te donner,
8 je ne le comptabilise pas. Ce n'est pas quelque
9 chose que je vois qui va changer.

10 Comme j'ai dit, si on arrive avec des
11 nouvelles ententes de raccordement, on va avoir
12 d'autres fournisseurs parce qu'on va avoir d'autres
13 schémas. On verra rendu là. Mais à première vue...
14 J'ai mis quand même deux mois au moins à contacter
15 tout le monde, à demander, ah, bien, tu connais-tu
16 quelqu'un qui connaîtrait quelqu'un, là. Je suis
17 allé sur LinkedIn des fois pour essayer de réussir
18 à prendre des gens. J'ai ratissé le plus large
19 qu'on peut.

20 Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY :

21 Je n'aurai pas d'autres questions. Merci.

22 (14 h 27)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[111]** Alors, Lise Duquette pour la Formation. J'ai
25 quelques questions de suivi, principalement. Je

1 vous amènerais à votre présentation, à la page 6 de
2 la présentation, la section 4. On en a parlé
3 brièvement, ce matin, mais j'ai une autre question.

4 Alors, le Projet 8, on voit que la
5 puissance en mégawatts... la puissance en mégawatts
6 du Projet 8 est trente-neuf (39 MW) puis le
7 transformateur, la colonne « Transformateur basse
8 tension, moyenne tension », le nombre c'est vingt
9 (20) avec une puissance de deux point deux
10 (2,2 kW).

11 Alors, ça amène à plus ou moins quarante-
12 quatre mégawatts (44 MW) et la puissance, c'est
13 trente-neuf (39 MW). Des calculs rapides là, des
14 règles de trois là, ça donnait dix-huit (18) au
15 lieu de vingt (20).

16 Alors, si je vous amène, ensuite, à la
17 section 5, qui est la proposition du Transporteur,
18 est-ce que vous pourriez me dire... puis vous
19 pouvez le prendre en engagement là, je ne veux pas
20 vous forcer à calculer, là.

21 Si on enlève les deux transfo, parce qu'on
22 passerait de vingt (20) à dix-huit (18) là, est-ce
23 qu'il tomberait, le projet, sous la ligne verte?
24 Bien, vous avez des règles de base là, je pense,
25 dans votre étude, dans vos simulations là.

1 Je voulais juste savoir si on enlevait les
2 deux transfo, est-ce que ça ferait en sorte que le
3 Projet 8 tomberait sous la ligne du cent quarante
4 et un (141 \$/kW)?

5 M. DANY GAUTHIER :

6 R. Un premier détail. Dans le tableau, c'était un
7 tableau récapitulatif. Sur les schémas finaux, il y
8 avait quelques transfos dans l'ordre d'un mégawatt
9 (1 MW) probablement dans une question d'optimiser
10 son réseau collecteur, s'il y avait juste pour un
11 mégawatt (1 MW) de panneaux solaires dans un coin
12 de son terrain, bien, il n'a pas mis un deux
13 mégawatts (2 MW) pour rien, il a juste mis un
14 mégawatt (1 MW).

15 Alors, c'est juste en faisant un
16 récapitulatif, on mettait... Typiquement, c'était
17 des deux mégawatts (2 MW), mais je me souviens
18 qu'il y avait quelques transfo d'un mégawatt (1 MW)
19 et ça donnait la bonne puissance.

20 Donc, c'est... on voyait un soucis
21 d'optimisation. Je pense qu'il avait bien optimisé
22 en fonction de son terrain, mais je ne connais pas
23 les dimensions de son terrain.

24 Q. **[112]** O.K. Alors, ce que je comprends de votre
25 réponse, c'est que dans le fond, les vingts (20)

1 transfo du Projet 8 ne seraient pas nécessairement
2 tous à deux point deux mégawatts (2,2 MW)?

3 R. Exact.

4 Q. [113] O.K. Merci.

5 R. C'est un tableau récapitulatif.

6 Q. [114] Madame Paquette, vous avez dit, ce matin, à
7 moins que j'aie mal écrit mes notes là, que la
8 formule de l'AHQ-ARQ, ce n'était pas nécessaire ni
9 adéquat. Une formule, ce n'était pas nécessaire ou
10 adéquat plutôt qu'un coût fixe.

11 Ma compréhension de la formule de l'AHQ-
12 ARQ, c'est que la différence avec votre
13 formulation, c'est qu'il y a un coût fixe au
14 départ, et ensuite, c'est le même type de formule
15 que votre propre prix fixe là? Je veux dire, c'est
16 un prix du kilowatt?

17 Ça fait que c'est juste le faire qu'on
18 rajouterait une composante, une colonne de prix
19 fixes, avant, que vous faites, pour vous. Ça
20 devient non nécessaire et non adéquat?

21 Mme SOPHIE PAQUETTE :

22 R. Bien, en fait, il y avait deux points. On disait
23 que ce n'était pas cohérent avec l'esprit des
24 Tarifs et conditions actuel dans le sens
25 qu'effectivement, c'était une formule avec deux

1 composantes alors qu'habituellement, on a une
2 contribution fixe. Ça, c'est un premier point.

3 Mais le deuxième, c'est qu'avec la formule
4 qui est proposée, il y avait vraiment une
5 distorsion pour les petites centrales, à notre
6 avis, par rapport à l'allocation maximale. Puis il
7 y avait plusieurs projets aussi qui étaient
8 pénalisés. Donc, il y avait vraiment deux constats
9 au niveau de la formule.

10 Q. **[115]** Puis il y avait un constat sur le chiffre qui
11 n'était, peut-être, pas adéquat, selon vous là, sur
12 le... je cherche... c'est le cent soixante-sept
13 (167) plus quatre-vingt-quatorze (94). Je pense que
14 c'est le quatre-vingt-quatorze (94) que vous
15 pourriez contester. Mais le fait que ça soit une
16 formule, c'est vraiment parce qu'il y avait deux...
17 excusez le terme, deux « pattes » à la formule
18 plutôt que seulement une?

19 (14 H 32)

20 R. C'est ça. C'est qu'on a déjà mentionné que le point
21 d'équilibre, dans le fond, pour nous, c'était
22 vraiment à deux point cinq mégawatts (2,5 MW) où
23 par rapport à l'allocation maximale, on voyait que
24 notre proposition, elle était bien équilibrée, elle
25 était adéquate. Pour les petits projets, oui, il y

1 a un coût fixe avec... L'AHQ-ARQ propose un coût
2 fixe avec un quatre-vingt-quatorze dollars du
3 kilowatt (94 \$/kW). Bien d'abord le coût fixe, ce
4 n'est pas l'équivalent de ce que monsieur Gauthier
5 avait dit d'entrée de jeu ce matin, mais c'est que
6 même si on en donnait plus, de toute façon, avec
7 l'allocation maximale qu'on a, il y aurait un
8 excédent. Ça fait que ça ne donnait pas vraiment de
9 plus-value de faire ça.

10 Q. **[116]** Merci. Je vous amène sur la lettre du dix
11 (10) février et il y a juste que vous avez
12 mentionné ce matin que le Producteur... Un site de
13 production, c'est une centrale, s'est ce que je
14 comprends de la proposition au sens... il n'y a pas
15 vraiment de distinction à faire entre « site de
16 production » et « centrale ». Est-ce que j'ai bien
17 compris?

18 R. Oui. C'est ça. On pourrait dire ça.

19 Q. **[117]** Un producteur peut, a) exporter, c'est la
20 partie 2. Il peut vendre à la charge locale, qui
21 est la partie 4, et ensuite vous avez dit « il y a
22 les autoproducteurs ». Ils se trouvent où eux dans
23 les Tarifs? Ils ne se trouvent pas dans les Tarifs?

24 R. Bien, les autoproducteurs, bien...

25 Q. **[118]** Je ne parle pas de ceux qui vendent au

1 Distributeur comme le cas là...

2 R. O.K. Parfait.

3 Q. **[119]** Je parle juste... Un autoproducteur qui est
4 avec le Distributeur en vertu des conditions de
5 service du Distributeur, la loi ce qu'elle
6 mentionne, c'est ça qu'on disait, c'est entre...
7 Excusez, je vais reprendre la lettre. Je ne veux
8 pas me tromper.

9 Donc, la fin de l'article 2 qui définit
10 « réseau de transport » ça dit

11 [...], ainsi que toute autre
12 installation de raccordement entre les
13 sites de production et le réseau de
14 distribution.

15 C'est qui qui paie pour un autoproducteur
16 qui est en-dessous de cinquante kilowatts (50 kW)
17 et le Distributeur? Est-ce que c'est le
18 Transporteur qui paie?

19 R. Non. Bien c'est ça, c'est que les autoproducteurs
20 qui doivent aussi être clients du Distributeur
21 c'est les conditions de service du Distributeur qui
22 s'appliquent. Le Transporteur n'est pas... On n'a
23 aucune contribution ou on n'assume pas aucun coût
24 pour ces producteurs-là.

25 Maintenant, le détail des modalités du

1 Distributeur par rapport au mesurage net ou
2 l'autoproduction sans compensation là, j'oserai pas
3 aller à là-dedans, parce que je ne connais pas
4 assez les programmes qu'ils ont de leur côté.

5 Q. **[120]** Mais la question que l'on s'est posée, c'est
6 est-ce que quelqu'un qui fait de l'autoproduction
7 pourrait réclamer au Transporteur des sommes pour
8 le raccordement en vertu des con... Parce que si
9 les Tarifs et conditions de service ne font pas
10 de... Si tout site de production est une centrale
11 et que les Tarifs et conditions ne font pas de
12 distinction sur un seuil minimal, théoriquement,
13 tout le monde a droit hein! Vous l'avez dit ce
14 matin, c'est d'application générale. Est-ce qu'un
15 autoproducteur qui a un raccordement avec le
16 Distributeur aurait droit à des sommes en vertu des
17 tarifs et conditions du Transporteur?

18 R. Bien seulement s'il prend une demande de services
19 de transport ou s'il y a un tiers qui prend une
20 demande de services de transport pour lui ou donc
21 qui prend un engagement en vertu de l'article 12 a)
22 2 des Tarifs et conditions ou s'il va alimenter la
23 charge locale et ça, ça suppose qu'il y a un
24 contrat d'appro avec le Distributeur. Mais un
25 autoproducteur qui fait juste se raccorder au

1 réseau avec l'objectif de faire diminuer sa facture
2 d'électricité, parce qu'il y a une charge
3 également, c'est pas couvert par les Tarifs et
4 conditions. C'est géré chez le Distributeur.

5 Q. **[121]** C'est juste parce que dans la politique
6 d'ajouts... Elle n'est pas sortie la décision, ça
7 s'en vient, un jour, mais en croissance et quand on
8 ajoute des équipements. Et là on dit bien ce qui
9 est entre le site de production et le réseau du
10 Distributeur, ça appartient au Transporteur. S'il y
11 a des installations, des équipements entre la
12 maison du consommateur et le Distributeur, est-ce
13 que c'est au Transporteur de les payer? C'est parce
14 que ça vous appartient en vertu de la loi. Alors,
15 la question c'est est-ce que ça vous appartient et
16 si oui, est-ce que vous payez pour? Avez vous des
17 ententes avec le Distributeur ou c'est le
18 Distributeur qui les paie en ce moment, puis
19 personne ne s'est posé la question avant?

20 Et si oui, est-ce qu'il faut ajouter ces
21 nouveaux équipements-là dans l'agrégation pour dire
22 il y a eu des coûts, puis on met zéro (0) charge,
23 parce qu'il n'y a pas de croissance en mégawatts?
24 Je le sais que c'est...

25 (14 h 37)

1 R. Par rapport à la loi, c'est ça, moi je ne répondrai
2 pas à cette partie-là. Je ne veux pas interpréter
3 la loi. Ce que je peux vous dire, c'est
4 qu'aujourd'hui, la façon qu'on applique les Tarifs,
5 là, l'autoproduiteur, s'il ne prend pas une
6 convention, s'il n'est pas en vertu de la partie 2
7 des Tarifs ou en vertu de la partie 4, s'il ne
8 démontre pas qu'il y a une convention de service
9 des transports ou qu'il a un acheteur
10 d'électricité, s'il ne fait pas cette
11 démonstration-là, les Tarifs et conditions ne
12 s'appliquent pas, puis nous, on n'assume aucun coût
13 pour ce raccordement-là, c'est le Distributeur.

14 Q. **[122]** O.K.

15 R. Bien, ou les conditions du Distributeur qui
16 s'appliquent. Là, je ne peux même pas aller plus
17 loin que ça.

18 Q. **[123]** C'est là, c'est là où...

19 R. C'est ça.

20 Q. **[124]** ... si c'est le Distributeur qui le permet,
21 en vertu de ses propres conditions de service, que
22 quelqu'un se connecte et donc, qu'il y ait un lien
23 entre un site de production et le réseau du
24 Distributeur, est-ce que ça rentre dans la
25 convention de la charge locale, à ce moment-là, la

1 partie 4? Et c'est des ajouts d'équipements, bien
2 en croissance, parce vous devez les ajouter ou du
3 moins, le Transporteur les ajoute puis avec un zéro
4 mégawatt, parce que ce n'est pas de l'appro, c'est
5 une banque...

6 Alors, c'est juste, puis je comprends, là,
7 disons que la question s'est posée là, parce
8 qu'on... en tout cas, je vais parler pour moi, je
9 ne pensais pas qu'un autoproducteur de cinquante
10 kilowatts (50 kW) pouvait être relié comme une
11 centrale, là. Mais légalement parlant, ça sera
12 peut-être à maître Fréchette d'en parler demain,
13 mais de voir... mais pour l'instant, ce que je
14 comprends, c'est que pour le Transporteur, il n'y a
15 pas eu de somme de considérée, ce n'est pas
16 considéré comme votre réseau, c'est considéré comme
17 le réseau du Distributeur?

18 R. Mais effectivement, bien, à moins que ça soit
19 partie 2, partie 4 des Tarifs ou partie 3
20 éventuellement, nous, on ne le considère pas, là.

21 Q. **[125]** Puis vous ne le considérez pas comme faisant
22 partie de la partie 4, la charge locale, puisque
23 c'est permis en vertu des conditions de service du
24 Distributeur?

25 R. Exactement, parce que, là, encore là, le

1 Distributeur, lui, lorsqu'il... avec son plan
2 d'approvisionnement, s'il doit aller en appel
3 d'offres, puis je ne veux pas m'étendre trop loin
4 là-dessus, là, je ne suis pas la personne la mieux
5 placée pour vous parler de ça, mais c'est sûr que
6 s'il doit aller en appel d'offres, là, il y a tout
7 un processus qui est mis en place puis à ce moment-
8 là les Tarifs et conditions vont s'appliquer.

9 Mais un autoproducteur qui est déjà client
10 du Distributeur et lui, il veut juste, il ne veut
11 pas alimenter la charge locale, il veut juste faire
12 diminuer sa facture, il faut le voir un peu comme
13 ça, là, c'est d'autres conditions qui s'appliquent,
14 là, mais...

15 Q. [126] Non, non, mais je comprends ça.

16 R. Oui.

17 Q. [127] C'est qu'il y a des conditions dans vos
18 propres Tarifs et conditions pour un client du
19 Distributeur, par exemple, un gros client du
20 distributeur qui veut se raccorder directement au
21 réseau du Transporteur, c'est permis, c'est normé,
22 si je peux vous dire, là, si je peux le dire comme
23 ça, comment que ça va se faire et qui paie quoi,
24 quand.

25 Et, là, on se demandait si ça devait être

1 traité dans les Tarifs et s'il était prudent de
2 peut-être ajouter une mention dans les Tarifs que
3 ça ne s'applique pas à ces cas-là, pour être sûr de
4 couvrir tous les angles. Parce que la journée où
5 quelqu'un va le réclamer, on risque de se retrouver
6 dans un vide. Alors, je vais vous inviter à y
7 penser d'ici demain, Maître Fréchette?

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est noté, mais s'il ne rentre pas dans une des
10 cases des Tarifs, je peux vous dire qu'il n'y aura
11 pas rien. Ça fait que ça, c'est assez clair.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bien en fait, c'est juste de voir...

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 On va vous revenir demain.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce qu'il rentre dans la chambre locale, à ce
18 moment-là, parce qu'il contribue à... parce que
19 c'est permis par le Distributeur via ses conditions
20 de service.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 C'est toujours difficile de discuter avec vous de
23 situations qu'on n'a jamais connues, qu'on n'a
24 jamais croisées, hein.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non, je sais, mais, là, c'est parce que la
3 situation s'est présentée.

4 ME YVES FRÉCHETTE:

5 On va essayer.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 J'aime mieux prévenir que guérir.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Et comme une ancienne ministre des Finances, là, on
10 a la sacoche bien serrée, là, je serais bien
11 surpris qu'il y ait quelqu'un qui s'insère ni pour
12 la charge locale, ni pour faire du point à point,
13 il réussirait à ouvrir la sacoche de monsieur
14 Raymond, là, je serais bien surpris.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non, mais...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 En tout cas, c'est noté, on va en discuter entre
19 nous puis je vais essayer de vous arriver avec
20 quelque chose de cohérent, demain.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. Alors, ça va être l'ensemble de mes
23 questions, je vous remercie. À moins que vous ayez
24 un réinterrogatoire, maître Fréchette?

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Non, je vous remercie, puis encore une fois, pour
3 ce matin, pour tous les échanges, pour la
4 dispersion et que j'y eusse pensé auparavant, ça
5 aurait été peut-être désamorcé tout ça. Mais encore
6 une fois merci, puis ça clôt la preuve en chef.
7 Donc, je vous demanderais de libérer les témoins,
8 merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je vous remercie, donc, vous ne prévoyez pas de
11 contre-preuve?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Bien, une contre-preuve, on va attendre d'entendre
14 les amis là, mais ça clôt la preuve en chef.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci. Alors, vous êtes maintenant libérés, je vous
17 remercie beaucoup de votre coopération.

18 Maître Neuman, il vous manque un de vos
19 témoins?

20 (14 h 43)

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Il n'est pas loin. Nous vous ferions la suggestion
23 de passer demain matin et justement au cours des
24 dernières minutes, nous avons fait des téléphones
25 pour nous assurer que tout est correct pour que

1 tout le monde puisse être là demain matin à neuf
2 heures (9 h 00).

3 Et dans le contexte qu'on se rapproche de
4 trois heures (15 h 00) et on voulait éviter d'être,
5 comme on dit en chinois « squeezé » et qu'on ne
6 puisse pas pleinement, pleinement nous exprimer de
7 façon aussi enthousiaste que nous le ferions
8 d'habitude. Si ça convient à la Régie évidemment.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Donnez-moi... Oui. Donnez-moi une petite minute. Je
11 vous remercie. Maître Cadrin, est-ce que vous êtes
12 et votre témoin disponibles si... puisque maître...
13 est-ce qu'il est là? Il est là. Est-ce que, vous,
14 vous seriez disponible? Parce que là la question,
15 c'est... on avait parlé d'inverser tantôt. On ne
16 voudrait pas non plus perdre de précieuses minutes.
17 Est-ce que vous seriez disponible à présenter votre
18 preuve?

19 Me STEVE CADRIN :

20 S'inverser maintenant là?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bien là, maître Neuman nous dit...

23 Me STEVE CADRIN :

24 Ou se réinverser. C'est rétabli. Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est réétabli, en fait.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Non, on est pas prêt. On a pris pour acquis qu'on
5 ne passait pas là. Et dans la présentation qu'on
6 allait faire il y a une présentation PowerPoint qui
7 irait avec ça. On ne l'a pas complétée là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Mais, malheureusement, volontairement. Je suis
12 désolé là de perdre les quinze (15) minutes...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non, non, non. C'est beau.

15 Me STEVE CADRIN :

16 ... qui nous restaient ou plus peut-être là,
17 mais...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors...

20 Me STEVE CADRIN :

21 Puis je vais vous demander de rétablir l'ordre
22 usuel des choses demain matin pour qu'on commence
23 avec l'AHQ-ARQ à ce moment-là parce que là, oui, il
24 n'y avait pas trop de contraintes à être les
25 premiers à passer demain matin, mais si on nous met

1 deuxième, là il y a une contrainte. Alors, si on
2 pouvait être les premiers.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Pas de problème.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Juste je m'en excuse à maître Neuman, mais ça lui
7 laissera plus de temps pour arriver demain matin et
8 se préparer mentalement.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, on va suspendre pour l'instant et puis on
11 ira à demain matin. Maître Fréchette, ça risque de
12 vous reporter en réplique en début d'après-midi. Ça
13 vous donnera l'heure du dîner pour faire votre
14 réplique.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Écoutez, je ne commencerai pas à vous faire les
17 définitions des dispersions là, alors les
18 plaidoiries seront quand même assez ramassées par
19 rapport à ce à quoi je vous ai habituée d'habitude.
20 Alors, je suis assez confiant qu'on va compléter
21 demain.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je vous remercie. Alors, on va suspendre et on se
24 revoit demain à neuf heures (9 h 00). Merci.

25 AJOURNEMENT

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7

14